

RAPPORT

du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés
du Smectom du Plantaurel

2021



SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 / Le territoire desservi	5	3.5.1 Jours et horaires de collectes	38
1.1 Territoire desservi	5	3.7 Focus sur les déchèteries	39
1.1.1 Présentation du périmètre	5	3.7.1 Horaires en 2021	39
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service de traitement et du service de collectes	9	3.7.2 Fréquentation des déchèteries	39
1.2 Compétences	10	3.8 Evolution de l'organisation de la collecte	40
1.2.1 Répartition des compétences	10	Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan	42
Chapitre 2 / La prévention des déchets	11	4.1 Déchets résiduels collectés et évolution des tonnages	42
2.1 Les actions de prévention des biodéchets : 2021 une année marquée par un développement accéléré des installations de sites	11	4.2 Déchets recyclables collectés séparément et évolution des tonnages	44
2.1.1 Le compostage individuel	11	4.2.1 Le verre	44
2.1.2 Le compostage partagé	12	4.2.2 Le papier	46
2.1.3 Les déchets verts : la mise en œuvre de nouvelles solutions de proximité en réponse à l'arrêt des collectes en porte à porte ou par grapin	14	4.2.3 Les emballages légers	48
2.2 La sensibilisation des usagers	15	4.3 Les déchets végétaux collectés et évolution des tonnages	52
2.2.1 Déploiement des suivis qualité en collecte sélective	15	4.4 Les déchets occasionnels collectés en déchèteries et évolution des tonnages	55
2.2.2 Action « scène d'incivilité »	16	4.5 Performance de collecte globale	57
2.2.3 Déploiement de la communication autour de l'extension des consignes de tri et accompagnement pédagogique	17	Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation	60
2.2.4 Événementiel 2021: Berbiac tous Azimuts, malgré le COVID l'opération a été mise en œuvre	18	5.1 Origine des déchets	60
2.3 Programmes en cours de prévention des déchets	18	5.2 Localisation des unités de traitement existantes	60
2.3.1 Le PLPDMA en voie de finalisation	18	5.3 Nature des traitements	62
2.3.2 Le schéma territorial des biodéchets	19	5.3.1 Installation de stockage des déchets non dangereux	63
Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation	22	5.3.2 Plateforme de compostage	64
3.1 Précollecte	22	Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan	66
3.2 Population desservie et taux de variation annuel	24	6.1 Capacité et tonnages traités	66
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	27	6.1.1 Taux global de valorisation	66
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte	32	6.1.2 Capacité de stockage de l'ISDND de Berbiac	67
3.4.1 Spécification de la collecte	32	6.1.3 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage ISDND de Berbiac	68
3.4.2 Collecte porte à porte des emballages légers	34	6.2 Capacité des installations	69
3.4.3 Collecte porte à porte des végétaux	35	6.2.1 Installation de stockage des déchets non dangereux	69
3.4.4 Collecte porte à porte des encombrants	37	6.2.2 Installation de stockage de déchets inertes	71
3.5 Fréquence de collecte	38	6.2.3 Plateforme de déchets bois	72
		6.2.4 Plateforme de déchets verts de Varilhes	73
		6.2.5 Centre de tri des emballages légers	75
		6.3 Travaux réalisés sur nos installations	76

6.3.1	Travaux issus des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2021	76	installations	83	
6.3.2	Etudes préalables issues des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2021	77	7.6.2	Taux de fréquence des accidents de service et de travail	83
6.3.3	Mpdernisation du centre de tri - Bilan 2021	79	7.6.3	Taux de gravité des accidents avec arrêt	84
6.3.4	Autres travaux et études - Bilan 2021	79	7.6.4	COVID 19	85
Chapitre 7 / L'emploi au Smectom du Plantaurel		80	7.6.5	Gestion des signalements de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	85
7.1	Description de l'emploi au Smectom du Plantaurel	80			
7.2	Perspectives d'évolution pour l'emploi	81			
7.3	Politique sociale	82			
7.4	L'emploi au Centre de tri	82			
7.5	Hygiène et sécurité	83			
7.6.1	Indicateurs liés aux accidents sur les				

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 8 / Budget, coût du service et financement	86	11.2	L'évolution des coûts par habitant·e et par flux	102	
8.1	Le coût aidé du service public	86	11.3	L'évolution des coûts à la tonne et par flux	103
8.2	Le financement du service public	87			
8.3	Les dépenses 2021	88			
8.3.1	Liste des marchés publics conclus en 2021	90			
Chapitre 9 / Structure du coût		94			
9.1	La nature des charges	94			
9.2	La nature des produits	95			
Chapitre 10 / Coût des différents flux de déchets		99			
10.1	La part relative des flux dans le coût du service public	99			
10.2	Coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant	100			
Chapitre 11 / Evolution des coûts		101			
11.1	L'évolution des coûts tous flux confondus	101			

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 / Le territoire desservi

1.1 > Territoire desservi

1.1.1 > Présentation du territoire

Un territoire hétérogène à dominante rurale

Le territoire du Smectom s'étend sur une grande partie du département ariégeois. Il est marqué par une logique de métropolisation des secteurs de plaine au nord, des zones rurales et de montagne de faible densité de population avec une surreprésentation des petites communes isolées. Le territoire s'organise autour de vallées, se traduisant par une polarisation autour de petits bourgs d'équilibre. Par ailleurs, les effets de saison sont à prendre en compte dans les conditions de mobilité en hiver et la hausse des demandes en services liée à la fréquentation touristique.

Le Smectom du Plantaurel exerce sur ce territoire une double mission de service public : collecte et traitement des déchets. Ces compétences n'étant pas homogènes sur le territoire, en fonction des choix des EPCI adhérents, celui-ci se divise en deux parties : un vaste territoire « traitement » et un territoire « collecte ».



Sur ces territoires, le Smectom du Plantaurel est compétent pour le traitement et, pour certains d'entre eux, pour la collecte des déchets ménagers.

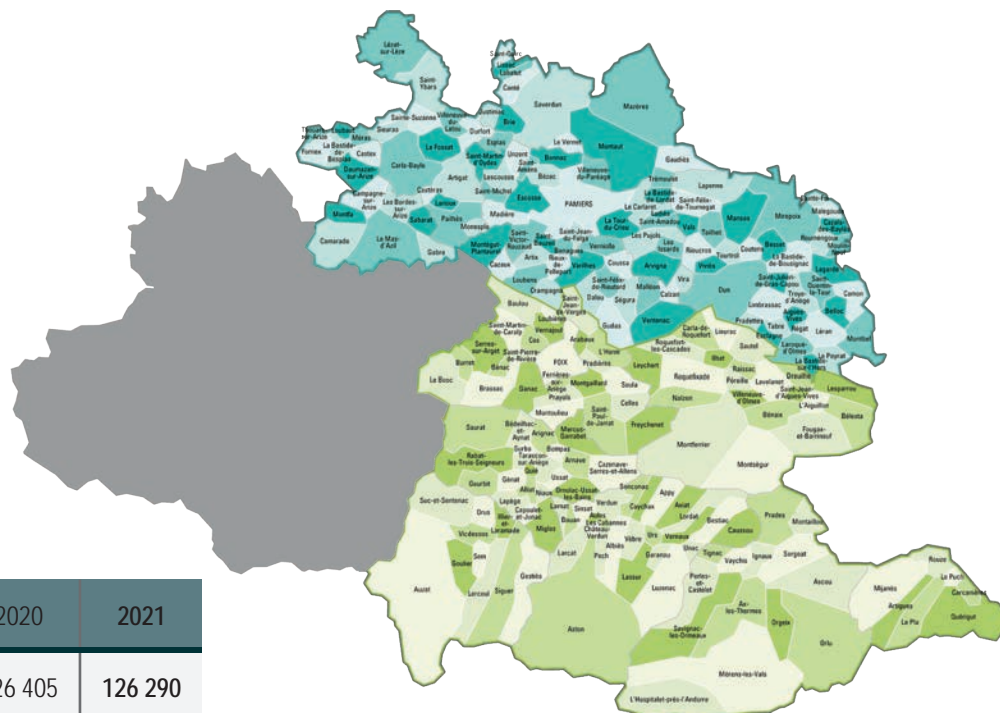
On distingue alors deux territoires :

Le territoire « traitement » et le territoire « collecte et traitement ».

Le territoire « *traitement* »

Compétences du Smetom du Plantaurel

- le transfert et le transport des déchets,
- le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- le tri et la valorisation des emballages recyclables
- le tri et la valorisation des papiers recyclables,
- le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- le transfert et le transport, tri et valorisation des déchets recyclables non ménagers assimilables aux déchets ménagers.



Population	2019	2020	2021
INSEE Totale	127 386	126 405	126 290

Les 7 intercommunalités du territoire « traitement »

Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes
 Communauté de communes Arize-Lèze
 Communauté de communes de la Haute Ariège
 Communauté de communes du Pays de Mirepoix

Communauté de communes du Pays d'Olmes
 Communauté de communes du Pays de Tarascon
 Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Les 233 communes du territoire « traitement »

- | | | | | |
|----------------|--------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Aigues-Vives | Baulou | Calzan | Allens | Foix |
| Albiès | Bédeilhac-et-Aynat | Camarade | Celles | Fornex |
| Alliat | Bélesta | Camon | Château-Verdun | Fougax-et-Barineuf |
| Appy | Belloc | Campagne-sur-Arize | Cos | Freychenet |
| Arabaux | Bénac | Canté | Coussa | Gabre |
| Arignac | Bénagues | Capoulet-Junac | Coutens | Ganac |
| Arnavé | Bénaix | Carcanières | Crampagna | Garanou |
| Artigat | Besset | Carla-Bayle | Dalou | Gaudiès |
| Artigues | Bestiac | Carla-de-Roquefort | Dun | Génat |
| Artix | Bézac | Castéras | Daumazan-sur-Arize | Gestiès |
| Arvigna | Bompas | Castex | Dreuilhe | Gourbit |
| Aston | Bonnac | Caussou | Durfort | Gudas |
| Aulos-Sinsat | Bouan | Caychax | Esclagne | Ignaux |
| Auzat | Brassac | Cazals-des-Baylès | Escosse | Ilhat |
| Axiat | Brie | Cazaux | Esplas | Iller-et-Laramade |
| Ax-les-Thermes | Burret | Cazenave-Serres-et- | Ferrières-sur-Ariège | Justiniac |

La Bastide-de-Besplas	Lesparrou	Montferrier	Sabarat	Soula
La Bastide-de-Bousignac	Leychert	Montgailhard	Saint Amadou	Surba
La Bastide de Lordat	Lézat-sur-Lèze	Montoulieu	Saint Amans	Tabre
La Bastide-sur-l'Hers	L'Herm	Montségur	Saint Bauzeil	Tarascon-sur-Ariège
La Tour du Crieu	L'Hospitalet-près-l'Andorre	Moulin-Neuf	Saint Félix-de-Rieutord	Teilhet
L'Aiguillon	Lieurac	Nalzen	Saint Félix-de-Tourneгат	Thouars-sur-Ariège
Labatut	Limbressac	Niaux	Saint Jean d'Aigues-Vives	Tignac
Lagarde	Lissac	Orgeix	Saint Jean-de Verges	Tourtol
Lanoux	Lordat	Orlu	Saint Jean-du Falga	Trémoulet
Lapège	Loubaut	Orus	Saint Julien-de-Gras-Capou	Troyes d'Ariège
Lapenne	Loubens	Pailhès	Saint Martin d'Oydes	Unac
Larcat	Loubières	Pamiers	Saint Michel	Unzent
Larnat	Ludiès	Pech	Saint Paul-de-Jarrat	Urs
Laroque d'Olmes	Luzenac	Péreille	Saint Pierre-de-Rivière	Ussat
Lassur	Madière	Perles-et-Castelet	Saint Quentin-la-Tour	Val-de-Sos
Lavelanet	Malegoude	Prades	Saint Quirc	Varilhes
Le Bosc	Malléon	Pradettes	Saint Victor-Rouzaud	Vaychis
Le Carlarat	Manses	Pradières	Saint-Ybars	Vèbre
Le Fossat	Mazères	Prayols	Sainte Foi	Ventenac
La Mas d'Azil	Méras	Quéribut	Sainte Suzanne	Verdun
Le Peyrat	Mérens-les-Vals	Quié	Saurat	Vernaux
Le Pla	Mercus-Garrabet	Rabat-les-Trois-Seigneurs	Sautel	Vernajoul
Le Puch	Míglos	Raissac	Saverdun	Verniolle
Le Vernet d'Ariège	Mijanès	Régat	Savignac-les-Ormeaux	Villeneuve d'Olmes
Léran	Mirepoix	Rieucros	Ségura	Villeneuve-du-Paréage
Lercoul	Monesple	Rieux-de-Pelleport	Senconac	Vira
Les Bordes-sur-Arize	Montaillou	Roquefixade	Serres-sur-Arget	Viviès
Les cabannes	Montaut	Roquefort-les-Cascades	Sieuras	
Les Issards	Montbel	Roumengoux	Siguer	
Les Pujols	Montégut-Plantaurel	Rouze	Sorgeat	
Lescousse	Montfa			

Le territoire « *collecte et traitement* »

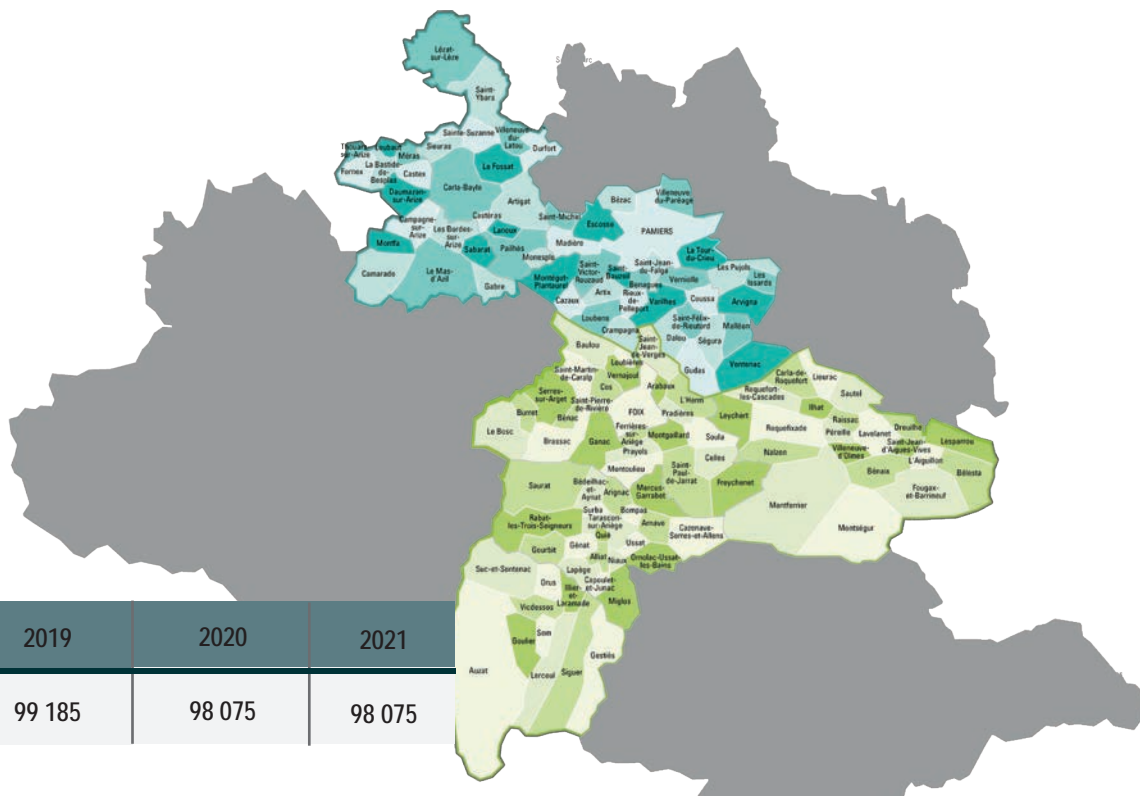
Compétences du Smectom du Plantaurel

- la précollecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la précollecte et la collecte des emballages recyclables,
- la précollecte et la collecte des papiers recyclables,
- la précollecte et la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- l'exploitation des déchèteries (haut et bas de quai).
- le transfert et le transport des déchets,
- le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- le tri et la valorisation des emballages recyclables
- le tri et la valorisation des papiers recyclables,
- le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères,
- le transfert et le transport, tri et valorisation des déchets recyclables non ménagers assimilables aux déchets ménagers.

Nombres des communes par population

Communes de moins de 500 habitant-es	104		
Communes de 500 à 2 000 habitant-es	30		
Communes de + 2 000 habitant-es	10	Pamiers	16 000 (sous-préf.)
		Foix	9 800 (préf.)

Le territoire « collecte et traitement »



Population	2019	2020	2021
INSEE Totale	99 185	98 075	98 075

Les 6 intercommunalités du territoire « collecte et traitement »

Communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes
 Communauté de communes Arize-Lèze
 Communauté de communes de la Haute Ariège

Communauté de communes du Pays d'Olmes
 Communauté de communes du Pays de Tarascon
 Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Les 144 communes du territoire « collecte et traitement »

- | | | | | |
|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| Alliat | Carla-Bayle | Ganac | Les Issards | Montségur |
| Arabaux | Carla-de-Roquefort | Gaudiès | Les Pujols | Nalzen |
| Arignac | Castéras | Génat | Lescousse | Niaux |
| Arnave | Castex | Gestiès | Lesparrou | Ornolac-Ussat les bains |
| Artigat | Cazaux | Gourbit | Leychert | Orus |
| Artix | Cazenave-Serres-et- | Gudas | Lézat-sur-Lèze | Pailhès |
| Arvigna | Allens | Ilhat | L'Herm | Pamiers |
| Auzat | Celles | Iller-et-Laramade | Lieurac | Pérelle |
| Baulou | Cos | La Bastide de Besplas | Loubaut | Pradières |
| Bédeilhac-et-Aynat | Coussa | La Bastide de Lordat | Loubens | Prayols |
| Bélesta | Crampagna | La Tour du Crieu | Loubières | Quié |
| Bénac | Dalou | L'Aiguillon | Ludiès | Rabat-les-Trois- |
| Bénagues | Daumazan-sur-Arize | Lanoux | Madière | Seigneurs |
| Bénaix | Dreuilhe | Lapège | Malléon | Raissac |
| Bézac | Durfort | Laroque d'Olmes | Méras | Rieux-de-Pelleport |
| Bompas | Escosse | Lavelanet | Mercus-Garrabet | Roquefixade |
| Bonnac | Esplas | Le Bosc | Miglos | Roquefort-les- |
| Brassac | Ferrières-sur-Ariège | Le Carlaré | Monesple | Cascades |
| Burret | Foix | Le Fossat | Montégut-Plantaurel | Sabarot |
| Calzan | Fornex | La Mas d'Azil | Montfa | Saint Amadou |
| Camarade | Fougax-et-Barineuf | Le Vernet d'Ariège | Montferrier | Saint Amans |
| Campagne-sur-Arize | Freychenet | Lercoul | Montgailhard | Saint Bauzeil |
| Capoulet-Junac | Gabre | Les Bordes-sur-Arize | Montoulieu | Sainte Suzanne |

Saint Félix-de-Rieutord
 Saint Jean d'Aigues-
 Vives
 Saint Jean-de Verges
 Saint Jean-du Falga
 Saint Martin d'Oydes
 Saint Michel
 Saint Paul-de-Jarrat








Saint Pierre-de-Rivière
 Saint Victor-Rouzaud
 Saint-Ybars
 Saurat
 Sautel
 Ségura
 Serres-sur-Arget
 Sieuras

Siguer
 Soula
 Surba
 Tabre
 Tarascon-sur-Ariège
 Thouars-sur-Ariège
 Trémoulet
 Troyes d'Ariège

Unzent
 Ussat
 Val-de-Sos
 Varilhes
 Ventenac
 Vernajoul
 Verniolle
 Villeneuve d'Olmes

Villeneuve-du-Latou
 Villeneuve du Paréage
 Vira

1.1.2 > Vision globale de l'organisation du service

Types de déchets	Porte-à-porte 	Bacs de regroupement 	Points d'apport volontaire (PAV) 	Compostage individuel ou partagé 	Déchèteries 	Camion-grappin ¹ sur rendez-vous 	Location de benne ² (livraison et retrait) 
Ordures ménagères résiduelles	●	●		●	●		
Emballages recyclables / cartons	●	●			●		
Verre			●		●		
Papier			●		●		
Textiles			●		●		
Ameublement, DEEE, déchets verts volumineux					●	●	
Déchets verts	●			●	●		●
Bois					●		●
Gravats					●		●
Déchets industriels banals	●				●		●

La collecte des déchets volumineux (max 15 m³) avec le camion-grappin est un service complémentaire proposé par le Smectom du Plantaurel, uniquement sur rendez-vous sur www.smectom.fr ou 05 61 68 02 02. Ce service a évolué en 2021 :

- Suppression de la collecte des gros volumes de végétaux
- Enlèvement d'encombrants gratuit 1/an, 2ème enlèvement facturé 60€

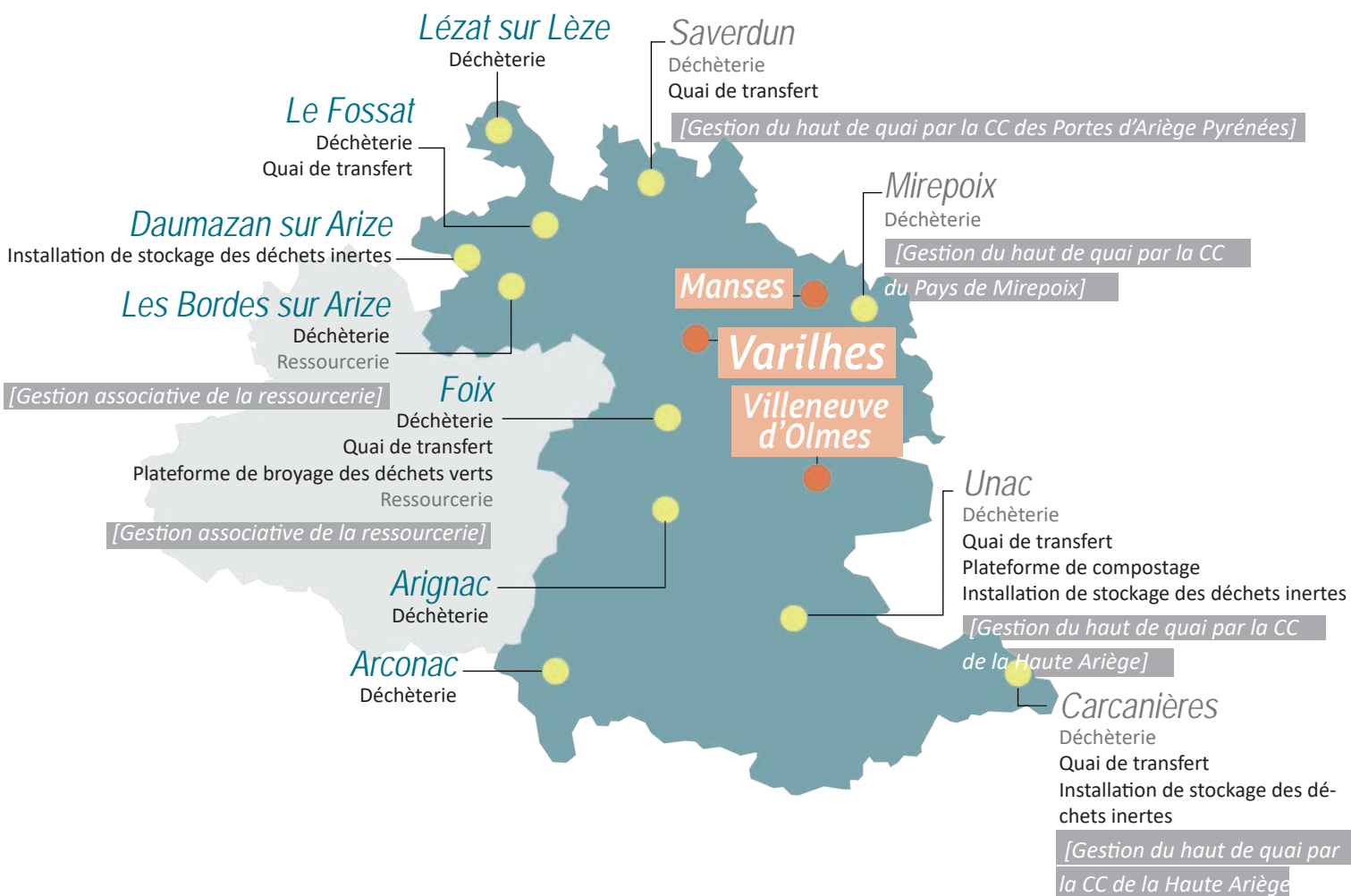
La location de benne est également un service complémentaire réservé aux particuliers. Tarif location d'une benne monodéchet : 180 € les 72h maximum (gravas, bois, ect... hors déchets verts)- Tarif location d'une benne Déchets Ultimes (DU) 150 € ou mélange hors déchets verts : 300,00 € les 72h maximum.

Déchets non pris en charge par le service

- Les déchets industriels, dangereux et non dangereux,
- Les déchets faisant l'objet d'une collecte ou d'un traitement spécifique (*déchets d'origine animale soumis à des règles et contrôles sanitaires particuliers, déchets issus de l'activité des garages professionnels...*),
- Les Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les professionnels, issus des activités de diagnostic, de suivi, de traitement préventif, curatif ou palliatif dans le domaine de la médecine qui présentent des risques divers autant pour le personnel de santé que pour les agents chargés de l'élimination des déchets et pour l'environnement,
- Les déchets pouvant contenir de l'amiante,
- Les véhicules hors d'usage.

1.2 > Compétences

1.2.1 > Répartition des compétences



Villeneuve d'Olmes

Déchèterie
Quai de transfert
Plateforme de broyage des déchets verts

Varilhes

Siège social du Smectom du Plantaurel
Déchèterie
Quai de transfert
Plateforme de compostage
Plateforme de stockage bois
Centre de tri des emballages recyclables
SCIC du Plantaurel
Eco-Ordi 09
Bioverre

Manses

Installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) de Berbiac
Unité de valorisation du biogaz
Quai de transfert

Chapitre 2 / La prévention des déchets

2.1 > Les actions de prévention des biodéchets : 2021 une année marquée par un développement accéléré des installations de sites

Le développement des actions de compostage de proximité, qu'il soit individuel ou partagé, vise à atteindre 2 objectifs :

- Satisfaire à l'obligation réglementaire au 31/12/2023 de donner à l'ensemble des usager·es la possibilité de séparer leurs biodéchets.
- **Réduire la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)** présente à Berbiac, ce flux étant majeur au sein des ordures ménagères résiduelles (1/3).

2.1.1 > Le compostage individuel

Action historique de la prévention des déchets au sein du Smectom, engagée depuis 2009, il cible les 32.000 foyers du territoire collecte en capacité d'installer un composteur dans leur jardin, soit 77 % de la population du territoire collecte

Bilan

- **En 2021, 2.341 composteurs individuels ont été vendus** au prix de 11€, contre 1.604 en 2020. A noter la vente de 1.071 composteurs lors de l'opération bacs individuels conduite sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Foix. Cette opération a permis de redynamiser l'action, sensiblement impactée par la situation sanitaire depuis 2020. En effet, en temps normal et hors distribution de bacs individuels, 2 000 composteurs sont vendus en moyenne chaque année.

A ce jour, un peu plus de **10 000 foyers seraient équipés** d'un composteur individuel acquis auprès du Smectom, soit un taux d'équipement d'environ 30 % des foyers (sur une base de 32.000 foyers résidant en habitat individuel ou dispersé).

Ce taux d'équipement représente environ **1 200 tonnes de biodéchets détournées** des ordures ménagères résiduelles, sur les 4 000 tonnes de FFOM produites particuliers en habitat individuel avec jardin.

2.1.2 > Le compostage partagé

En partenariat étroit avec les communes, les usager·es et les acteurs économiques engagé·es dans l'installation et le suivi de sites, le Pôle Réduction des Déchets du Smectom initie et réalise l'installation des sites, leur suivi et leur entretien (réapprovisionnement en matière sèche, brassage et récolte du compost), le recrutement, la formation des référent·es, ainsi que l'animation régulière des sites.

3 types de sites équipés en composteurs partagés sont identifiés :

- Les sites de centre-bourg, pied d'immeubles, centre-ville et établissement recevant du public avec restauration.
- Les sites installés au sein des établissements scolaires.
- Les sites de compostage destinés aux touristes



Un site de compostage partagé

Bilan pour les centres-bourgs, centres villes et pieds d'immeuble :

En 2021, 22 sites ont été installés en centre-bourg, centre-ville ou en pied d'immeuble portant le total à 82 sites de compostage partagé installés depuis 2018. Ce total correspond à environ à 2.130 foyers utilisateurs (sur la base d'une moyenne d'environ 30 foyers actifs par site installé). Ce résultat traduit une accélération de l'implantation de cette solution sur le territoire. Sur la base d'une estimation de 13 800 foyers en habitat collectif, devant être couverts par la solution de compostage de proximité, le **taux de couverture actuel de cette population est donc de 16%, correspondant à environ 250 tonnes de biodéchets détournées** par cette solution de proximité. Il est estimé que le gisement de FFOM produit par les particuliers n'ayant pas la possibilité de composter individuellement est de 1 750 tonnes environ.

12 formations de référent-es de site de compostage ont été délivrées en 2021, pour 126 personnes formées. Ces formations s'adressent à des groupes mixtes de usager.es, élu-es et services municipaux pour une meilleure appropriation des projets et une meilleure coopération entre les parties prenantes.

45 Magicien-nes du Compostage sont aujourd'hui formé-es Guides Composteur et jouent un rôle essentiel dans l'installation et l'animation de 34 sites de compostage, notamment, dans les écoles, centres-bourgs et jardins partagés. Les magicien-nes sont les garant-es de la pérennité des projets par leur action de soutien et d'accompagnement de proximité au service des usager-es.

Bilan en établissements scolaires :

En 2021, 90 établissements scolaires sont dotés de composteurs collectifs. Toute nouvelle implantation est désormais systématiquement accompagnée d'actions de formation à destination du personnel éducatif ainsi que d'animation, sensibilisation au compostage des enfants, du CP au CM2, sur les temps scolaires (+5 établissements en 2021). Au total, 1 584 enfants ont été sensibilisés aux principes du compostage entre 2016 à 2021. Ces 90 établissements scolaires ont contribué à une réduction d'environ 58 tonnes de biodéchets sur l'année.

Bilan des actions sur le secteur touristique :

En 2020, pour inciter à nouveau au compostage en milieu touristique, le Smectom a lancé auprès des professionnels de l'hébergement touristique par le biais, notamment, des têtes de réseau (Agence de Développement Touristique, Offices de tourisme, ComCom...) pour équiper gratuitement leurs hébergements en composteur :

- 144 hébergeurs (gîtes, meublés de tourisme...) ont ainsi pu bénéficier gratuitement d'un composteur au volume adapté à la capacité d'hébergement de la structure, du nombre de bioeaux nécessaires à la pratique dans leur établissement, d'un kit signalétique trilingue ainsi que d'un accompagnement et de conseils.
- 19 nouveaux campings ont été équipés d'une solution de compostage collectif sur leur structure.

À fin 2021, 2 018 hébergements locatifs et emplacements nus disposent maintenant d'une solution de compostage partagé à destination des touristes. L'évaluation quantitative de la réduction des biodéchets reste cependant aujourd'hui difficile à établir sur ce secteur.

Synthèse des actions en faveur du compostage en 2021 :

Type d'action	Evaluation de la fraction fermentescible détournée
Compostage individuel	1.200 tonnes
Compostage partagé	250 tonnes
Compostage en établissement	58 tonnes
Total annuel détourné	1.508 tonnes

2.1.3 > Les déchets verts : la mise en œuvre de nouvelles solutions de proximité en réponse à l'arrêt des collectes en porte à porte ou par grapin

Les actions mises en place progressivement depuis la fin de l'année 2020 ont été fortement développées en 2021:

Les Kiosques à broyat sont un dispositif permettant aux habitants-es d'une commune d'apporter leurs branchages sur un lieu dédié durant une période définie (1 semaine à 15 jours). Les branchages déposés sont ensuite broyés par le Pôle Réduction des déchets, en collaboration avec les agent-es municipaux de la commune partenaire. Le broyat est enfin laissé durant 15 jours à disposition des habitant-es. Les opérations sont programmées de manière à être organisées une à trois fois par an, selon la taille des communes, aux mêmes périodes afin de créer ainsi un rendez-vous régulier pour les usager-es.

Le prêt de broyeurs individuels électriques ou thermiques de petite capacité pour les habitant-es. Ces prêts sont réalisés à titre gratuit pour les usager-es du territoire collecte qui ont la possibilité d'obtenir 2 prêts sur l'année après avoir suivi, au préalable, une formation de 45 mn à l'utilisation de ces matériels, mais surtout aux gestes de réutilisation in situ du broyat produit (paillage, compostage, etc). Depuis la fin de l'année 2021, un broyeur thermique, semi-professionnel est venu renforcer l'offre proposée à la plus grande satisfaction des usager-es.

Le prêt d'un broyeur thermique de plus grande capacité aux collectivités. Ces prêts sont réalisés gratuitement afin de soutenir l'action des collectivités pour un traitement de leurs déchets verts in situ (réduction des volumes, des transports, optimisation de l'organisation des chantiers, mise à disposition du broyat pour un usage local).



Une opération kiosque : Avant / Après

Bilan des actions de broyage des déchets verts :

En 2021, 360 tonnes de déchets verts ont ainsi été traitées grâce à ces opérations :

- 80 opérations sur kiosques à broyat (300 tonnes). (4 opérations en 2020 pour 20 tonnes).
- 40 prêts aux particuliers (16 tonnes). (16 prêts en 2020).
- 10 prêts aux collectivités (50 tonnes). Action mise en œuvre en 2021.

Dans le cadre des demandes de prêt 85 usager-es ont été formé-es aux gestes zéro déchet au jardin lors de 8 sessions de formation à Varilhes entre novembre et décembre 2021.

Concernant plus spécifiquement les opérations sur kiosques, une opération de broyage représente en moyenne :

- 3,7 tonnes de végétaux valorisés en broyat pour être réutilisé très localement, chez les habitant-es, ou dans les espaces verts de la commune.
- 1,5 tonne de broyat produite par heure de broyage (cf. figure ci-contre).
- 410€ d'économie de traitement des déchets verts par le Smectom (calcul basé sur une moyenne des coûts de traitement des déchets verts de la matrice compta coût du Smectom)
- 666 € de coût en frais de fonctionnement : moyens humains + carburant camion et broyeur + entretien broyeur. Pour rappel, le service de kiosque à broyat est entièrement gratuit pour les communes partenaires.
- 4 heures en moyenne par opération (installation + broyage + déplacements) dont 2h30 de temps de broyage effectif.

2.2. La sensibilisation des usager-es :

2.2.1. > Déploiement des suivis qualité en collecte sélective

Depuis Août 2020, des opérations d'amélioration de la qualité du tri des usager-es sont menées sur le territoire, en partenariat avec les communes accueillant l'intervention sur des tournées identifiées. Deux ambassadeurs tri-prévention précèdent les bennes à ordures ménagères lors des opérations de collecte et apposent une étiquette (cf. figure ci-contre) sur les bacs ou les sacs comportant un trop grand nombre d'erreurs de tri et indiquant quelles sont les erreurs à corriger. Les sacs ou les bacs étiquetés ne sont pas collectés et l'usager-ère est invité-e à représenter son sac ou son bac retrié à la collecte suivante

Un suivi qualité de collecte sélective se réalise en 2 temps :

- Une opération de contrôle le jour de la collecte avant le passage du camion de collecte.
- Un nouveau contrôle de vérification est réalisé dans les 2 à 3 jours qui suivent le passage initial. L'objectif étant d'aller au contact des usager-es ayant commis des erreurs de tri lors du premier passage.

Ces 2 actions sont mises en œuvre systématiquement une seconde fois sur la tournée ciblée dans un délai de 2 semaines environ pour évaluer l'efficacité de l'action.



Une question ?
06 07 05 63 32
05 61 68 02 02

Bilan

En 2021, 24 opérations de suivis ont été réalisées sur 7 circuits différents. Entre le premier passage des opérateurs et opératrices tri-prévention sur un circuit de collecte et la fin de l'opération, on note une réduction de 50 à 60 % du nombre de sacs ou de bacs non conformes. En moyenne, par tournée, une cinquantaine d'usager-es bénéficient des conseils directs des opérateurs et opératrices terrain.

Par une nette amélioration de la qualité du tri et un accueil globalement très positif de la part des usager-es, le dispositif présente une bonne efficacité et constitue un service apprécié. Il est à noter qu'avec la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis novembre 2021, le nombre de sacs ou de bacs jaunes non conformes a mécaniquement diminué. L'indicateur d'évolution du nombre de sacs ou de bacs refusés entre les deux passages de contrôle qualité sera donc amené à évoluer pour une évaluation de l'opération au plus juste.

2.2.2 Action « scène d'incivilité »

Depuis septembre 2020, l'action « scène d'incivilité » est mise en œuvre. Il s'agit de mettre en valeur, par une mise en scène décalée, les dépôts sauvages existants (cf. photo ci-contre), afin de sensibiliser les riverains et riveraines et passants-es à la problématique des dépôts sauvages, alerter les indéclicat-es sur les risques encourus en cas de dépôts de déchets interdits et montrer que le problème est pris en compte et pris en charge par la commune et le Smectom.



Bilan

Seulement 2 actions de ce type ont été sollicitées par les communes en 2021, contre 3 en 2020. La communication sur ce type d'action devra être renforcée en partenariat avec la Direction Collecte et Services, d'une part, et les communes d'autre part, d'autant plus que la problématique des dépôts sauvages reste sensible sur le territoire.

2.2.3 Déploiement de la communication autour de l'extension des Consignes de tri et accompagnement pédagogique

L'extension des consignes de tri a été l'axe de communication majeur de l'année 2021, en collaboration avec la Tarification Incitative, la Direction Collecte et Service et le Pôle Réduction des Déchets.

La conduite de ce projet s'est traduite par la création d'une identité visuelle, l'élaboration d'un plan média, et la réalisation de supports de communication à l'échelle de l'ensemble des EPCI en charge de la collecte des déchets du département.

La campagne de communication active a démarré en septembre 2021 par un temps fort, au-delà des actions de communication, par la rencontre directe de 6 000 usager·es, lors de la campagne de distribution des bacs individuels sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Foix sur le site de Saint-Paul-de-Jarrat.



L'opération BI de Saint Paul de Jarrat

Le thème de l'extension des consignes de tri a également été un élément fort des actions d'accompagnement pédagogique conduites en 2021 autour de la formation, sensibilisation des publics enfants et adultes.

En 2021, ce sont 732 enfants et 333 adultes qui ont participé à ces actions dans le cadre de 37 actions conduites, principalement, autour de formation-sensibilisation-communication à l'extension des consignes de tri, d'une visite du site de Berbiac ou du centre de tri.

2.2.4 > Événementiel 2021: *Berbiac tout Azimut*, malgré le COVID l'opération a été mise en œuvre

L'évènement *Berbiac Tout Azimut*, portes ouvertes sur le site de Berbiac, prévu en 2020, a finalement eu lieu le samedi 25 septembre 2021, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable. Au-delà de la visite du site, les visiteurs étaient invités à suivre un sentier pédagogique au cours duquel un grand nombre d'informations ont pu être apportées, tant sur le site, son organisation, sur les techniques mises en œuvre en matière de développement durable, que sur les actions de prévention à mettre en œuvre pour réduire notre production de déchets.

L'organisation de ce premier évènement a nécessité un pilotage de projet conséquent, pour la réalisation des supports de communication, l'organisation de la visite et du sentier pédagogique, notamment pour le montage des éléments d'information apportés aux 200 visiteurs ainsi sensibilisés.

2.3. Les programmes en cours de prévention des déchets

2.3.1 > Le PLPDMA en voie de finalisation

La loi Grenelle, précisée sur ce point par le décret N°2015-662 du 10 juin 2015 a obligé les établissements ayant la compétence collecte des déchets ménagers à mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ce PLPDMA va prendre la suite du Programme Local de Prévention des OMA (PLP - 2012/2017) qui a permis de réduire les OMA de 7% par habitant en 5 ans par rapport à 2011.

L'objectif de ce PLPDMA est d'atteindre une réduction de ces des DMA de 13 % d'ici à 2025 par rapport à 2010, en s'inscrivant dans les objectifs des programmes portés par les échelons supérieurs, à savoir le Programme National de Prévention des Déchets (2017/2027) et le Programme Régional de Prévention et de Gestion des déchets (2019/2025).

En Ariège, 3 PLPDMA sont en cours d'élaboration :

- Le PLPDMA « *Plaine d'Ariège et contreforts des Pyrénées* », porté par le Smectom, la CC pays de Mirepoix et la CC Portes d'Ariège Pyrénées (pour sa partie collecte).
- Le PLPDMA « *Montagne* » : co-porté par la CC Haute Ariège et le Smectom, respectivement pour les zones que ces établissements collectent sur le territoire de la CCHA.
- Le PLPDMA « *Couserans* » : porté par la CC Couserans Pyrénées (CCCP).

Dans ce cadre, le Pôle Réduction des Déchets a la responsabilité d'élaborer le programme « Plaine d'Ariège et Contreforts des Pyrénées », d'animer la coordination avec les deux autres collectivités associées afin d'établir un programme cohérent (animation des réunions de pilotage, élaboration des outils de construction et de suivi,

élaboration du diagnostic de l'ensemble du territoire, élaboration des outils de communication et de consultation du grand public).

Le *PLPDMA Plaine d'Ariège* et contrefort des Pyrénées a été finalisé en fin d'année 2021. Il sera présenté en début d'année 2022, pour avis, à la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES) puis il sera soumis à une consultation du public pour recueil d'avis, remarques, et propositions tant sur les objectifs définis que sur les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir. A la suite de ces étapes obligatoires, il sera soumis à la validation des instances des 3 associés pour entrer alors dans sa phase de mise en œuvre.

2.3.2 > Le schéma territorial des biodéchets

La loi AGECE, anti-gaspillage pour une économie circulaire, du 10 février 2020, a fixé pour les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers comme le Smeptom une échéance au 31 décembre 2023 pour qu'ils soient en mesure de proposer aux ménages et éventuellement aux producteurs non ménagers une généralisation du tri à la source et/ou une solution de valorisation de leurs biodéchets.

En termes de valorisation, 2 solutions sont à ce jour reconnues par la loi, le compostage et la méthanisation, afin de permettre un retour au sol et la production d'énergies renouvelables telles que le biogaz.

Le Smeptom s'est associé avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées dans un souci de mutualisation des moyens, pour réaliser l'étude d'un schéma territorial de gestion séparée des biodéchets devant l'importance des enjeux, avec pour objectif d'étudier les différentes solutions possibles tant sur le plan technique, organisationnel que financier.





Après l'établissement d'un diagnostic de territoire devant se traduire par la réalisation d'une cartographie détaillée des différents producteurs, territoire par territoire, l'étude doit déboucher sur l'élaboration de différents scénarii possibles. Le scénario retenu par chaque collectivité fera l'objet d'un approfondissement économique. Le but de cette étude est de disposer de toutes les informations techniques, financières et organisationnelles pour permettre aux instances du Smeptom d'arrêter le choix d'une solution et de valider le plan d'action qui en découlera pour sa mise en œuvre.

Chapitre 3 / La collecte des déchets : Organisation

3.1 > Précollecte

Le Smectom du Plantaurel dote ses usager·es, particuliers et professionnel·les (sous conditions), de différents contenants normalisés destinés au tri et à la collecte des déchets.

Sur le territoire du Smectom, la pré-collecte est organisée :

En conteneur individuel ou collectif (bacs roulants de 120 à 770 litres)	
En sacs jaunes translucides ou bacs jaunes	
En colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées de 3 à 5 m ³	
En bennes de 8 à 30 m ³	

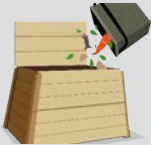






Chaque conteneur est gravé avec le logo du Smectom du Plantaurel et sa cuve est numérotée individuellement. Pour les particuliers, le contenant est gratuit. Pour les entreprises, le contenant est fourni dans le cadre de la redevance spéciale.

Le Smectom du Plantaurel assure la gestion, la maintenance et le renouvellement des contenants mis à disposition de ses usagers.







Pour toute demande de réparation ou de changement de bac : 05 61 68 02 02 ou sur le site internet : www.smectom.fr/les-services/mes-demarches-en-ligne/signaler-un-probleme-227.html

Contenants et consignes pour usager·es particulier·es

Ordures ménagères résiduelles (OMR)		Les OMR* doivent être conditionnées dans des sacs fermés avant d'être déposées dans les contenants dédiés. Le tri des déchets doit être appliqué. Plus d'information sur www.smectom.fr OMR : Ordures Ménagère Résiduelles
Emballages recyclables et cartons		Les emballages recyclables doivent être triés avant d'être placés dans un sac jaune fourni par le Smectom ou déposés en vrac dans les bacs jaunes, contenants aériens ou enterrés. Les cartons doivent être pliés, à côté des sacs ou bacs jaunes. Le Mémo-tri est disponible sur le www.smectom.fr

Biodéchets		<p>Appliquer les consignes de tri du «Guide du compostage» avant de les placer dans le composteur et réaliser les gestes nécessaires à son bon fonctionnement.</p> <p>Plus d'infos sur www.smeptom.fr</p>	
Verre		<p>Les bouteilles et les bocaux doivent être vidés avant d'être déposés dans le Récup'verre.</p>	
Papiers		<p>Tous les papiers se recyclent et doivent être déposés dans le Récup'papiers.</p>	
Textiles		<p>Les textiles propres, même troués ou déchirés, doivent être conditionnés en sacs fermés et placés dans le Récup'Textiles.</p> <p>Sont aussi acceptés les accessoires (<i>sacs, ceintures...</i>), les chaussures (<i>liées par paires</i>) et le linge de maison.</p>	
Déchets végétaux		<p>Appliquer les consignes de tri des biodéchets avant de les placer dans le composteur et réaliser les gestes nécessaires à son bon fonctionnement.</p> <p>Réervations et conditions sur www.smeptom.fr</p>	
Déchets végétaux de gros volume		<p>Uniquement les déchets d'ameublement, de literie, d'outillage, d'électroménager, de gros volumes.</p>	<p>Sur RDV uniquement.</p> <p>Réervations et conditions au 05 61 68 02 02.</p>
Encombrants		<p>Le service de collecte des gros volumes de végétaux a été supprimé le 30/06/2021</p>	
Déchets divers		<p>Pour gagner du temps à la déchèterie, triez vos déchets par type avant de vous y rendre.</p> <p>Règlement des déchèteries disponible sur : www.smeptom.fr</p>	

Contenants et consignes pour les professionnel·es soumis·es à la redevance spéciale

<p>DAEu Déchets d'Activité Economiques ultimes</p>		<p>Les DAE ultimes doivent être conditionnés dans des sacs fermés avant d'être déposées dans les contenants dédiés. Le tri des déchets doit être appliqué. <i>Plus d'information sur www.smectom.fr</i></p>
<p>Emballages recyclables</p>		<p>Les emballages recyclables doivent être triés avant d'être placés dans un sac jaune fourni par le Smectom ou déposés en vrac dans un bac à couvercle jaune.</p>
<p>Cartons</p>		<p>Les cartons doivent être pliés et déposés dans le bac dédié.</p>
<p>Verre</p>		<p>Les bouteilles et les bocaux doivent être vidés avant d'être déposés, en vrac, dans le bac. Pas de porcelaine, céramique ou déchets autre que du verre.</p>
<p>Papiers</p>		<p>Tous les papiers se recyclent et doivent être déposés dans le bac.</p>
<p>Déchets divers</p>		<p>Pour gagner du temps à la déchèterie, triez vos déchets par type avant de vous y rendre. Dépôts payants dès le premier kilo. Règlement des déchèteries disponible sur : www.smectom.fr</p>

3.2 > Population desservie par mode de collecte et taux de variation annuel

Est considérée comme collecte porte à porte :

- La collecte en bordure de voie publique d'un contenant de collecte personnel, devant le domicile ou en bout d'allée/chemin : chaque habitation est collectée (*le Smectom du Plantaurel a défini une distance admissible pour amener son contenant de collecte de 150 m au maximum*)
- La collecte sur la voie publique de contenants collectifs en points de regroupement : concerne plusieurs logements/habitations, il s'agit principalement de l'habitat collectif et des cœurs de ville.

Est considérée comme collecte par apport volontaire :

- L'apport de déchets valorisables dans des contenants dédiés implantés sur la voie publique : récup' verre, récup' papier, récup' emballages, récup' textiles.
- L'apport de déchets en déchèterie.

Mode de collecte par type de déchet

			Collecte séparée Porte à porte	Points d'apport volontaire (PAV)	Collecte séparée encombrants	Compostage de proximité	Déchèteries
Ordures ménagères et assimilées	Ordures ménagères résiduelles	Ordures ménagères résiduelles	●				
		Biodéchets				●	
	Recyclables secs	Emballages recyclables	●	●			
		Cartons	●				
		Verre ¹	●	●			
		Papier ¹	●	●			
Déchets occasionnels	Déchets non dangereux	Textiles		●			
		Tout-venant					●
		Déchets de travaux (hors gravats)					●
		Métaux					●
		Déchets verts ²				●	●
		Bois			●		●
		Ameublement, DEEE			●		●
		Matelas			●		●
	Inertes	Gravats					●
		Batteries					●
	Déchets dangereux	Huiles de vidanges					●
		Huiles alimentaires					●
		Autres toxiques					●
		Piles					●

¹ Collecte séparée réservée aux professionnels.

² Collecte séparée en porte à porte proposée à certaines communes uniquement.

Pourcentage de population desservie par mode de collecte et flux de déchets

POPULATION INSEE MUNICIPALE	2018		2019		2020		2021	
Nombre d'habitant-es	95 607		95 927		95 797		96 061	
Mode de collecte	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)	Collecte porte à porte	Apport volontaire (PAV)
Ordures ménagères résiduelles	100 %		100 %		100 %		100 %	
Emballages recyclables	100 %		100 %		100 %		100 %	
Verre		100 %		100 %		100 %		100 %
Papier		100 %		100 %		100 %		100 %
Textiles		100 %		100 %		100 %	100 %	
Ameublement, literie déchets verts volumineux	72 %		100%		100 %		100 %*	
Autres déchets		100 %		100 %		100 %		100 %

*Service déchets verts volumineux supprimé au 30/06/21



Professionnels desservis par mode de collecte et flux de déchets

	2018/2019		2020		2021	
Mode de collecte	Collecte porte à porte	Apport volontaire	Collecte porte à porte	Apport volontaire	Collecte porte à porte	Apport volontaire
DAE ultimes	●		●		●	
Emballages recyclables	●	●	●	●	●	●
Cartons	●		●		●	
Verre	●		●		●	
Papiers	●		●		●	
Autres déchets		●		●		●
Déchets verts volumineux		●		●		●



3.3 > Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Le verre et le papier

Nombre de récup' Verre et récup' Papier du territoire «collecte et traitement »

		2018	2019	2020	2021
	Nombre de Récup'Verre	533	536	531	531
	dont enterrés	15	16	16	16
	Nombre d'habitant-es par Récup'Verre	179	179	180	180
	Nombre de Récup'Papiers	419	428	427	427
	dont enterrés	13	14	14	13
	Nombre d'habitant-es par Récup'Papiers	228	224	224	224



Tonnages en récup' Verre et récup' Papier sur le territoire «collecte et traitement »

		2018	2019	2020	2021
	Tonnage Verre	2 972	3 320	3 438	3 703
	Kg / habitant-es / an de Verre	31,1	34,6	35,9	38,6
	Tonnage Papiers	1 626	1 623	1 509	1 339
	Kg / habitant-es / an de Papiers	17	16,8	15,7	14

Si la collecte du verre est en progression constante, les quantités de papier triées via les récup' papier baissent (*moins consommation, Stop Pub, dématérialisation...*)

Le Smectom du Plantaurel investit dans les conteneurs d'apport volontaire afin de faciliter le geste de tri des habitants (*renouvellement du matériel, nouveaux sites, nouveaux adhésifs*)

Nouveaux matériels installés

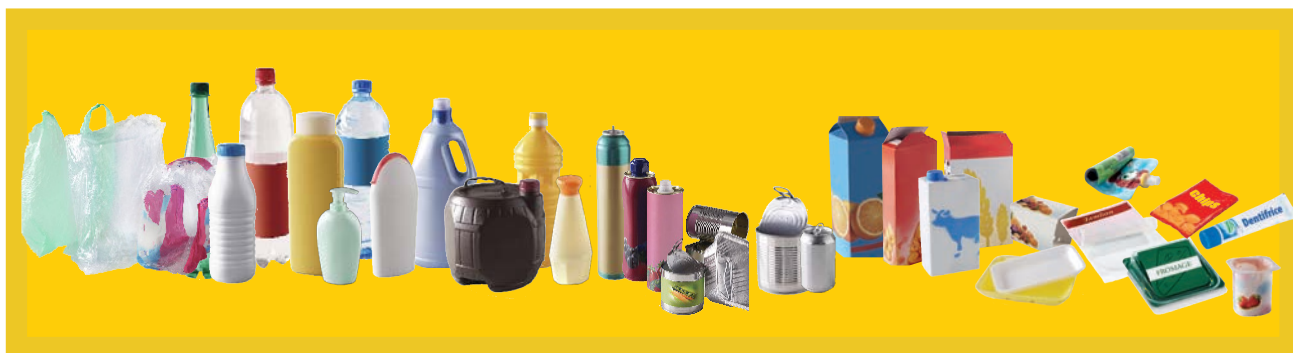
		2018	2019	2020	2021
	Nouveaux sites	7	8	5	1
	Remplacement de matériels	9	41	6	4
	Nouveaux sites	7	21	3	1
	Remplacement de matériels	9	40	4	0

En 3 ans, le SMECTOM a rajouté ou remplacé :

- 76 récup' verre
- 84 récup' papier sur son périmètre collecte.

Les emballages recyclables

Si la collecte des emballages se pratique dans la très grande majorité des cas en porte à porte au moyen des sacs jaunes transparents et bacs jaunes (à Foix depuis décembre 2021), le SMECTOM doit mettre en place d'autres contenants de collecte pour des cas particuliers où le porte à porte n'est pas possible. Cela concerne principalement les campings des communes touristiques du Tarasconnais et du Vicdessos, ainsi que l'habitat collectif de Pamiers et Foix.



OU



OU



Les Equipements de collecte des déchèteries

Toutes les déchèteries acceptent les déchets des professionnels.

		Déchèterie d'Arconac	Déchèterie d'Arignac	Déchèterie des Bordes-sur-Arize	Déchèterie de Foix	Déchèterie du Fossat	Déchèterie de Lézat-sur-Lèze	Déchèterie de Varilhes	Déchèterie de Villeneuve d'Olmes	
Ordures ménagères et assimilées	Recyclables secs	Cartons								
		Verre								
		Papier								
Déchets occasionnels	Déchets non dangereux	Capsules Nespresso®								
		Tout-venant								
		Déchets de travaux, dont briques plâtrées								
		Verre technique								
		Métaux	Box	Box		Box fermé	Zone au sol			Zone au sol
		Textiles								
		Déchets verts				Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol	Zone au sol
		Bois								
		DAE (déchets d'ameublement)								
		Matelas								
		D3E (déchets électroniques)	Zone au sol + géo-grille	Zone couverte	Zone au sol + géo-grille	Benne ou géo-grille	Zone au sol + géo-grille	Zone au sol + géo-grille		Zone au sol + géo-grille + benne
		Pneus	Zone au sol	Box couvert + zone au sol	Benne + zone au sol	Benne ou zone au sol	Zone au sol	Zone au sol		Benne ou zone au sol
		Inertes	Gravats				Box			3 zones au sol*
	Batteries		Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box	Pal Box
	Déchets dangereux	Huiles de vidanges	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
		Huiles alimentaires	Cuve	Cuve	Cuve	Fût	Cuve	Cuve	Cuve	Cuve
		Autres toxiques	Caissette	Caissette	Conteneur ventilé	Caissette	Caissette	Caissette	Caissette	Caissette
		Piles	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût
		Filtres à huile	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût	Fût
Tubes néons		Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	
Ampoules		Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	
Bidons vides souillés		Géo-box	Géo-box	Géo-box	Pal-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	Géo-box	
Extincteurs de -2L / -2kg	Zone au sol	Géo-grille	Géo-box	Géo-grille	Zone au sol	Zone au sol	Géo-grille	Géo-grille		

*Tri des inertes (gravats) en 3 catégories : béton / tuiles et briques / terre et argile

3.4 Organisation de la collecte porte à porte

3.4.1 > Collecte porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Le déploiement d'un programme de dotation de bacs individuels pucés

Les OMR étaient historiquement collectées en bacs de regroupement implantés sur la voie publique.

Depuis 2013, le Smeptom du Plantaurel dote les usagers de bacs individuels pucés pour les OMR en vue de la mise en place d'une tarification incitative.

Règle générale de dotation (*adaptable selon les contraintes du foyer : enfants en bas âge...*) :

- De 1 à 3 personnes : bac de 120 litres,
- De 4 à 5 personnes : bac de 180 litres,
- Plus de 5 personnes : 240 litres.

Déploiement des bacs individuels OMR pucés

Par année

	2013	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de Communes	3	1	12	40	40	0	24
Nombre d'habitant-es	8 860	15 750	11 600	20 540	12 540	0	21 215
Nombre de logements équipés	2 920	4 320	5 080	8 450	7 600	0	8 800

Détail des communes dotées de bacs individuels OMR pucés

Par intercommunalité

- **Communauté de communes Arize-Lèze** : 27 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Haute-Ariège (secteur Auzat - Vicdessos)** : 7 communes, 0% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Pays d'Olmes** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es,
- **Communauté de communes Portes d'Ariège-Pyrénées (secteur Pamiers)** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté de communes Pays de Tarascon** : 20 communes, 37% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (secteur Varilhes)** : 18 communes, 100% des habitant-es équipé-es.
- **Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (secteur Foix)** : 24 communes, 100% des habitant-es équipé-es.

Le dernier secteur géographique à équiper sera le Tarasconnais (2022).

Un bac verrouillé pour les cas particuliers

Dans les cas où le bac roulant ne peut être remis dans la propriété privée du détenteur (distance au passage du camion supérieure à 150 m, pas de place de stockage dans la propriété privée, habitat collectif), le Smectom du Plantaurel propose à l'usager un bac roulant avec serrure et balise. La balise est un dispositif manuel destiné à indiquer aux agents de collecte le besoin de vidage de son bac.

Chaque campagne de dotation de bacs individuels est l'occasion de rencontrer les habitants du territoire concerné et de rappeler les gestes de prévention et de tri des déchets. Des permanences de retrait des bacs sont organisées dans des lieux permettant la mise en place de tous les outils et supports de communication permettant de répondre à toutes les interrogations des usager-es.

Des contenants collectifs

Lorsque l'urbanisme des communes ne permet pas la dotation en bacs individuels (*habitat collectif, cœurs de ville...*), des contenants collectifs sont nécessaires. Ce sont très souvent des bacs roulants. Mais à la faveur de réhabilitations urbaines, des conteneurs enterrés ont été mis en place, en centre-ville ou cœur de bourg.

Déploiement des bornes enterrées

Par ville et par année

	2016	2018	2019	2020	2021	total
Pamiers	11	2				13
Foix	14					14
Lavelanet			1	1		2
Varilhes	2					2
Villeneuve du Paréage	1					1
Arignac	1					1
totaux	29	2	1	1	0	33

33 conteneurs enterrés pour les OMR en 26 sites.



3.4.2 > Collecte porte à porte des emballages légers

Le contenant de base pour la majorité des usagers est le sac jaune translucide de 50 litres ou le bac jaune (Foix) 120/180/240 litres sur lequel les consignes de tri sont inscrites. Les emballages de gros volume (*bidons supérieurs à 3 litres, cartons*) n'ont pas besoin de contenant et sont à déposer à côté des sacs/bacs jaunes.

Consommation de sacs jaunes

	2018	2019	2020	2021
Nombre de foyers (résidences principales)	44 230	44 230	44 230	44 230
Nombre de sacs achetés (en millions)	2,5	2,3	2,6*	2,3*
Nombre de sacs par habitant-es	26	24	27	24
Nombre de sacs par résidence principale	55	52	60	52

*Dont une livraison en fin d'année 2020



La consommation de sacs jaunes se situe en moyenne à 1 sac par semaine par foyer.

3.4.4 > Collecte en porte-à-porte des encombrants

Les encombrants ou déchets volumineux sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier (*matériel spécifique*).

Il s'agit principalement des biens d'équipement usagés : gros mobilier, matelas, gros électroménager, gros outillage.

Leur caractère est occasionnel et leur caractéristique principale est de ne pas pouvoir être transportés dans une voiture.

La collecte des encombrants est proposée sur rendez-vous uniquement. Le Smectom du Plantaurel effectue ce service principalement à l'aide d'un camion hayon.

Tarification et tonnages collectés par le service

		2018	2019	2020	2021
Encombrants	Tarifs	2 gratuits 33,70 € dès le 3 ^{ème}	2 gratuits 35 € dès le 3 ^{ème}	2 gratuits 36,40 € dès le 3 ^{ème}	1 gratuits 60€ dès le 2 ^{ème}
	Tonnages	160	210	486	359
Végétaux* gros volume	Tarifs	2 gratuits 33,70 € dès le 3 ^{ème}	2 gratuits 35 € dès le 3 ^{ème}	2 gratuits 36,40 € dès le 3 ^{ème}	2 gratuits 36,40 € dès le 3 ^{ème}
	Tonnages	3 430	3 280	2 889	1 376

* service supprimé au 01/07/21

3.4.5 > Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Le Smectom du Plantaurel a institué la redevance spéciale par une délibération du 12 avril 2002, modifiée le 6 septembre 2005. Les principes et modalités étaient notamment les suivants :

- Pas d'exonération de TEOM pour les redevables,
- Obligation de tri,
- Seuil d'assujettissement à la redevance spéciale : 2 000 litres par semaine,
- Abattement des 1 000 premiers litres, plafonné à une production de 5 000 litres par semaine.

Par délibération du 16 octobre 2007, le seuil d'assujettissement avait été abaissé à 1 975 litres par semaine.

Par délibération du 27 février 2020, une limite de prise en charge des déchets assimilés a été fixée et les modalités de calcul de la redevance spéciale revues (voir p.40)

3.5 > Fréquences de collecte

Le Smectom du Plantaurel décide des fréquences de ramassage nécessaires et suffisantes pour les différents services proposés. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) étaient en général collectées 1 à 2 fois par semaine, selon la densité d'habitations.

Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 a modifié la réglementation en matière de fréquence de collecte car il permet la collecte des OMR tous les 15 jours dans les zones agglomérées ou communes de moins de 2 000 habitant-es. Par ailleurs, le retour d'expérience de la mise en place des bacs individuels OMR pucés, montre un taux de présentation hebdomadaire à la collecte d'environ 50% des bacs, quelle que soit la taille de la commune.

De même, la collecte sélective des sacs jaunes dans les communes rurales est effectuée tous les 15 jours.

Enfin, la répartition des communes par strate ci-dessous montre que 104 communes sur 144 ont moins de 500 habitant-es.

- **Communes de moins de 500 habitant-es** : 104 pour 19 595 habitant-es, soit en moyenne 188 habitant-es.
- **Communes de 500 à 2 000 habitant-es** : 30 communes pour 25 245 habitant-es, soit en moyenne 842 habitant-es.
- **Communes de plus de 2 000 habitant-es** : 10 communes pour 50 957 habitant-es.

C'est pourquoi en 2018, au sein du SMECTOM la règle suivante a été décidée et est appliquée au fur et à mesure des programmes de dotation en bacs individuels :

Pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables légers :

- **Communes de MOINS de 500 habitant-es** : tous les 15 jours

A fin 2021, 108 communes de moins de 500 habitant-es sur 104, représentant 30 657 hab. ont la collecte des OMR effectuée tous les 15 jours et celle des emballages tous les 15 jours également.

3.5.1 > Jours et horaires de collectes

Les services de collecte du Smectom du Plantaurel sont exécutés du lundi au vendredi en 2 postes de 5h à 12h et de 12h à 19h.

Durant les semaines comportant un jour férié, les services de collecte sont réorganisés et peuvent impacter le planning habituel des ramassages. Une information est systématiquement adressée aux communes concernées. En 2022, les jours fériés ont été collectés (hors 1er mai, 25/12 et 31/12).

Les contenants de collecte doivent être présentés la veille au soir.

Ces informations sont disponibles sur le www.smectom.fr

3.8 > Evolution dans l'organisation de la collecte

Vers une tarification incitative

(avec un calendrier décalé d'1 an suite à la crise sanitaire et au renouvellement des conseils municipaux)

Le Smectom du Plantaurel est engagé dans la mise en œuvre d'une tarification incitative avec pour objectifs de :

- Terminer la mise en place des contenants de collecte adaptés d'ici fin 2022 : bacs individuels à puce, contenants collectifs avec contrôle d'accès,...
- Terminer l'équipement des camions de collecte en lecteurs de puces d'ici fin 2022
- Proposer aux usagers une facturation « à blanc » en 2023
- Appliquer une tarification réelle en 2024
- Le mode de tarification (taxe incitative ou redevance incitative) a été étudié en 2021 ; un séminaire à destination des élus a été organisé en décembre avec les témoignages de 2 collectivités en taxe incitative et 2 collectivités en redevance incitative.

Les débats se poursuivront en 2022 pour une décision des élus attendue avant l'été 2022.

En parallèle, le centre de tri des emballages est en cours de modernisation pour permettre la prise en compte de nouveaux emballages à trier. Ainsi, depuis novembre 2021, la consigne de tri a été étendue à tous les emballages en plastique.

Avec la mise en place progressive des bacs individuels, les fréquences de collecte des ordures ménagères et des emballages sont modifiées selon la règle précisée au §3.5. Les prochains territoires qui seront impactés par des changements sont :

- 2022: Secteurs Auzat - Vicdessos et Tarasconnais

Réflexions sur le service de collecte des encombrants

Une évolution à la baisse de la prise en charge gratuite par foyer : 1 enlèvement de déchets volumineux par an (encombrants : meubles et électroménager).

Réflexions sur la collecte porte à porte des déchets végétaux

Les conditions de collecte des déchets végétaux ne sont pas identiques dans toutes les communes (*fréquence de collecte, présentation minimale ou bac uniquement,...*). Alors que le Smectom du Plantaurel accompagne ses usagers vers le compostage individuel, le service porte-à-porte a un coût non négligeable et ne concerne pas tous les habitants. Ce service sera stoppé au 01/11/2021.

Contrôle d'accès en déchèteries

Adossé à la tarification incitative pour laquelle il est nécessaire de mesurer l'utilisation du service, les déchèteries seront progressivement équipées d'un contrôle d'accès par badge ou lecture de plaque minéralogique, afin de comptabiliser les passages par foyer (envisagé pour 2022).

La redevance spéciale des professionnels (RS)

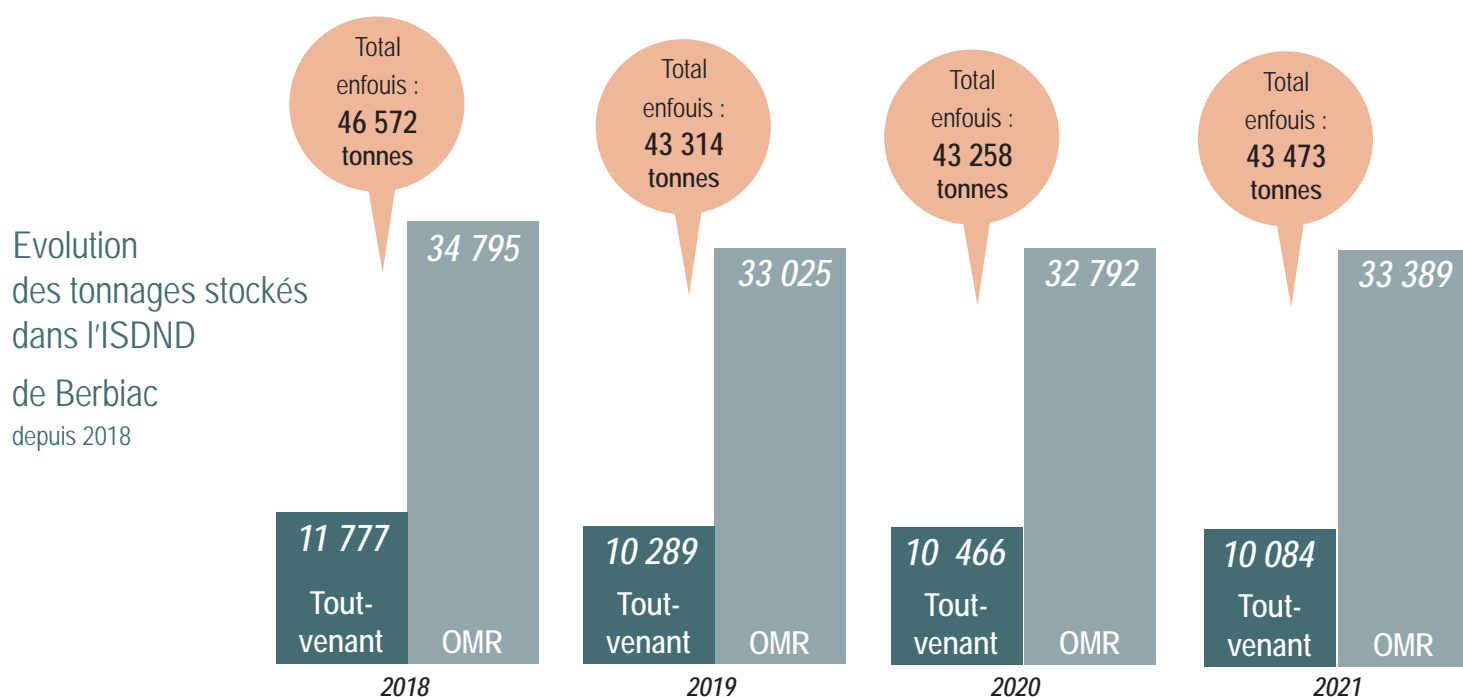
Conformément à la délibération du 27 février 2020, le seuil d'assujettissement à la RS est encore abaissé en 2021 et la tarification du service modifiée pour se rapprocher de la tarification incitative prévue en 2023.

- 5 000 litres hebdomadaire maximum de déchets d'activité économique (DAE) pris en charge par le service public (tous types de déchets cumulés).
- Seul le volume des contenants destinés à la collecte des déchets ultimes est facturé (tarif voté chaque année). Les autres contenants ne sont pas tarifés
- Seuil d'assujettissement à la redevance spéciale
 - Volume > 330 L pour 2020
 - Volume \geq 330 L pour 2021
 - Dès le 1^{er} litre à compter de 2022
 - Volume pour les cartons \leq 4 000 L/semaine

Chapitre 4 / La collecte des déchets : Bilan

4.1 > Déchets résiduels collectés et évolution des tonnages

Territoire «traitement»



Depuis 2016, les tonnages déposés à Berbiac étaient à la baisse (12.4% en 5 ans), avec une baisse notable de 7% entre 2018 et 2019 (- 3 257 t) et pour la 1ère fois, une baisse significative sur les 2 flux :

- - 5.1% sur les OMR
- -12.6% sur le tout-venant (déchets ultimes des déchèteries)

Cette baisse régulière voit un coup de frein en 2020 et 2021 avec :

- Une diminution des OMR de 0.7% entre 2019 et 2020, mais une augmentation de 1.8 % entre 2020 et 2021
- Avec une augmentation du tout venant de déchèteries de 1.7% entre 2019 et 2020, mais une diminution de 3.7 % entre 2020 et 2021

Si la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixait un objectif par rapport au tonnage stocké en 2010 (47 000 tonnes) de :

- Moins 30% à 2020 soit 32 900 tonnes.
- Moins 50 % à 2025 soit 23 500 tonnes.

Le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'ISDND de Berbiac du 24 décembre 2019 donne un objectif moins ambitieux de 46 000 t / an pour les années 2019 à 2022. Voir chapitre 5, § 5.3.1

Le tableau-ci-après détaille l'évolution des tonnages apportés à Berbiac par compétence collecte :

Evolution des tonnages apportés à Berbiac par compétence «collecte» :

	2019	2020	2021	Variation 2019 - 2020	Variation 2020 - 2021
Territoire collecte Smectom	32 779	33 006	33 010	0,7%	0%
Ex. CC Vallées d'Ax	3 092	3 014	2 996	-2,5%	-0,6%
Ex. CC Pays de Mirepoix	3 427	3 276	3 401	-4,4%	3,8%
Ex. CC de Saverdun	4 016	3 962	4 065	-1,3%	2,6%
Totaux	43 314	43 258	43 258	-0,1 %	0,5%

Si le Smectom en 4 ans a réduit progressivement ses déchets ultimes de 14.6 %, en 2019, l'année 2020 voit une légère hausse des tonnages, laquelle se stabilise en 2021.

Pour les CC Mirepoix et ex.CC Saverdun, l'évolution est plutôt à la hausse, la CC Haute-Ariège est plutôt stable par rapport à 2020.

Le tri des briques plâtrées, les efforts sur les déchèteries pour mieux séparer les déchets valorisables, sont en grande partie les raisons de la baisse des déchets ultimes.

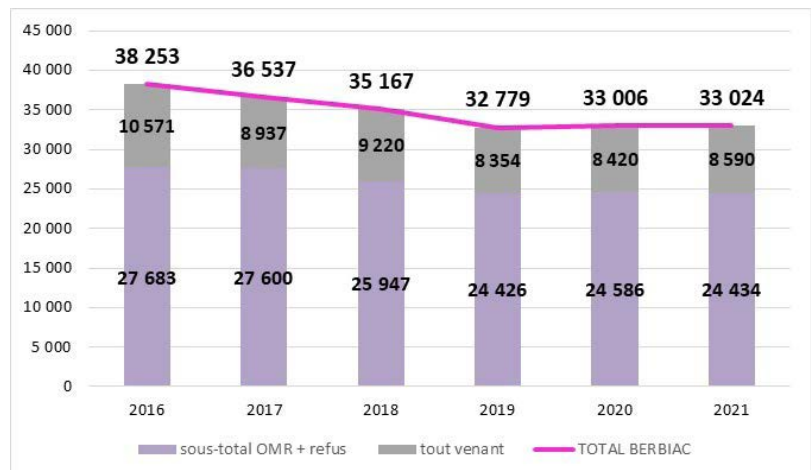
La mise en place de bacs individuels OMR sur le périmètre collecte du SMECTOM est également facteur de diminution des déchets ultimes. Mais comme aucun déploiement n'a eu lieu en 2020 et que l'équipement du territoire de Foix n'a été opéré que fin 2021, la baisse n'est pas visible sur 2021. (voir § 3.4.1).

Territoire «collecte et traitement »

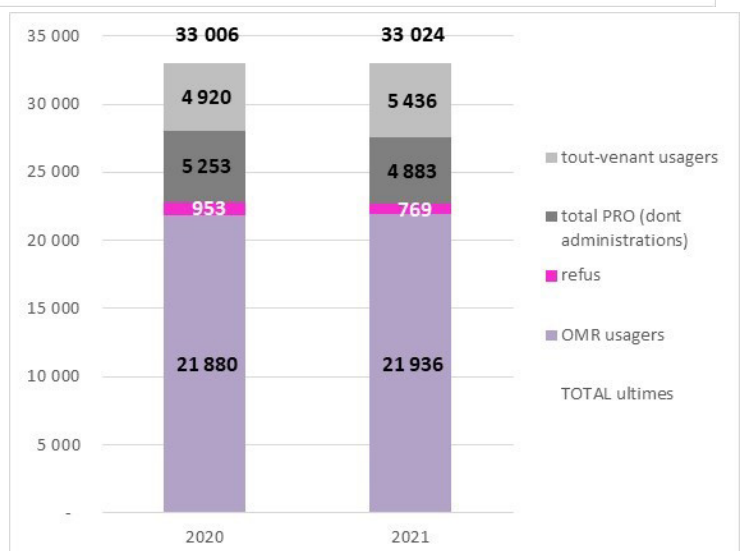
Evolution des tonnages annuels de déchets ultimes stockés dans l'ISDND de Berbiac pour le territoire «collecte» :

depuis 2017

Pour le périmètre collecte du SMECTOM à partir de 2016, la diminution des déchets ultimes est significative : baisse de 6.8% (- 2 387 tonnes) en 2019, après une baisse de 5.1% en 2018 et de 3.4% en 2017. Toutefois comme vu précédemment, l'année 2020 voit une légère augmentation des déchets ultimes, tout comme en 2021.



La part des professionnels identifiés dont les administrations (tournées spécifiques + apports en déchèteries) représentait 15.9% en 2020 et 14.8% en 2021.



- La part des refus est en augmentation régulière depuis 2016, en lien avec la progression de la collecte sélective (§ 4.2.3).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage	622	690	811	831	953	769
Part des refus de tri sur total OMR	2,3%	2,5%	3,2%	3,4%	3,9%	3,2%

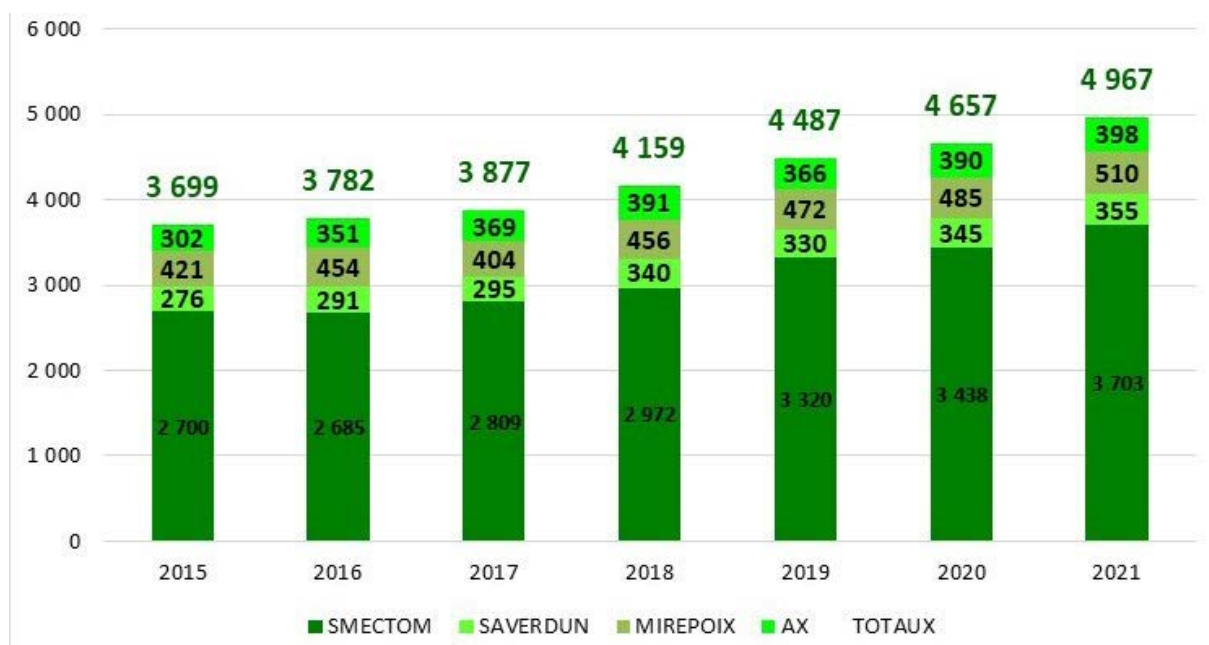
4.2 > Déchets recyclables collectés séparément et évolution des tonnages

4.2.1 > Le verre

Territoire «traitement»

Evolution des collectes de verre

De 2015 à 2021 sur les 4 compétences collecte - Territoire «traitement»



Globalement, les tonnages de verre collectés progressent encore de + 6.6 % entre 2020 et 2021 (+ 310 tonnes) pour atteindre 4 967 tonnes, ce qui représente 40.3 kg/habitant-e (population INSEE 2021 – 123 153 hab.). Pour la 1ère fois, la performance à l’habitant passe au-dessus de 40 kg ! (37.8 kg/habitant-e en 2019).

Rappel : progression 2016-2017 + 2.5% / 2017-2018 + 7.3% / 2018-2019 + 7.9% / 2019-2020 + 3.8%

Progression par territoire

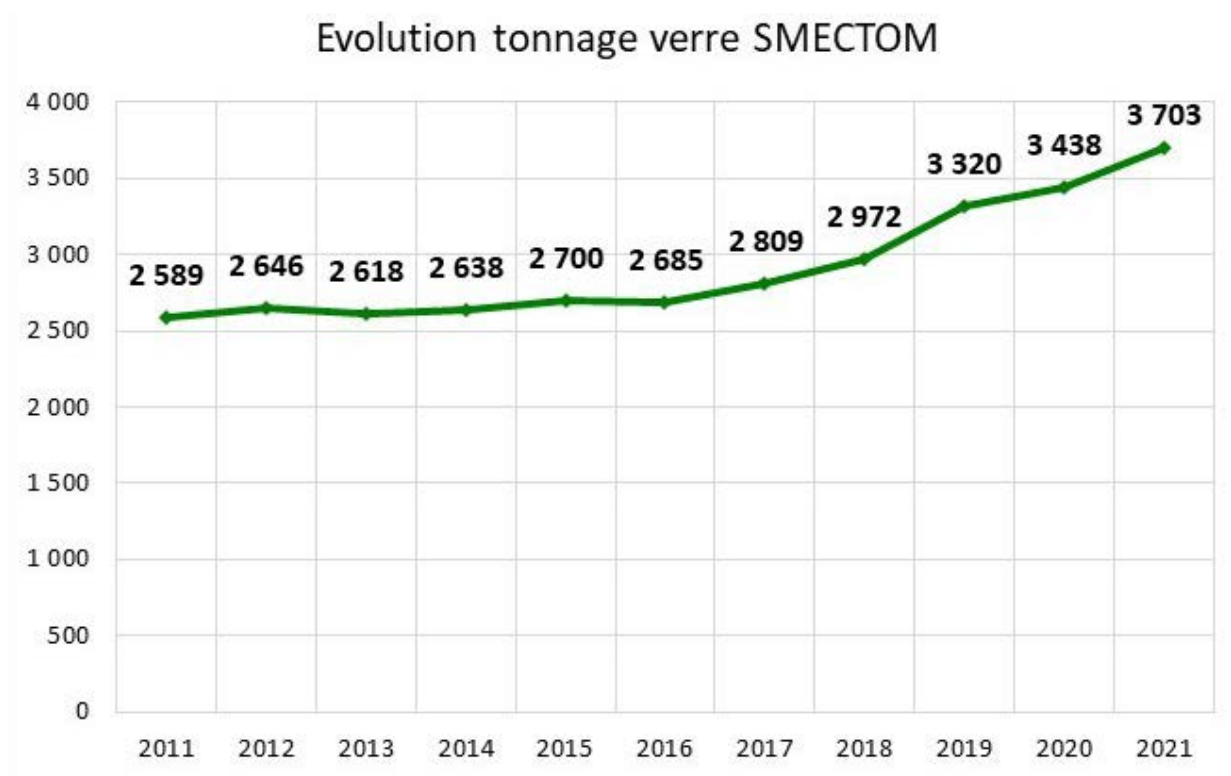
	Progression 2019 / 2020	Progression 2020 / 2021	Progression 2016 / 2021
Territoire collecte Smectom	3,6%	7,7%	37,9%
Ex. CC de Saverdun	4,5%	2,9%	22%
CC Pays de Mirepoix	2,8%	5,3%	12,4%
Ex. CC Vallées d'Ax	6,5%	2,1%	13,2%
Totaux	3,8%	6,6%	31,3%

Territoire « collecte et traitement »

Si l'on fait un zoom sur le périmètre collecte actuel du SMECTOM (périmètre historique + Lèze + Foix), après une quasi-stagnation jusqu'en 2015, les tonnages triés augmentent régulièrement :

En 2019, la compétence collecte SMECTOM voyait les quantités récupérées augmenter de manière **significative** : + 348 tonnes, soit une hausse de 11.7 %. Et encore en 2020 : + 118 tonnes, soit une hausse de 3.6 %.

En 2021, la hausse se poursuit : + 266 tonnes, soit une hausse de 7.7%.



La mise en place des bacs pucés OMR n'est pas étrangère à cette augmentation du geste de tri, mais également les efforts d'investissement en récup' verre.

Sur le périmètre collecte du SMECTOM en 6 ans, les tonnages de verre ont progressé de 36.3% (+ 1 018 tonnes).

Evolution de la performance à l'habitant·e sur le territoire «collecte» et part des professionnels

	2018	2019	2020	2021
Nbre de communes	147	147	147	144
Nbre habitants	95 607	95 927	95 797	96 061
Tonnage	2 972	3 320	3 438	3 703
kg / hab. / an	31,1	34,6	35,9	38,6
<i>Collecte des verres des professionnels en tonne</i>				
Tonnages en Récup'Verre	55,70	83,27	47,47	
Collecte en bacs affectés		58,00	40,24	
Total pour les pros	55,70	141,27	87,71	
Part des pros	1,9%	4,3%	2,6%	

4.2.2 > Le papier

Territoire «traitement»

80 à 90% des tonnages de papier sont collectés via les PAV (*points d'apport volontaire comprenant un Récup' Papier*).

Evolution des collectes de papier en bornes d'apport volontaire

Pour les 4 compétences collecte - territoire «traitement»

	2018	2019	2020	2021
Territoire collecte Smectom	1 626	1 623	1 509	1 339
Ex. CC de Saverdun	161	166	149	154
CC Pays de Mirepoix	201	193	187	160
Ex. CC Vallées d'Ax	120	113	103	101
Totaux	2 107	2 095	1 949	1 754
Evolution avec N-1	-1,9%	-0,6%	-7,0%	-10%

Globalement, les tonnages collectés en récup'papier ne cessent de baisser chaque année...Y compris sur le périmètre collecte du SMECTOM alors que des efforts sont faits pour inciter les habitants à y déposer leurs papiers (investissement en matériel).

En 5 ans, la collecte des récup'papier aura perdu 9%.

Toutefois, des papiers sont captés par d'autres biais :

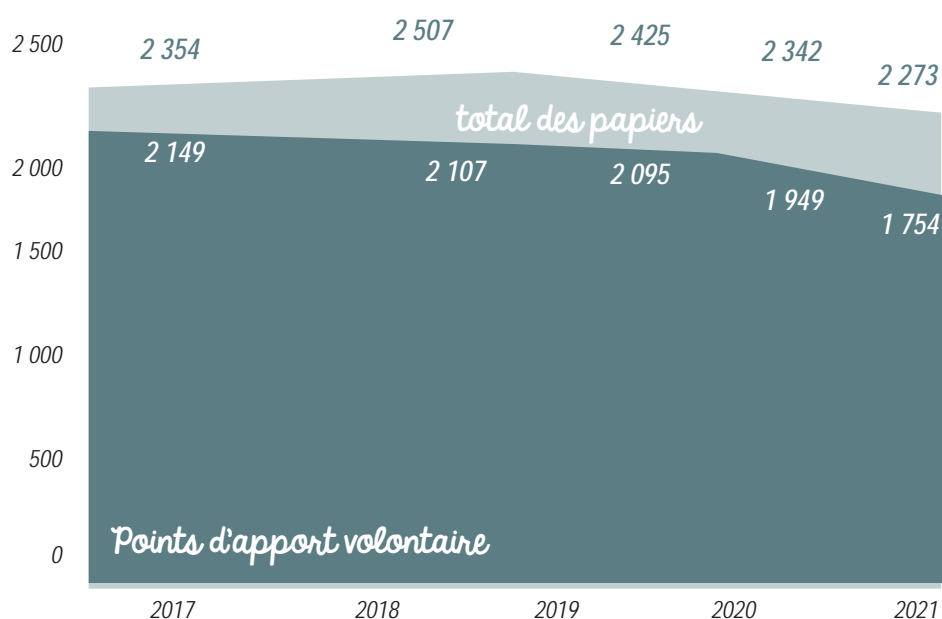
- Des apports dans la benne de la déchèterie de FOIX : près de 200 t/an
- La collecte auprès des professionnels sur un territoire pilote (bassin appaméen). Créé à l'été 2018, ce nouveau service a permis de collecter 98 tonnes de papier bureautique en 2019 pour 554 sites installés et près de 107 tonnes en 2020 pour désormais 1051 sites installés (les sites supplémentaires n'ont été installés qu'à partir de juillet 2020).
- Le centre de tri des emballages récupère également les papiers contenus dans les sacs jaunes : 184 tonnes en 2019, 137 tonnes en 2020, 138 tonnes en 2021, soit environ 1.1 kg/hab.

Évolution des tonnages de papier collectés

Entre 2017 et 2021

La collecte des papiers n'évolue guère, pourtant comme décrit dans le paragraphe 4.2.4, la moitié des papiers est encore dans les OMR !

Les 2 273 tonnes collectées en 2021 représentent 18.5 kg/hab. du territoire traitement (population INSEE 2021 – 123 138 hab.).



Territoire «collecte et traitement »

Performance à l'habitant et part des professionnel·es

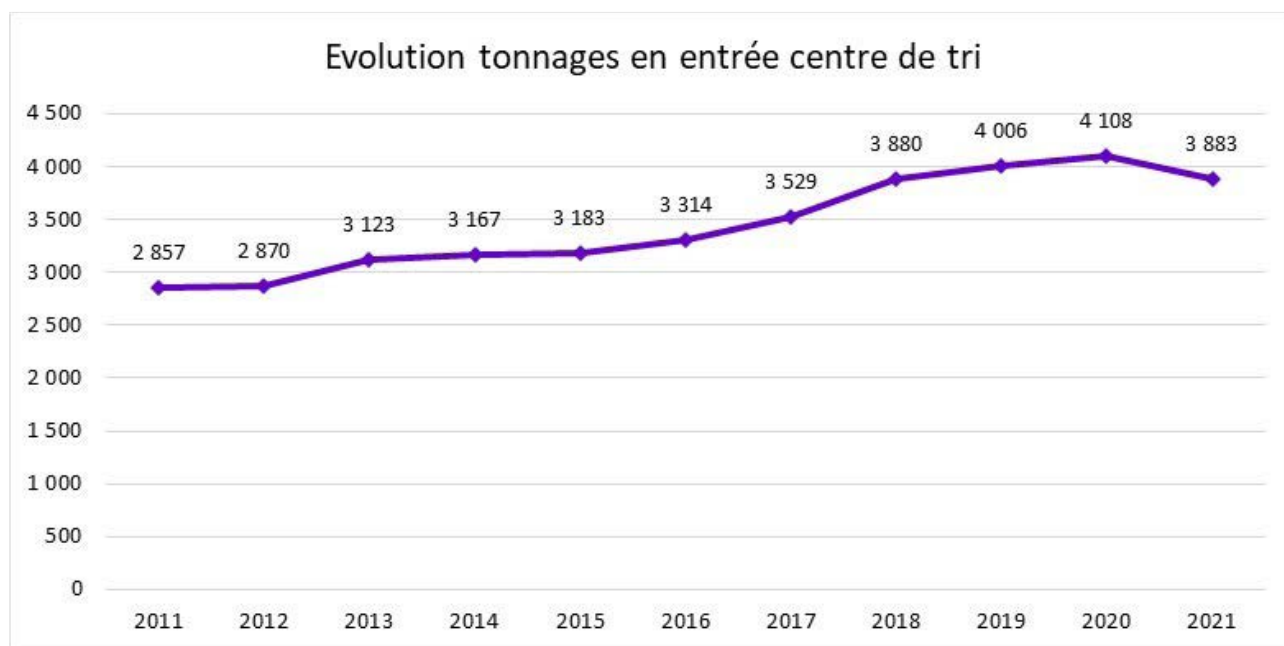
	2018	2019	2020	2021
Nbre de communes	147	147	147	144
Nbre habitants	95 607	95 927	95 797	96 061
Tonnage papier vendu	1 975	2 125	2 249	2 273
kg / hab. / an	20,7	22,2	23,5	23,7
Collecte des papiers des professionnels en tonne				
Tonnages en Récup'Papier	33,85	22,35	22,22	
Collecte en bacs affectés	35,00	98,00	107,00	
Total pour les pros	68,85	120,35	129,22	221
Part des pros	3,5%	5,7%	5,7%	9,7 %

La collecte du papier des professionnels équipés en bacs roulants depuis l'été 2018 a permis de multiplier par 4 le tonnage de papier trié par les professionnels. En 2020, les 130 tonnes des professionnels représentent 1.35 kg/hab.

4.2.3 > Les emballages légers

Territoire «traitement»

En 2021, 3 883 tonnes d'emballages légers ont été livrées au centre de tri pour le compte du SMECTOM du Plantaurel et de ses adhérents traitement.



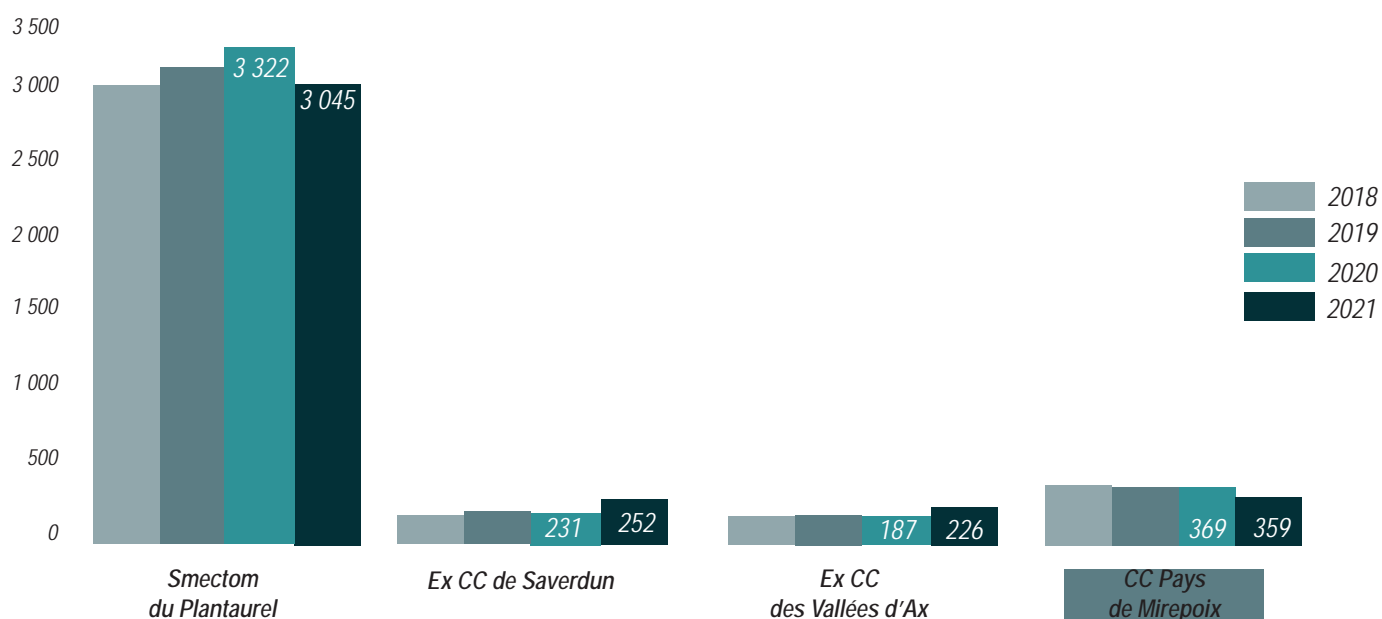
Alors que les quantités triées étaient en progression chaque année, le bilan à fin 2021 fait apparaître une baisse globale importante de - 5.48% (-225 tonnes).

Toutefois le taux de refus est moindre qu'en 2020 (tableau ci-dessous).

	2018	2019	2020	2021	Progression 2019 / 2020	Progression 2020 / 2021
Quantités triées en tonne	3 880	4 006	4 108	3 883	2,55%	-5,50%
Quantités recyclées en tonne	2 837	2 952	2 939	2 880	-0,45%	-2,00%
Taux de refus	26,9%	26,3%	28,5%	25,80%	8,20%	-9,20%

Evolution des tonnages triés pour les 4 «compétences collecte»

Entrée centre de tri



Evolution 2018-2021 des quantités triées (entrée centre de tri) et des quantités recyclées

	SMECTOM	SAVERDUN	AX	MIREPOIX
évolution 2018/2019	3,77%	11,27%	3,63%	-4,92%
évolution 2019/2020	4,22%	2,96%	-11,38%	-3,96%
évolution 2020/2021	-8,33%	9,38%	21,41%	-2,69%

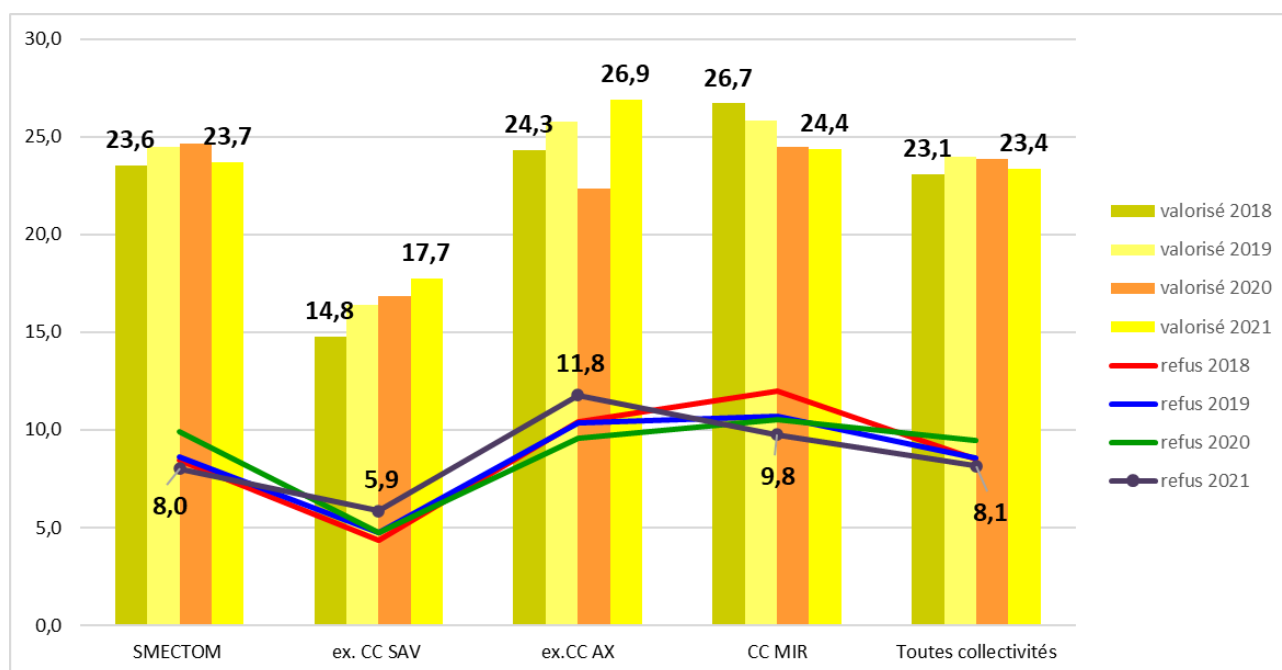
Evolution des quantités effectivement recyclables (hors refus)

	SMECTOM	SAVERDUN	AX	MIREPOIX
évolution 2018/2019	4,26%	11,70%	5,55%	-2,60%
évolution 2019/2020	0,56%	3,62%	-12,94%	-4,97%
évolution 2020/2021	-3,95%	5,34%	20,56%	-0,71%

Performance de tri et de recyclage

Le graphique suivant ramène les quantités à l'habitant (*population municipale INSEE par an, 123 138 hab. en 2021 pour le périmètre traitement*).

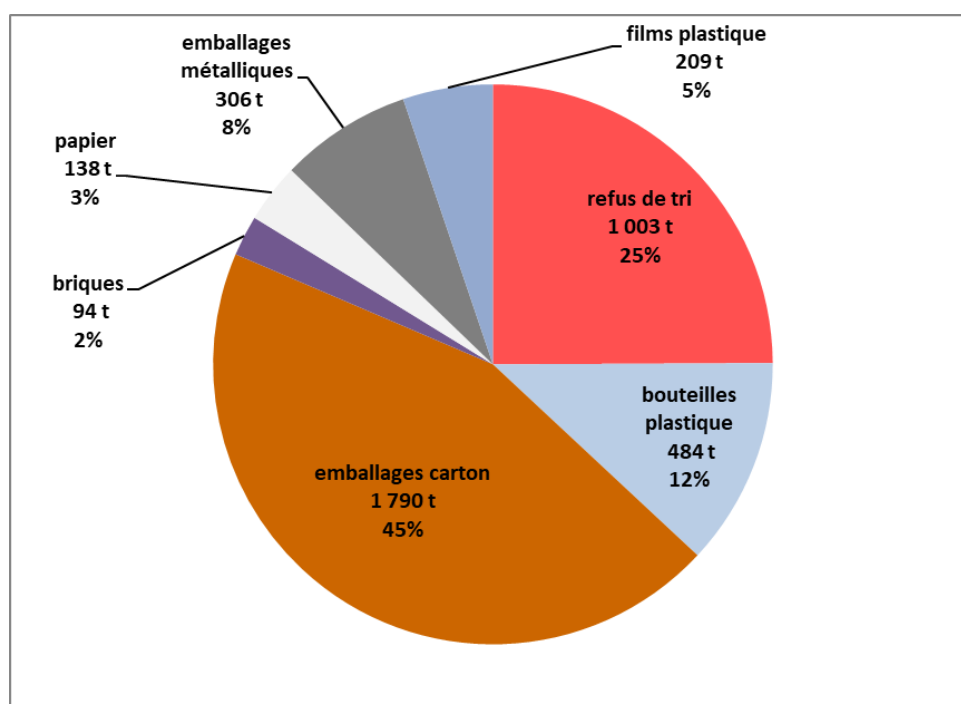
Il met en parallèle les quantités d'emballages effectivement recyclables et les quantités de refus de tri :



Toutes collectivités confondues, déduction faite des refus, en moyenne 23.4 kg/hab. sont effectivement recyclables (23.1 kg en 2018, 24 kg en 2019, 23.8 kg en 2020). Soit encore une légère baisse par rapport à l'année précédente.

Et 8.1 kg/hab. sont des erreurs de tri (8,5 kg en 2018, 8.6 kg en 2019, 9.5 kg en 2020), soit une diminution de 1,4 kg/ habitant. Ces 8.1 kg/hab. représentent 25.8% des emballages qui rentrent au centre de tri.

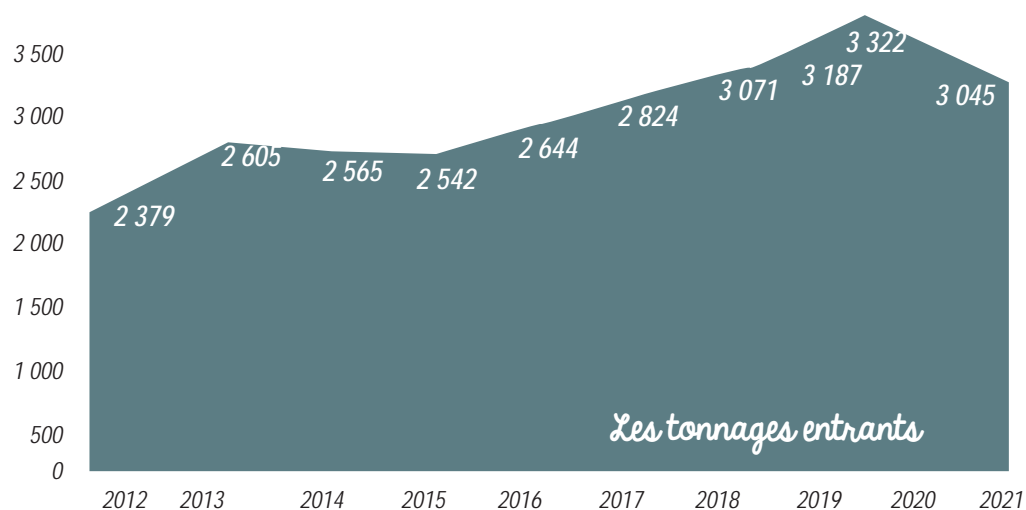
Composition des 4 025 tonnes d'emballages légers triés en 2021



Territoire «collecte et traitement »

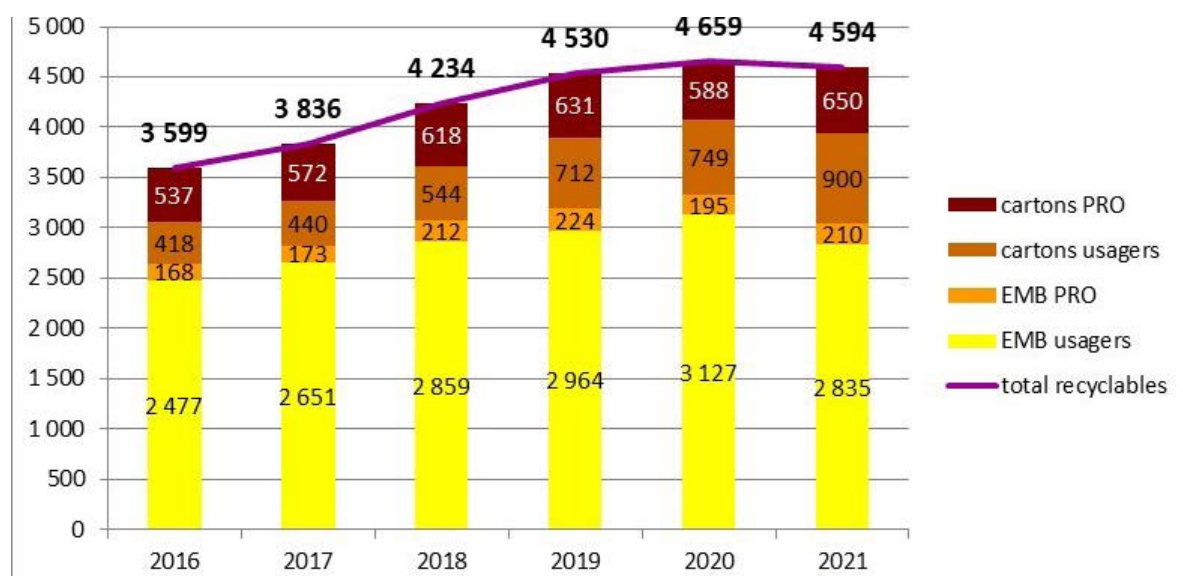
Evolution des quantités d'emballages entrant au centre de tri

Depuis 2012 - en tonne



Après 5 années de faible progression voire de stagnation, depuis 2016 l'augmentation des quantités d'emballages triés est significative et correspond à la mise en place progressive des bacs individuels OMR pucés sur le périmètre collecte du Smetom du Plantaurel. Toutefois l'année 2021 voit une baisse significative qui semble correspondre à l'arrêt du déploiement des bacs individuels OMR (reprise de la dotation fin 2021).

Evolution des quantités d'emballages et de cartons et part des professionnels



Graphique mis à jour de 2016 à 2019 car erreur de chiffres pour les cartons des professionnels

Ce graphique cumule les emballages recyclables (sacs jaunes) ainsi que les cartons collectés auprès des professionnels et les cartons de déchèteries. A noter qu'une part des professionnels ne peut être identifiée car collectée en même temps que les sacs jaunes et cartons des ménages. Seuls les professionnels du secteur de Pamiers et sa périphérie bénéficient d'une tournée spécifique pour les emballages.

En 2020, la part des professionnels représente 16.8 % et 18.7% en 2021, ce qui revient au niveau des années précédentes (+ ou - 19%).

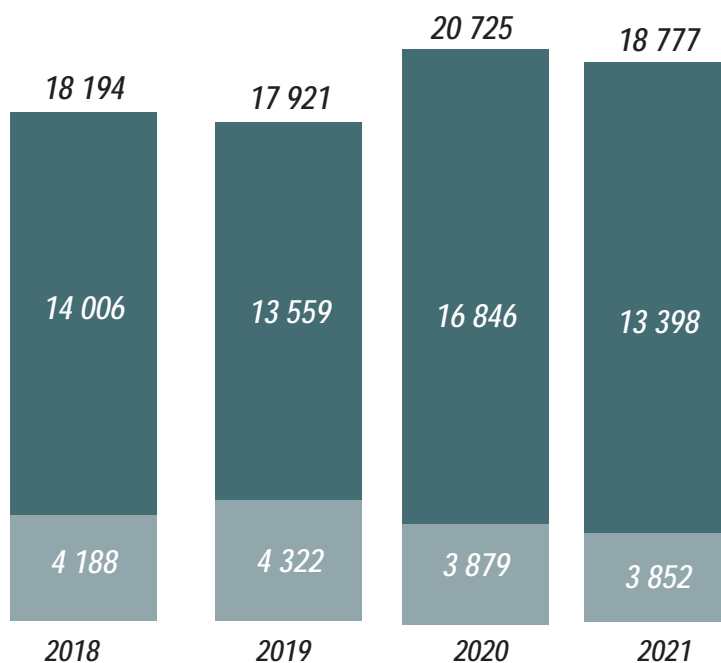
4.3 > Les déchets végétaux collectés et évolution des tonnages



Territoire «traitement»

Quantités de déchets végétaux traitées par le syndicat

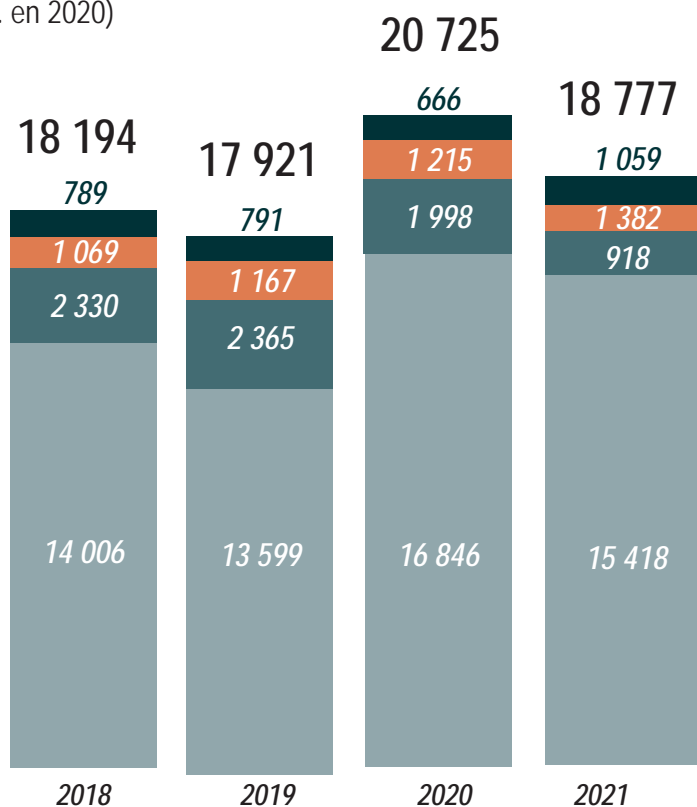
sur la totalité du territoire «traitement» - en tonne



En moyenne 19 000 tonnes sont transformées en compost chaque année, ce qui correspond à plus de 152 kg/hab. en 2021. (145 kg/hab. en 2019, 168 kg/hab. en 2020)

Répartition par compétence collecte

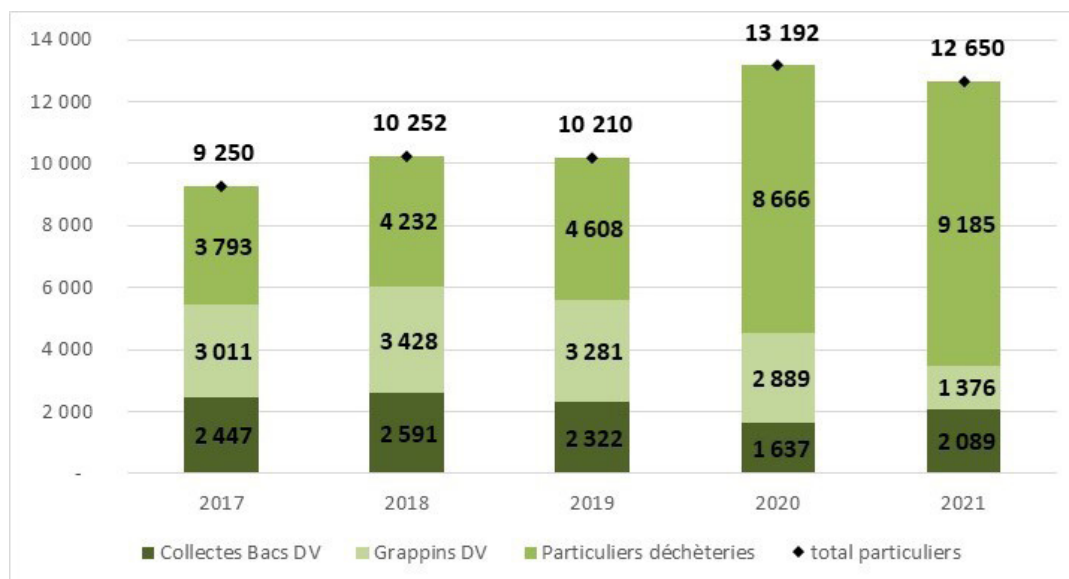
en tonne



En 2021 les tonnages de déchets végétaux du Smectom représentent 82% (5.5% pour la CCHA, 5% pour le secteur Saverdun et 7.5% pour la CC Mirepoix).

Territoire «collecte et traitement »

Quantités de déchets végétaux produites par les ménages



Depuis 2017, les apports des particuliers en déchèteries augmentent. L'explosion des tonnages déposés en 2020 semble due à l'arrêt des collectes durant la période de confinement du printemps, période lors de laquelle une belle météo a favorisé la croissance des végétaux. En 2021, la production des ménages du périmètre collecte du Smectom baisse encore de 4.1% (moins 540 tonnes).

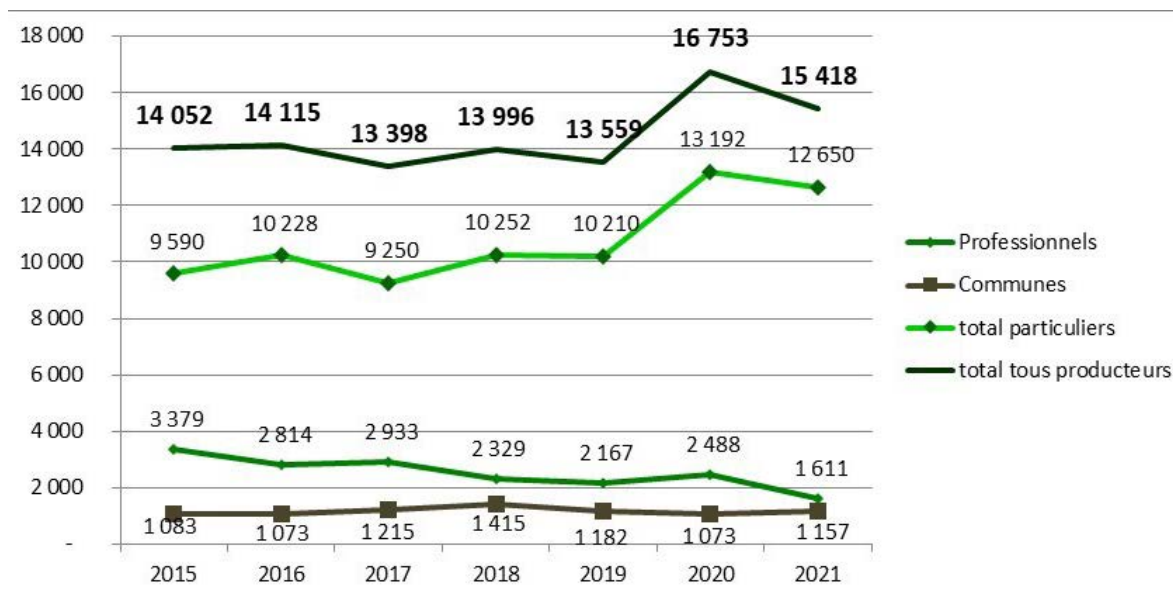
La part des services de collecte porte à porte (en bacs + au grappin) par rapport au total des végétaux produits par les particuliers est de :

- en 2019 : 55 % des tonnages
- en 2020 : 34%
- en 2021 : 27% qui s'explique par l'arrêt des collectes de végétaux par camion grappin en juin 2021 et l'arrêt des collectes porte à porte en bacs début décembre 2021.
- Moyenne collecte DV grappin des années 2017 à 2019 = 3 240 tonnes
- 1 376 tonnes collectées au grappin sur 5 mois
- Apports des ménages en déchèteries passent de 8 670 tonnes en 2020 à 9 180 tonnes en 2021, soit + 510 tonnes.

Ce qui est bien moins que les 1 860 tonnes potentielles qui auraient été collectées au grappin sur l'année complète.

Quantités de déchets végétaux produites par les ménages, les professionnels et les services commununaux 2021

Le graphique ci-dessous présente les quantités de déchets végétaux produites par les ménages, les professionnels et les services commununaux, sur le périmètre collecte du SMECTOM.



Depuis 2017, le tonnage des professionnels était à la baisse, suite à une politique de tarification des apports. Après une remontée non négligeable en 2020, la part des professionnels en 2021 représente 10.4% des végétaux collectés par le SMECTOM (14.9% en 2020 et 16% en 2019).

Les apports des communes varient d'une année à l'autre et représentent 7.5% des végétaux en 2021 (6.4% en 2020 et 8.7% en 2019).

Les apports globaux des particuliers qui étaient relativement constants depuis 4 ans (autour de 10 200 tonnes), ont vu une augmentation significative en 2020 (+29%), puis une légère baisse (-4.1%) en 2021.

En 2021, ils représentent 82% des végétaux traités par le SMECTOM pour le périmètre collecte.

4.4 > Les déchets occasionnels collectés en déchèteries et évolution des tonnages

Territoire «traitement»

123 138 hab. population municipale INSEE au 1^{er} Janvier 2021

Evolution des tonnages annuels par catégorie de déchets

		2020 en tonnes	2021 en tonnes	kg / hab. / an 2020	kg / hab. / an 2021	
Déchèteries (DO)	Tout-venant	10 466	10 117	84,9	82,2	
	Métaux	1 583	1 793	12,8	14,6	
	Textiles	318	344	2,6	2,8	
	Déchets verts	20 726	18 777	168,1	152,5	
	Cartons déchèteries	1 156	1 336	9,4	10,8	
	Bois cat.1	1 336	1 634	10,8	13,3	
	Bois cat.2	4 182	4 647	33,9	37,7	
	Bois souillé / souche	630	576	5,1	4,7	
	DEA	2 676	3 438	21,7	27,9	
	D3E	1 449	1 615	11,8	13,1	
	Pneus	241	117	1,1	0,9	
	Total DND		44 663	44 392	362,3	360,5
	DNDI	Gravats	13 054	15 577	105,9	126,5
	DD	Batteries	38	46	0,3	0,4
		Huiles de vidanges	2	6	0,0	0,0
Huiles alimentaires		1	0	0,0	0,0	
Autres toxiques		152	161	1,2	1,3	
Piles		10	10	0,1	0,1	
Total DD		202	223	1,6	1,8	
Total DO		57 919	60 191	469,9	488,8	

DO = déchets occasionnels (*apportés en déchèteries*)

DNDI = déchets non dangereux inertes

DEA = déchets d'éléments d'ameublement

D3E = déchets d'équipements électriques et électroniques

DND = déchets non dangereux

DD = déchets dangereux

L'évolution des DMA est fluctuante et difficile à maîtriser car les tonnages sont très importants :

- Déchets végétaux qui représentent plus de 145 kg par habitant-e en 2019, 168 kg en 2020, 152 kg en 2021
- Gravats : une variabilité fonction des travaux sur le territoire 100 kg/hab. à 130 kg
- Tout-venant, qui bien qu'ayant baissé, pèse pour plus de 80 kg/hab.

Territoire «collecte et traitement »

96 061hab. population municipale INSEE au 1^{er} Janvier 2021

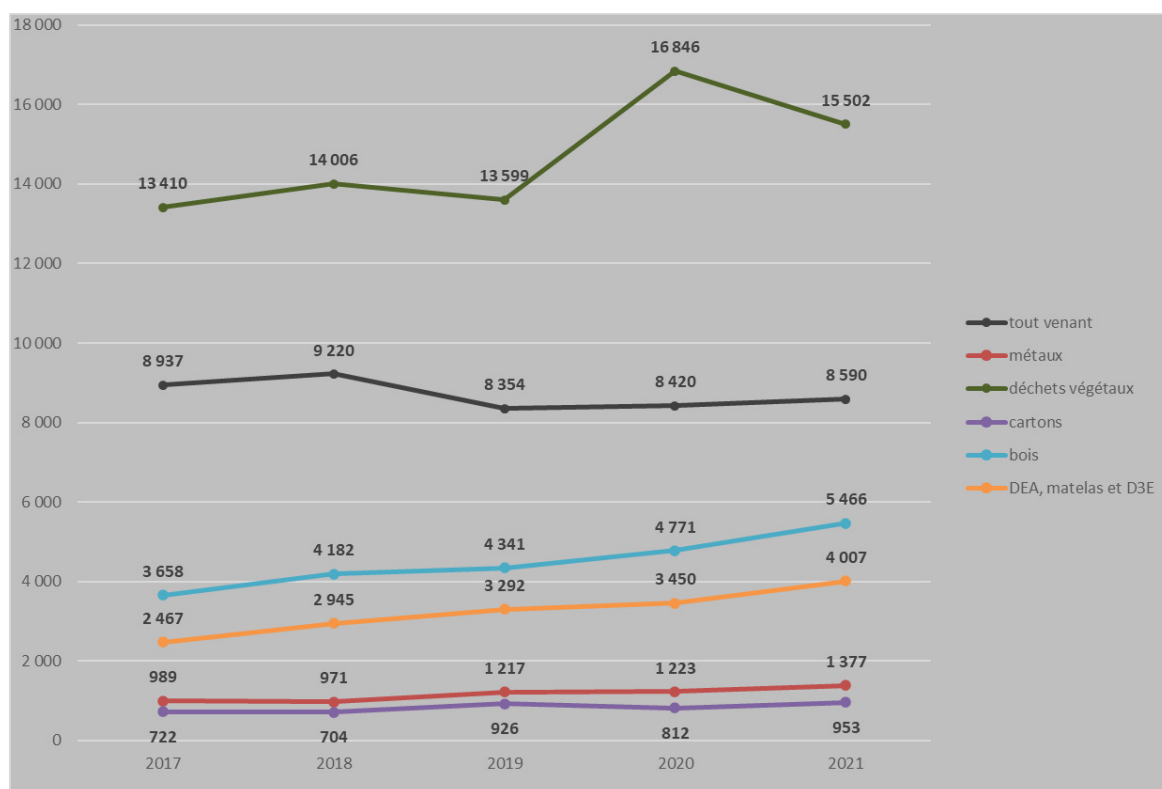
			2020 en tonnes	2021 en tonnes	kg / hab. / an 2020	kg / hab. / an 2021
Déchèteries (DO)	DND	Tout-venant (DIB)	8 420	8 590	87,9	89,4
		Métaux	1 223	1 377	12,8	14,3
		Textiles	260	0	2,7	0
		Déchets verts	16 846	15 502	175,9	161,4
		Cartons déchèteries	812	953	8,5	9,9
		Bois cat.1	1 286	1 609	13,4	16,7
		Bois cat.2	2 897	3 306	30,2	34,4
		Bois souillé / souche	588	551	6,1	5,7
		DEA	2 315	2 738	24,2	28,5
		D3E	1 136	1 269	11,8	13,2
		Pneus	136	98	1,4	1
	Total DND		35 918	35 993	373,5	374,7
	DNDI	Gravats	9 257	10 716	96,3	111,5
	DD	Batteries	37	46	0,4	0,5
		Huiles de vidanges	2	6	0,0	0,1
		Huiles alimentaires	1	0	0,0	0,0
		Autres toxiques	152	161	1,6	1,7
Piles		8	8	0,1	0,1	
Total DD		200	220	2,1	2,3	
Total DO		45 374	46 929	473,7	488,5	

Les déchets occasionnels des déchèteries sont fluctuants notamment à cause des végétaux et des gravats dont les apports restent élevés. Les déchets toxiques sont en augmentation, signe d'un meilleur tri des usagers.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de 2017 à 2021 des principaux déchets de déchèteries (représentant plus de 98% du tonnage des déchets non dangereux.

Evolution des principaux déchets de déchèteries

Représentant plus de 98% du tonnage des déchets non dangereux



Sur le périmètre collecte du SMECTOM

- Les déchets végétaux à la baisse entre 2018 et 2019 représentent près de 142 kg par habitant en 2019, 175.2 kg en 2020 et **161.4 kg en 2021** !
- Le tout-venant qui était en 2019 à son niveau le plus bas depuis 2016, remonte progressivement. Il représente plus de 89 kg/hab. (88 kg en 2020 et 87 kg en 2019).
- La part des biens d'équipements récupérés augmente (mobilier usagé, matelas, déchets électriques et électroniques), ainsi que celle des déchets de bois.

4.5 > Performance de collecte globale

Les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 sont :

Réduction des DMA par rapport à 2010 (voir chapitre 2)

- de 10 % en 2020
- de 13 % en 2025 (région Occitanie)

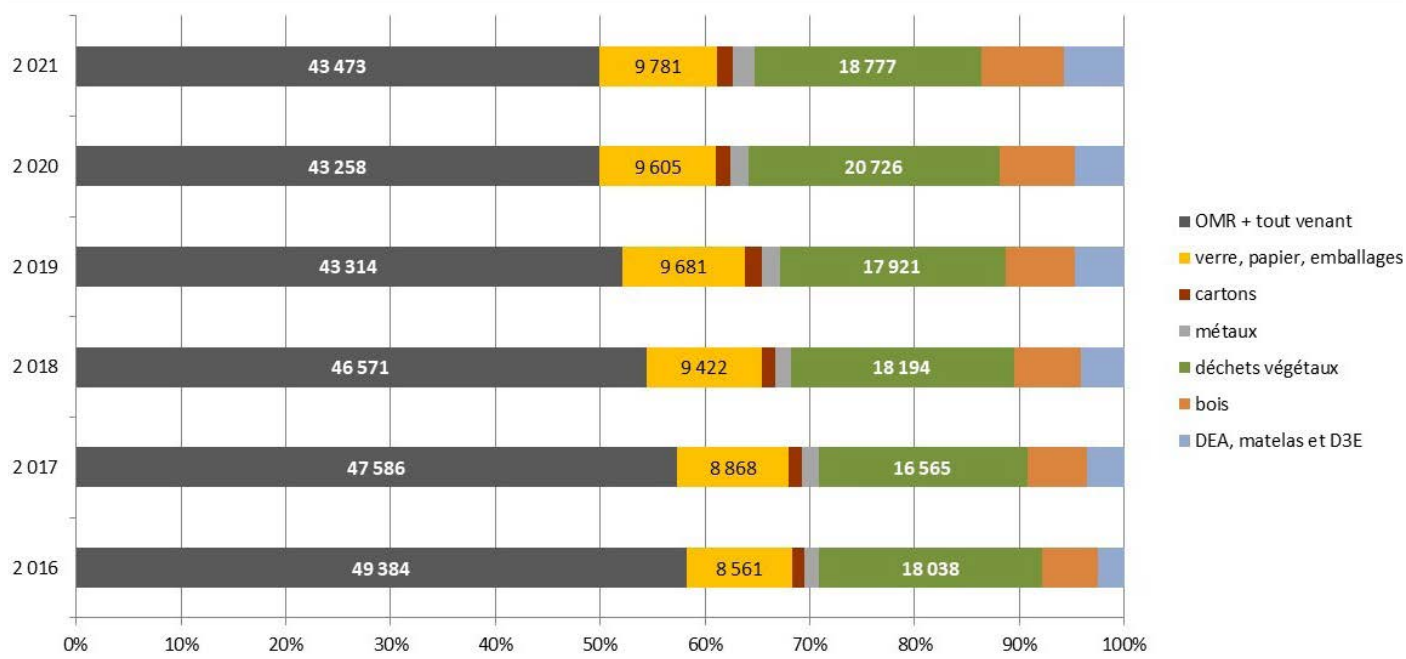
Réduction des déchets non dangereux non inertes en ISDND par rapport à 2010 (voir chapitre 6)

- de 30 % en 2020
- de 50 % en 2025

Valorisation matière (dont organique) des déchets non dangereux, non inertes (ci-dessous)

- 55 % en 2020
- 65 % en 2025

Evolution de la composition des déchets non dangereux non inertes (périmètre territoire « traitement »)



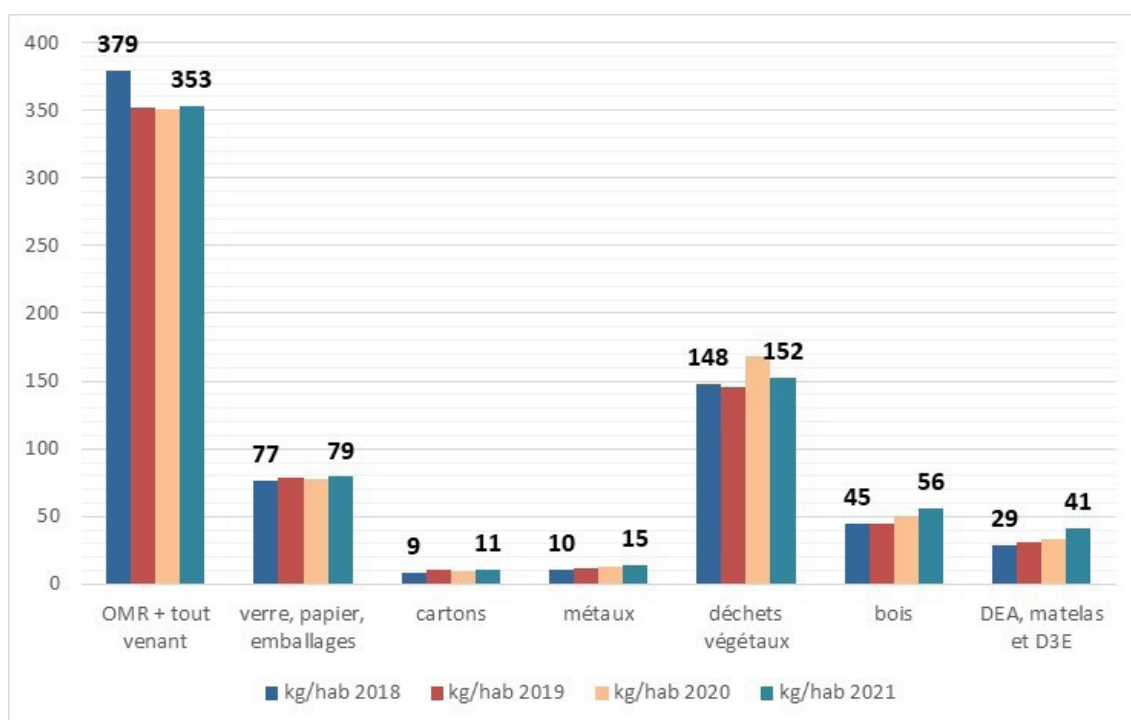
La part des déchets mise en stockage sur l'ISDND de Berbiac se réduit chaque année, passant de 58% en 2016 à 50% en 2020 et 49.9% en 2021 (pour la première fois à moins de 50%).

La part de valorisation matière en 2020 était de 50%, et de 51.1% en 2021.

L'objectif de 2020 de 55% n'est donc pas encore atteint.

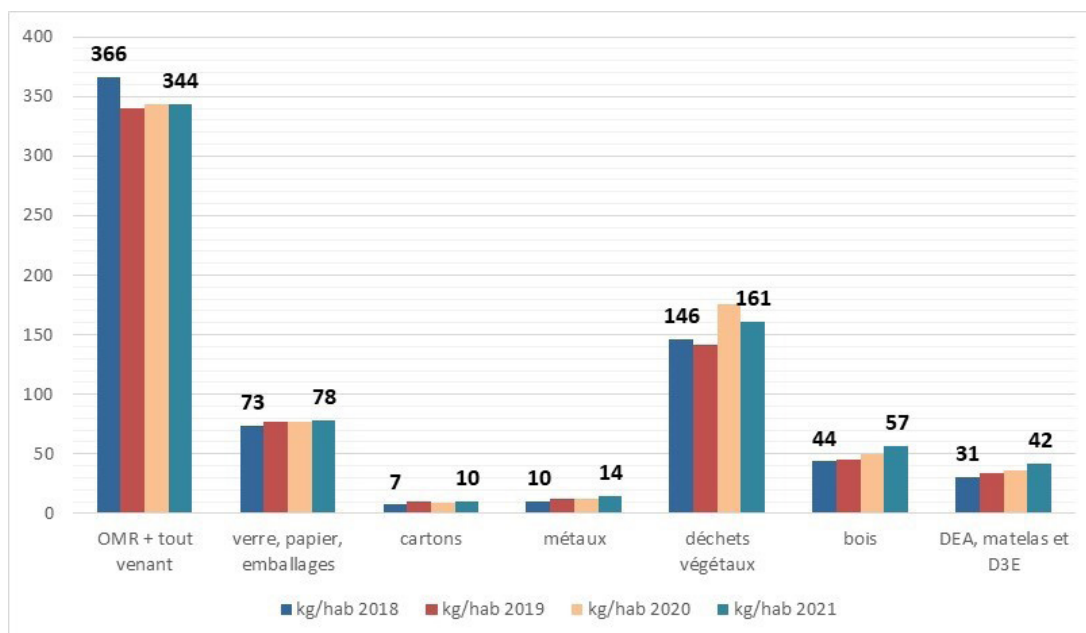
Performance du territoire « traitement »

en kg/habitant et par an (123 138 habitants en 2021)



Performance du territoire «collecte»

en kg/habitant et par an (96 061 habitants en 2021)



Bien que pesant 78 % des habitants du périmètre traitement, la compétence collecte du SMECTOM génère moins de déchets ultimes à l'habitant (OMR + tout venant) que le total de ses adhérents de la seule compétence traitement (344 kg/hab. contre, 410 kg/hab. en 2021).

Les efforts faits pour mieux trier en déchèteries et la dotation en bacs individuels OMR (avec sa communication et ses actions associées) sont les 2 leviers qui génèrent ces résultats.

Détails des déchets ultimes (en kg/hab.) :

2021	Périmètre collecte SMECTOM	Adhérents traitements seuls
OMR	246,4	325,1
Refus de tri	8,0	8,8
Tout-venant	89,4	76,6
TOTAL	343,8	410,5

Chapitre 5 /

Le traitement des déchets : Organisation

5.1 > Origine des déchets

Origine des déchets et tonnages 2021

		Déchets verts					Bois		
		Vers ISDND	Vers CTE	Plateforme compostage de Varilhes	Plateforme compostage d'Unac	Destination finale compostage	Détails	Cat. 1	Cat. 2
Territoire «collecte» Snectom	CC Arize-Lèze	3 402	357			1 665	Broyage sur site (<i>en partie</i>) avant prise en charge par FUMECO Lèze (<i>plateforme de compostage</i>)	14	407
	CC Pays d'Olmes	5 186	508			1 868	Compostage avec boues de STEP (<i>SMDEA VDO</i>)	137	308
	CC PAP secteur Pamiers	10 678	1 036	6 673				719	846
	CAFV secteur Foix	6 303	695			2 857	Broyage sur site avant prise en charge par FUMECO Lèze (<i>plateforme de compostage</i>)	134	516
	CAFV secteur Varilhes	3 410	357	2 577				278	327
	CC Pays de Tarascon	3 141	301	1 059				4	391
	CCHA secteur Auzat	884	68	148					102
	CCHA Vallées Ax	2 760	187		666			9	262
	CCHA Donezan	254							76
	CC Pays de Mirepoix	3 276	369			1 215	Broyage sur site avant prise en charge par FUMECO Lèze (<i>plateforme de compostage</i>)	20	193
	CCPAP secteur Saverdun	3 963	231			1 998		22	753
	Totaux	43 257	4 109	10 457	666	9 603		1 337	4 181

5.2 > Localisation des unités de traitement existantes

Les installations locales de traitement des déchets :

- ISDND de Berbiac
- Centre de tri du Plantaurel
- Plateforme compostage déchets verts de Varilhes
- Plateforme compostage déchets verts de Unac

Entreprises privées :

- Chaudière à bois BARBE à Saint Paul-de-Jarrat (*bois cat 1*)
- FUMECO à Artigat
- VERTEX

Les installations environnantes de traitement des déchets :

- La Verrerie ouvrière d'Albi (VOA),
- Le Relais 81 à Bout-du-Pont-de-l'Arn
- DROHE Recyclage à Labarthe Inard (31)
- EGGER à Rion des Landes (Bois cat. 2)
- SAICA Natur Sud à Lorp-Sentaraille (09)

5.3 > Nature des traitements en 2021

Le Smectom du Plantaurel assure les investissements et l'exploitation en régie de l'ISDND de Berbiac. Le centre de tri des emballages est un investissement de la collectivité, le fonctionnement étant assuré par la SCIC du Plantaurel dont le SMECTOM est gérant.

Pour tous les déchets triés, le Smectom du Plantaurel recherche des modes de traitement où la valorisation matière et la proximité sont favorisées, dans le respect des règles des marchés publics.

Types de déchets	Filière de traitement	Mode de valorisation
Gravats	BGO & SECAM Antoniotti	Valorisation matière Réaménagement de carrières
Déchets verts	FUMECO Plateforme de compostage Smectom du Plantaurel	Compostage
Bois	CLER VERTS EGGER Ariège Biomasse Cogénération	Valorisation matière / Valorisation thermique
Papiers / Cartons	Delta recyclage Paprec France SAICA Nature Véolia European Production Recycling Europac Recicla SAU	Valorisation matière
Textiles	Relais 81 Vertex	Valorisation matière
Métaux	SO.R.AR SA EDICIMO Récupération Fauré ETS DS RECYCLAGE	Valorisation matière
Verre	Verrerie Ouvrière d'Albi	Valorisation matière
Huiles végétales	Oleo Recycling	Traitement spécifique
Pneus	DROHE	Valorisation matière
Piles	COREPILE ACCOR Environnement	Valorisation matière
Ampoules basse consommation	Recylum	Traitement spécifique
Huiles minérales	CHIMIREC SOCODELLI	Traitement spécifique
Batteries	SO.R.AR	Traitement spécifique
D3E*	EcoSystem	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
DEA**	EcoMobilier	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
Matériel informatique	Éco-ordi 09	Traitement spécifique, réemploi, recyclage
Déchets d'activités de soins	DASTRI	Traitement spécifique
Déchets toxiques	EOVAL (périmètre ECODDS) CHIMIREC SOCODELLI (hors périmètre)	Traitement spécifique

*DEEE : Déchets Équipements Électriques et Électroniques

**DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

5.3.1 > Installation de stockage des déchets non dangereux

Le SMECTOM du Plantaurel assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de sa zone de compétence, soit la Zone Est du département de l'Ariège telle qu'elle est définie par le Plan Régional de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Au service de la population, le syndicat exerce une double mission ou compétence :

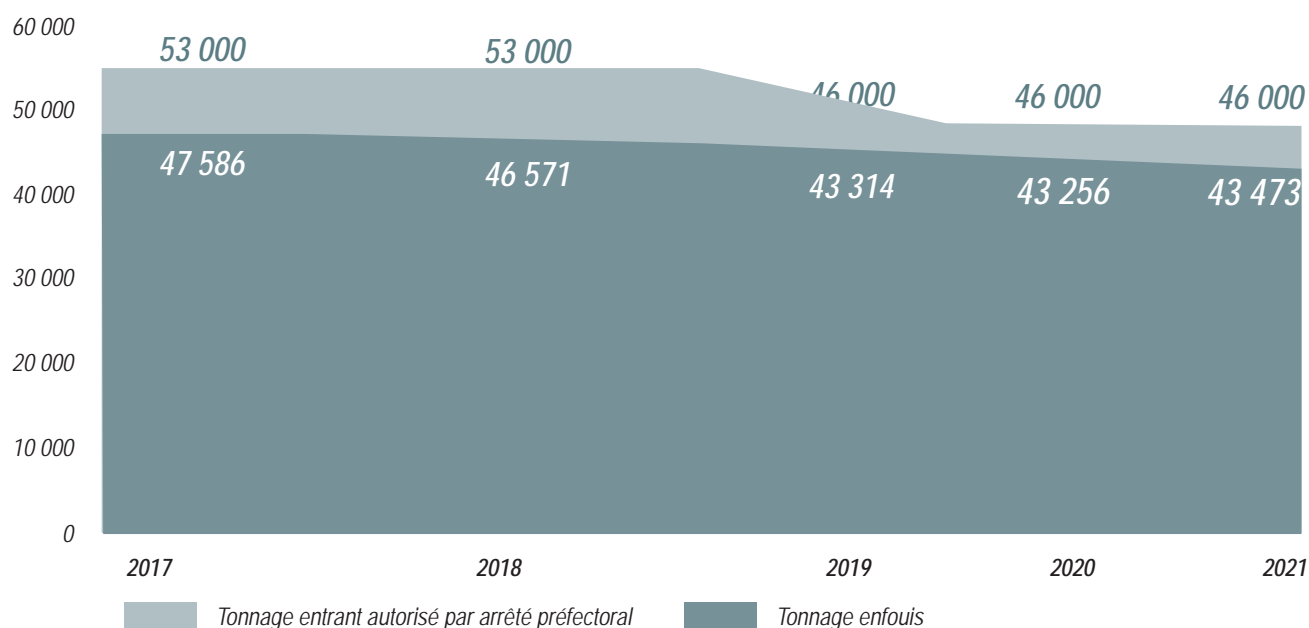
- la collecte des déchets : pour 144 communes ;
- le traitement des déchets : pour 237 communes, soit environ 127 000 habitants.

Les déchets collectés et traités sont principalement ceux des particuliers ou « ménages », mais aussi, dans certaines limites et sous certaines conditions, d'autres déchets, appelés déchets « assimilés », provenant d'activités économiques (commerce, artisanat, entreprises...) ou autres (administrations, collectivités, associations...).

Les ordures ménagères résiduelles, le tout-venant issu des déchèteries ainsi que les refus du centre de tri sont traités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Berbiac. Le site peut réceptionner et stocker jusqu'à 46 000 tonnes/an sur la période 2019-2022, 42 000 tonnes/an sur la période 2023-2027, 40 000 tonnes/an sur la période 2028-2032 puis 36 650 tonnes/an jusqu'en 2039.



Evolution du tonnage enfouis de 2017 à 2021



5.3.2 > Plateforme de compostage

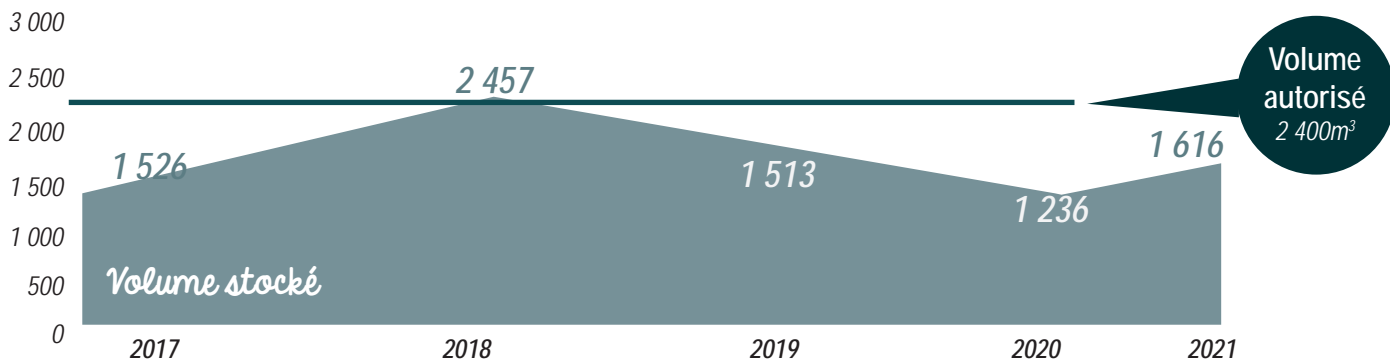
Le Smectom du Plantaurel a également en charge la gestion des déchets verts reçus sur toutes les installations du périmètre sa de compétence. La totalité des déchets verts fait l'objet d'une valorisation organique, dont 53% (11 122 tonnes) sur notre la plateforme de compostage du site de Varilhes.



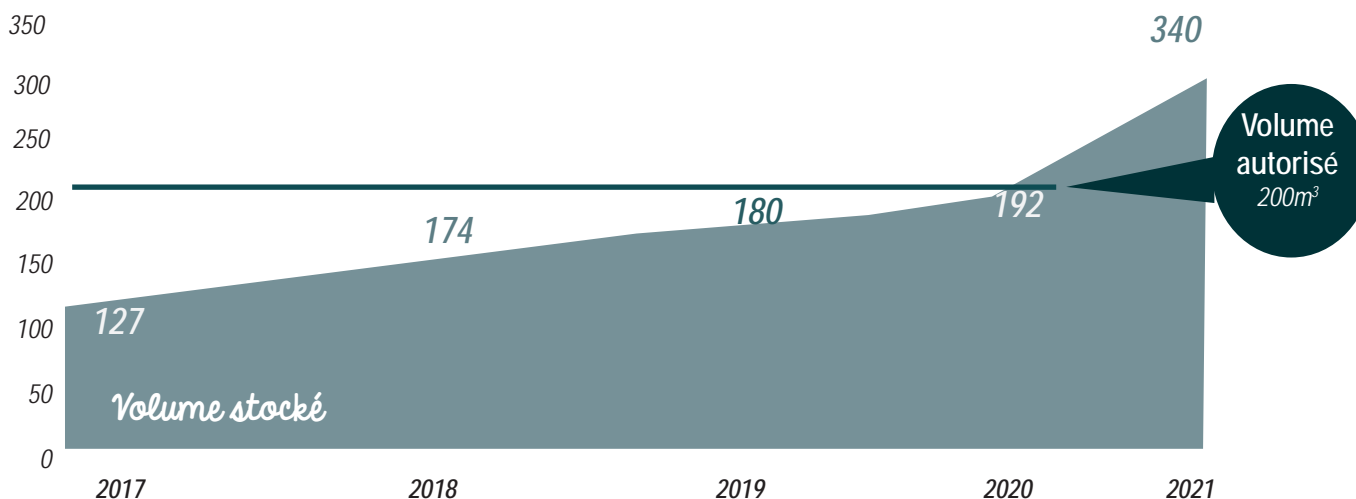
5.3.3 > Installation de stockage de déchets inertes

Le Smectom du Plantaurel exploite également trois installations de stockage de déchets inertes « ISDI », recevant des déchets inertes en vue de les traiter par comblement sur site. Les tonnages réceptionnés sont détaillés ci-après :

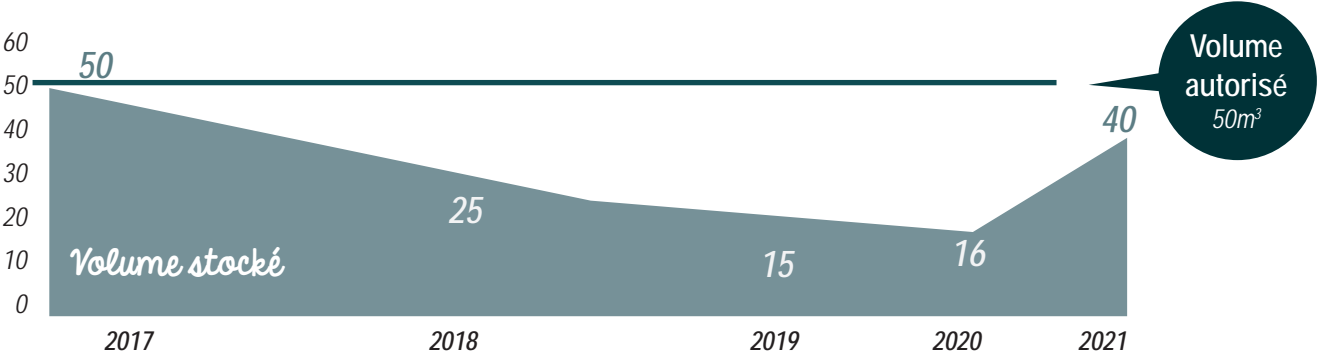
Unac



Daumazan



Carcanières



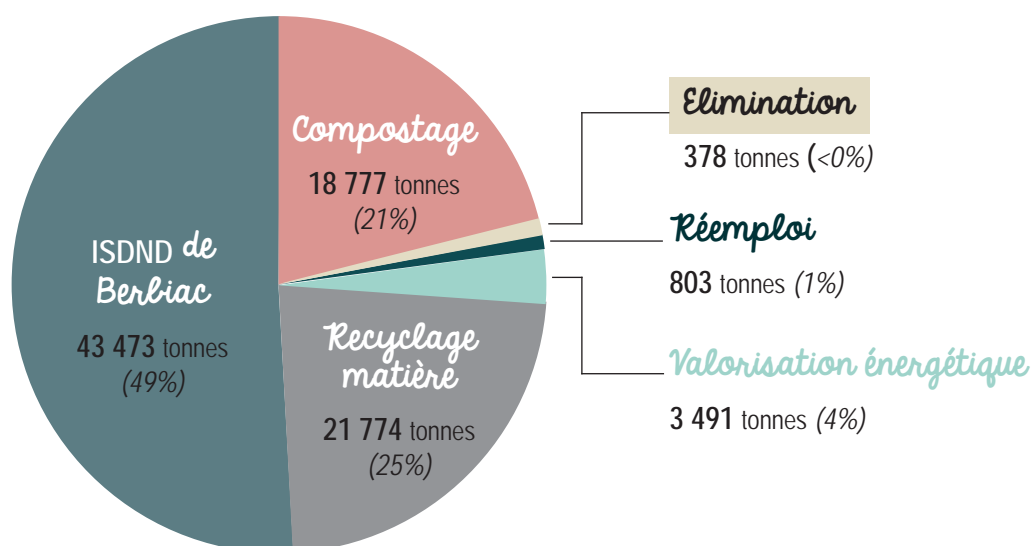
Chapitre 6 / Le traitement des déchets : Bilan

6.1 > Capacités des installations et tonnages traités

6.1.1 > Taux global de valorisation

Part des différents modes de traitement

Hors gravats - Territoire «traitement»



En 2021 le taux global de valorisation est de 50,6% : compostage + réemploi + valorisation énergétique + recyclage matière (48% en 2019).

A contrario, les déchets non valorisés représentent 49,4%, soit 43 851 tonnes en 2021.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 (LTECV) donne l'objectif de 55% de valorisation matière en 2020, 65% en 2025. En 2021, nous n'en sommes qu'à 45,7% (compostage + recyclage matière).

6.1.2 > Capacité de stockage de l'ISDND de Berbiac

La capacité d'accueil autorisée du deuxième vallon en cours d'exploitation est de 963 480 tonnes.

En 2021, le tonnage disponible est de 689 903 tonnes permettant une exploitation jusqu'en 2039.

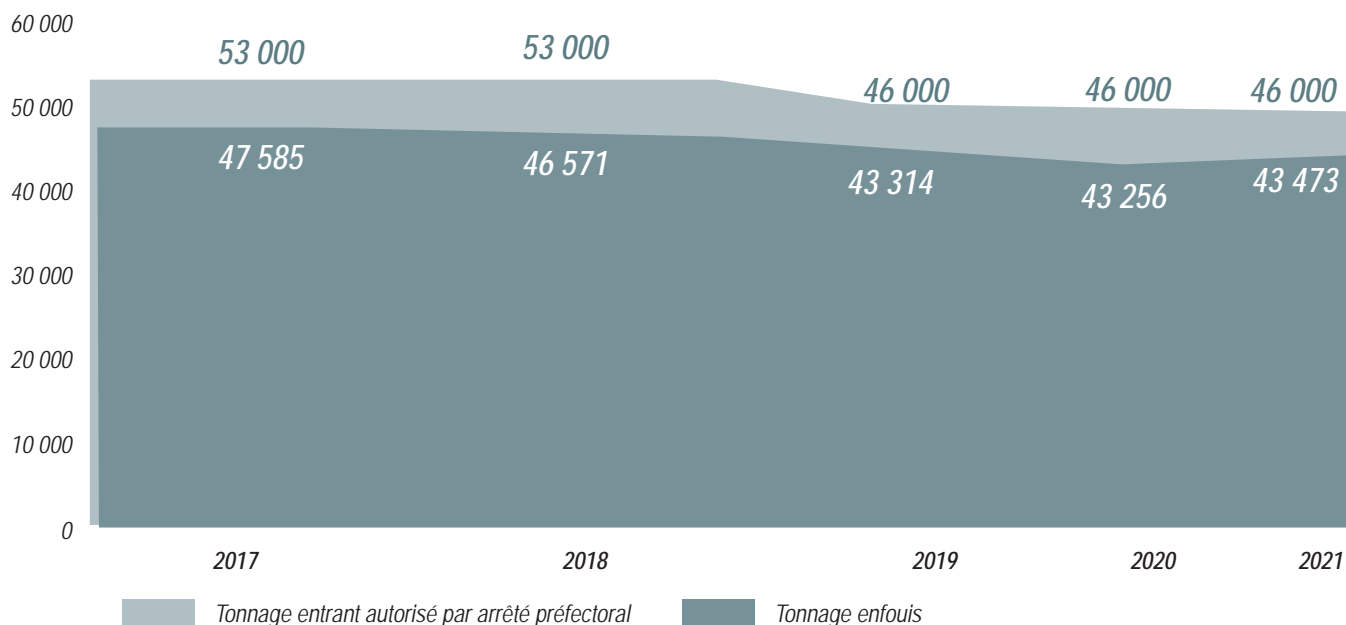
Le site a fonctionné normalement durant l'année 2021 au cours de laquelle 43 473 tonnes ont été stockées.

Les ordures ménagères, le tout venant de déchèterie et les refus du centre de tri sont stockés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac.



Tonnages entrants et stockés sur l'ISDND de Berbiac

Depuis 2017 - en tonne



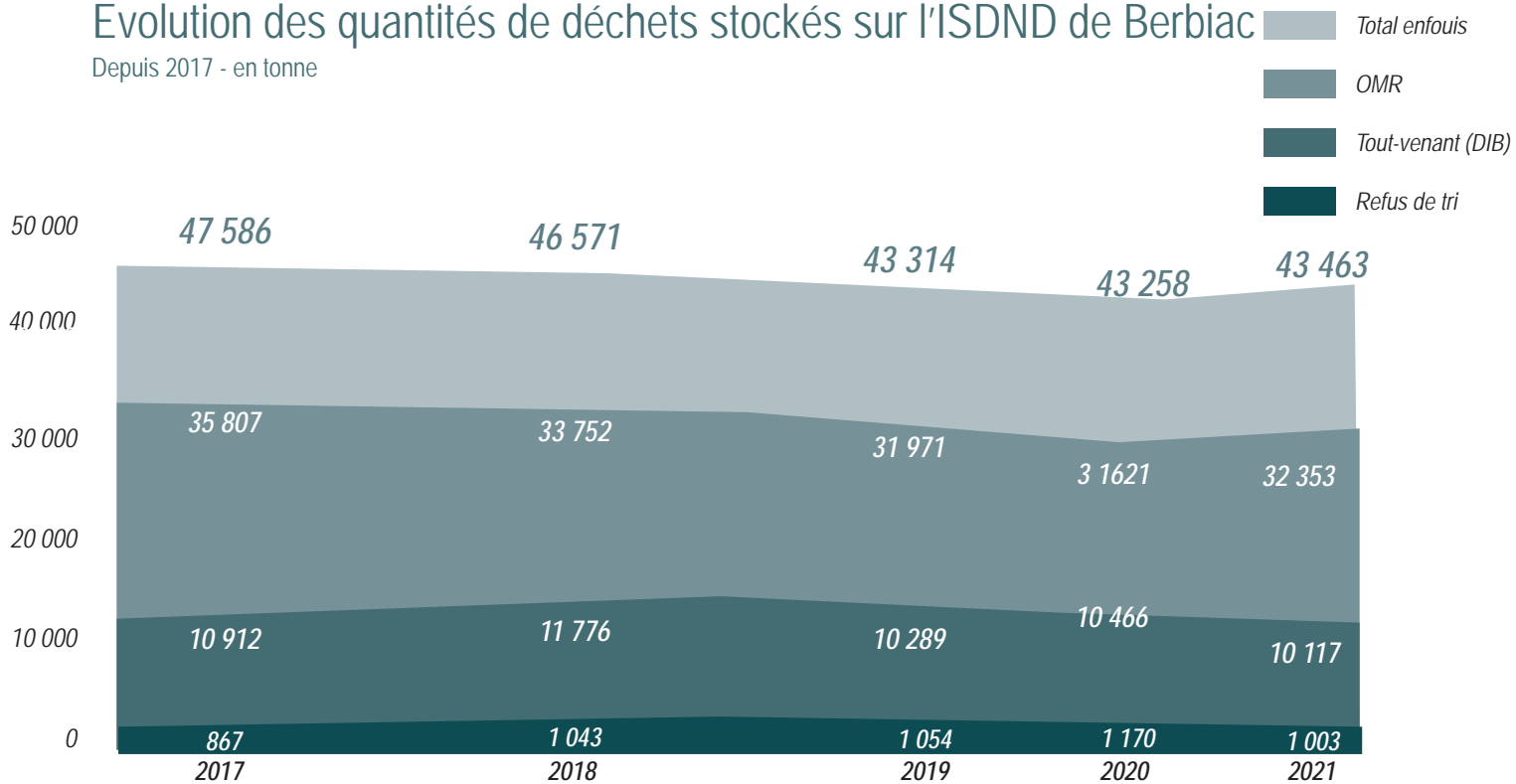
En 2020, la proportion des déchets ménagers diminue de 5% par rapport à l'année précédente, le taux de refus issus du tri des emballages augmente de 1%. En revanche, le tout-venant issu des déchèteries augmente de 4%. Le tonnage annuel autorisé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 est de 46 000 tonnes.

6.1.3 > Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage - ISDND de Berbiac

2010 est l'année de référence (voir LTECV citée plus haut).

Evolution des quantités de déchets stockés sur l'ISDND de Berbiac

Depuis 2017 - en tonne



Les déchets stockés augmentent de 0,5% entre 2020 et 2021.

Les ordures ménagères, le tout venant de déchèterie et les refus du centre de tri sont stockés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac.

6.2 > Capacité des installations

6.2.1 Installations de stockage des déchets non dangereux



La capacité d'accueil autorisée du deuxième vallon en cours d'exploitation est de 963 480 tonnes. En fin d'année 2021, le tonnage disponible est de 689 903 tonnes permettant une exploitation jusqu'en 2039.

Fonctionnement

Des casiers permettent de confiner les déchets dans des espaces spécialement aménagés, afin de collecter tous les effluents issus de leur dégradation naturelle : les lixiviats et le biogaz. Ils sont conçus selon des schémas propres, en respects des prescriptions de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 20 décembre 2019 mais aussi des exigences environnementales de notre Syndicat.

Le biogaz produit par la décomposition des déchets est systématiquement capté puis dirigé vers des équipements de valorisation énergétique, permettant la production d'électricité.

Le principe de valorisation énergétique des déchets résiduels par bioréacteur est un procédé permettant d'aller chercher la dernière source de valorisation contenue dans les déchets résiduels. Il consiste à accélérer la dégradation en faisant re-circuler dans les casiers les lixiviats issus de la dégradation des déchets.

Le Smeptom du Plantaurel s'est engagé dans la poursuite d'une politique de réduction des déchets volontariste avec la création d'un service dédié d'optimisation des Performances et Programmes de Réduction des Déchets, à la modernisation de notre Centre de tri dont les travaux ont démarré en fin d'année 2021 pour permettre le passage à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Cette orientation nationale, en simplifiant les gestes de tri, devrait permettre de récupérer une bonne part des emballages recyclables qui sont encore laissés par les usager·es dans le flux des OMR ainsi que de multiples actions permettant la réduction des déchets à la source tel que le compostage individuel et collectif, des actions visant à sensibiliser au gaspillage alimentaire dans la restauration collective, pour renforcer la collecte des textiles, pour sensibiliser les écoles, ainsi que les acteurs et actrices des fêtes et manifestations (disparition de la vaisselle jetable en 2020), ... Les actions de communication et le site Internet du Smeptom du Plantaurel œuvrent aussi dans ce sens.

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par l'article 45 de la loi de finances pour

1999. Elle porte, en matière de déchets, sur les tonnages enfouis ou incinérés. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la « hiérarchie de traitement des déchets » en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Cette taxe vise également à inciter les acteurs économiques à investir dans des secteurs d'activité comme le recyclage des déchets, qui seront amenés à prendre une importance croissante compte tenu des pressions de plus en plus fortes

Désignation	Unité de perception	Quotité en €							à compter de 2025
		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Réception de déchets dans une installation de stockage de déchets non dangereux non autorisée en application du titre I ^{er} du livre V du code de l'environnement pour ladite réception ou transfert vers une telle installation située dans un autre Etat.	tonne	151	152	164	168	171	173	175	
Réception de déchets dans une installation de stockage de déchets non dangereux autorisée en application du titre I ^{er} du livre V du code de l'environnement pour ladite réception ou transfert vers une telle installation située dans un autre Etat et autorisée en vertu d'une réglementation d'effet équivalent :									
B- Réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté.	tonne	24	25	37	45	52	59	65	
C- Dans un casier, ou une subdivision de casier, exploitée selon la méthode du bioréacteur équipé dès sa construction des équipements de captage du biogaz et de réinjection des lixiviats, la durée d'utilisation du casier ou de la subdivision du casier étant inférieure à 2 ans, l'installation réalisant une valorisation énergétique du biogaz capté.	tonne	34	35	47	53	58	61	65	
D- Relevante à la fois de B et de C.	tonne	17	18	30	40	51	58	65	
E- Autre.	tonne	41	42	54	58	61	63	65	

qui s'exercent sur les matières premières.

Elle est définie par le Code des douanes (articles 266 sexies à 266 quindecies) et perçue par les douanes.

La TGAP est due par les exploitants d'installations de traitement des déchets par stockage et incinération. Le tarif est fixé annuellement et s'exprime en euros par tonne de déchets réceptionnés.

Le principe de fonctionnement du site permet d'obtenir la décote. En effet, le site fonctionne en mode bioréacteur et plus de 75% de la production du biogaz a été valorisée. **Au titre de l'année 2021, la TGAP est donc de 30 €/tonne au lieu de 54 €/tonne pour les ISDND ne fonctionnant pas en mode bioréacteur et sans valorisation suffisante du biogaz.** Le montant de la taxe est ensuite calculé en fonction du tonnage entrant sur le site.

Unité de valorisation

La production optimisée de l'unité de valorisation est maintenue avec une production électrique de 6.12 GW et une production thermique 4GW. Le rendement de l'unité de valorisation a été de 66% en 2021 (67% en 2020 et 66% en 2019.)

Lixiviats

Les lixiviats produits par l'ISDND sont prétraités par évapo-concentration sur site. Puis, périodiquement, ces lixiviats sont pompés et acheminés vers la station d'épuration industrielle de Laroque d'Olmes par camion-citerne.

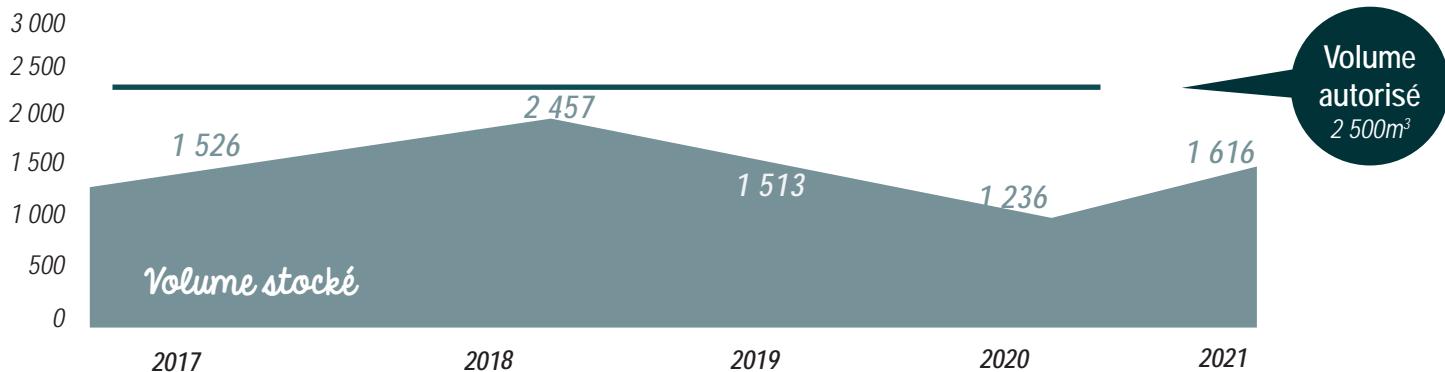
Les volumes de lixiviats envoyés sur la station d'épuration de Laroque d'Olmes sur les trois dernières années sont :

- 8 111 m³ en 2019 avec une pluviométrie de 982 mm
- 8 896 m³ en 2020 avec une pluviométrie de 880 mm
- 5 380 m³ en 2021 avec une pluviométrie de 648 mm

6.2.2 Installations de stockage des déchets inertes

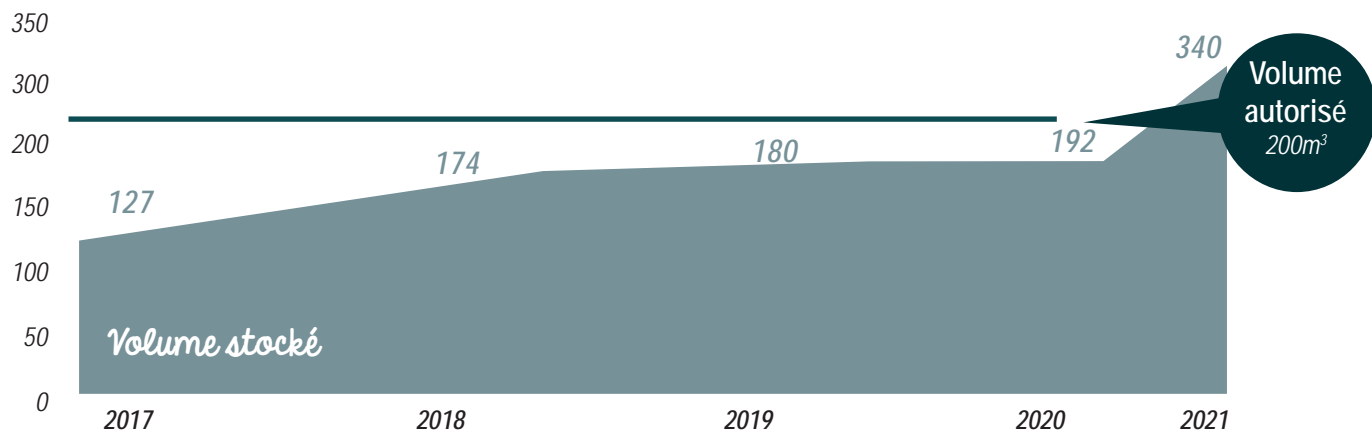
Unac

La capacité d'accueil autorisée est 39 000m³ avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2027. En 2021, le volume stocké a été de 1 616 m³.



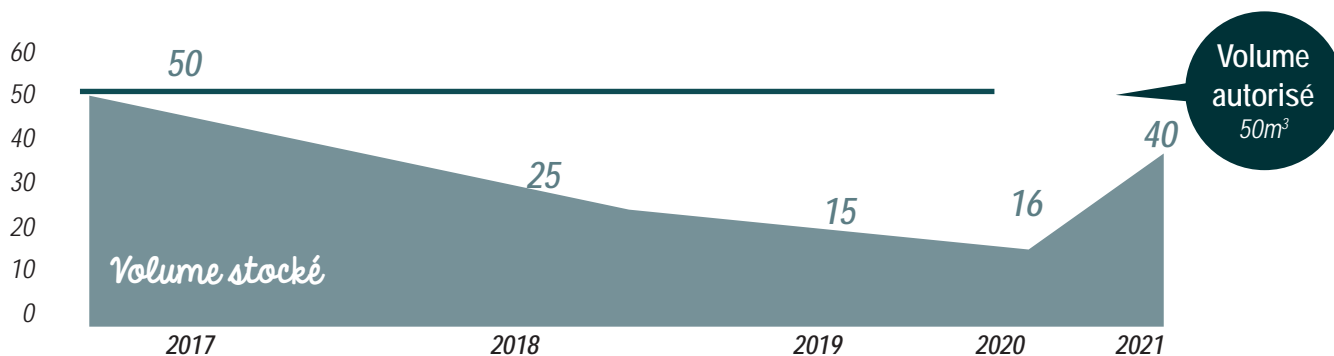
Daumazan

La capacité d'accueil autorisée est 16 500 m³ avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2035. En 2021 le volume stocké a été de 340 m³.



Carcanières

La capacité d'accueil autorisée est 1 100 m³ avec une durée d'autorisation permettant l'exploitation jusqu'en 2024. En 2021, le volume stocké a été de 40m³.

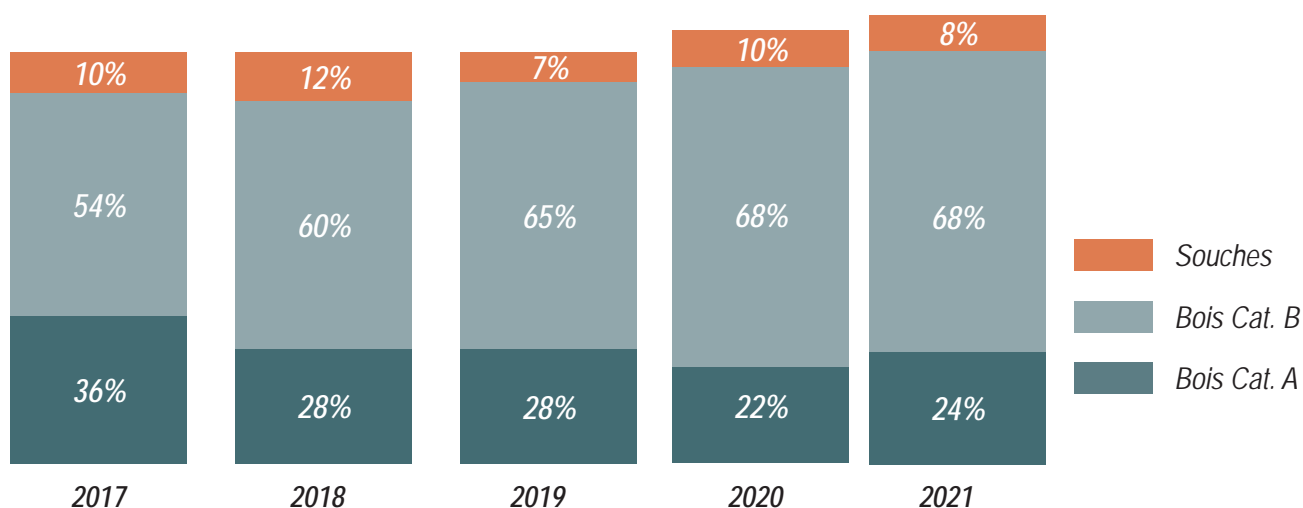


6.2.3 Plateforme déchet bois

Nous réceptionnons la totalité des déchets bois collectés dans les déchèteries sur le site de Varilhes. Le traitement est effectué par valorisation thermique locale pour le bois de catégorie A chez Ariège Biomasse Cogénération et par valorisation matière pour le bois de catégorie B chez Egger dans les Landes. Ci-dessous le tableau des tonnages.

	2017	2018	2019	2020	2021
Bois Cat. A	1 694	1 554	1 546	1 336	1 634
Bois Cat. B	2 492	3 266	3 557	4 182	4 647
Souches	468	676	398	631	576
<i>Total</i>	4 654	5 497	5 500	6 149	6 856

Evolution du traitement des déchets verts par territoire



6.2.5 > Centre de tri des emballages légers



Capacité du Centre de tri

Le Centre de tri du Plantaurel avait été dimensionné pour un tonnage global de 5 000 T/an. Depuis 2018 sa capacité théorique annuelle totale est dépassée; des travaux de modernisation portant sa capacité à 12 000 T/an et permettant de répondre à l'extension des consignes de tri ont débuté en 2021.

La mise en service est prévue courant premier semestre 2022.

Emballages :

En 2021, le Centre de tri du Plantaurel a géré quatre contrats CITEO (SMECTOM, « Ancienne » Communauté de Communes de Saverdun, Communauté de Communes de la Haute Ariège et Communauté de Communes de Mirepoix) soit toute la partie Est du département (environ 127 000 habitant-es).

Le tonnage total trié pour ces quatre contrats est de 3 883 tonnes (-5,48% / 2020), l'évolution 2019 / 2020 était de +2,55 %.

Les produits issus de la collecte sélective sont séparés en 11 catégories depuis le premier novembre, date de démarrage de l'extension des consignes de tri.

La répartition par contrat CITEO et par nature est présentée dans le tableau ci-dessous :

Pour 2021 - en tonne

	Refus	Flux DEV	PET clair	PET coloré	PEHD	PCNC	Papier	PCC	Alu	Acier	Films plastique	Poids total en sortie
Smectom du Plantaurel	769	56	186	63	130	1 237	110	75	30	212	176	3 045
CCPAP secteur Saverdun	63	3	19	6	11	105	7	7	3	19	11	252
CC Haute Ariège	69	4	14	5	9	85	10	5	3	16	8	226
CC Pays de Mirepoix	103	6	19	7	14	154	11	7	3	22	15	359
Total	1 003	68	238	81	165	1 580	138	94	39	268	209	3 883
<i>Répartition</i>	<i>25,8%</i>	<i>1,8%</i>	<i>6,1%</i>	<i>2,1%</i>	<i>4,2%</i>	<i>40,7%</i>	<i>3,6%</i>	<i>2,4%</i>	<i>1%</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,4%</i>	<i>100%</i>

Les faits marquants de 2021 sont une baisse des tonnages en entrée du centre de tri (jamais observée depuis le démarrage en 2004), mais également **une baisse du taux de refus de -2,7%**.

DAE* (carton d'origine professionnelle)

- En parallèle de l'activité de tri des emballages ménagers, le centre de tri produit des balles de carton d'origine professionnelle. Le tonnage total trié et mis en filière pour l'année 2021 représente 1 826 tonnes (+17,88 % / 2020).

Papier des PAV*

- Depuis 2018 une partie du papier des Points d'Apport Volontaire est mis en balles afin de mieux le valoriser. Le tonnage total trié et mis en filière pour l'année 2021 représente 1 098 tonnes (+154 % / 2020). Cette forte hausse s'explique par l'augmentation de la part du papier mise en balles, le reste étant expédié « en vrac » vers les repreneurs.

L'activité Éco-Ordi 09

Éco-Ordi 09 est une activité de collecte de tri, reconditionnement, démantèlement et revente de matériel informatique.



Les flux traité sur 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Produits	Flux entrant (T)	Flux sortant (T)
DEE collectés	26,26	
Stock au 31/12/2020	4,67	
«Retour» pour démantèlement unités préalablement reconditionnées devenues non vendables	2,46	
DEEE démantelés pour mise en filière		10,1
DEEE reconditionnés		6,95
DEEE en transit vers éco-organisme		10,26
Refus		0,36
Stock en attente de traitement au 31/12/2021		5,72
Total	33,39	33,39

Tableau : Flux de DEEE 2021 - activité Éco-Ordi 09

*Déchets d'Activités Économiques

*Points d'Apport Volontaire

6.3 > Travaux réalisés sur nos installations

6.3.1 > Travaux issus des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2021

Des contrôles inopinés de nos déchèteries ont été effectués, dès l'été 2019, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) mettant à jour des non-conformités au regard de la réglementation sur les installations classées. Un programme de contrôle périodique des déchèteries a ainsi été mis en place en concertation avec les services de l'Etat. Ce programme est inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de 2020 à 2023.

Il en résulte que de nombreuses déchèteries du territoire doivent être mises aux normes afin qu'elles respectent les rubriques ICPE de leurs arrêtés préfectoraux, ainsi que les prescriptions d'exploitation associées.

Après une première phase en 2020, la mise aux normes des installations s'est poursuivie en 2021 avec la réalisation des travaux suivants :

- Déchèterie d'ARIGNAC : la livraison des travaux concernant le local de déchets dangereux, la zone de stockage des déchets inertes et la création d'une zone de réemploi.

Ces travaux avaient débuté fin 2020.

Montant total : 130 000 € TTC.

- Déchèterie d'ARCONAC – VAL-DE-SOS : pose d'une clôture périphérique et d'un système de vidéoprotection.

Montant total : 26 993 € TTC.

- Plateforme de compostage des déchets verts de Varilhes : réfection des enrobés (surface devenue perméable).

Montant total : 250 789 € TTC.

En 2021, les travaux ont été lancés sur plusieurs sites avec une livraison prévue sur 2022. Il s'agit :

- Déchèterie de LEZAT sur LEZE : la création d'un local de déchets dangereux, d'une zone de réemploi et la pose d'une réserve incendie.

Montant total : 137 675 € TTC.

- Déchèterie de LES BORDES sur ARIZE : la réfection complète de la déchèterie.

Montant total : 300 000 € TTC.

- Déchèterie de SAVERDUN : extension du site avec la création d'une plateforme de traitement des déchets verts et d'un quai de transfert.

Le pôle assure également les missions de Maitrise d'œuvre pour le compte de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP).

Montant total pour les deux collectivités : 940 640 € TTC.



Déchèterie d'ARIGNAC – Local de déchets dangereux



Déchèterie de LEZAT sur LEZE – Travaux en cours



Déchèterie de LES BORDES sur ARIZE – Travaux en cours



Déchèterie de SAVERDUN – Travaux en cours

6.3.2 > ETUDES préables issues des contrôles ICPE sur nos installations - Bilan 2021

En 2021, la régularisation administrative ICPE de certains sites a été effectuée :

- Site de VILLENEUVE d'OLMES : régularisation administrative via un dossier de demande d'enregistrement ICPE.
- Site de SAVERDUN : Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la régularisation administrative via un dossier de demande d'enregistrement ICPE.

L'instruction favorable de ces deux dossiers s'est traduite par la réception des arrêtés préfectoraux d'exploitation.

En parallèle, des études préalables ont été menées afin de proposer la pérennité et la conformité de installations suivantes :

- Déchèterie de LE FOSSAT : études préalables pour la création d'un local de déchets dangereux. Les travaux sont inscrits au budget 2022.
- Déchèterie de FOIX : le site actuel connaît de multiples non-conformités qu'il est nécessaire de lever afin de poursuivre son exploitation. En 2021, le pôle a travaillé sur les premières études portant sur un nouveau site potentiel, sans qu'elles puissent aboutir favorablement.

Un nouveau site est actuellement à l'étude.

6.3.3 > Autres travaux et études – Bilan 2021

En dehors des études et travaux réalisées dans le cadre du programme de mise aux normes de nos installations, nous avons également réalisé des travaux de gestion courante et d'entretien des installations du syndicat avec des travaux de plus faibles envergures, comprenant notamment :

- La pose d'une signalétique commune à tous les sites,
- Les aménagements liés à la création des vestiaires sur la base de vie du FOSSAT,
- La sécurisation des fosses de l'ancien quai de transfert de VDO,
- Le remplacement de plusieurs récup'huile.

6.3.4 > Modernisation du centre de tri - Bilan 2021

Le projet de modernisation du centre de tri s'inscrit dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui fixe l'objectif national à 75 % de recyclage des emballages ménagers. Pour répondre à ces objectifs, l'éco-organisme CITEO met en place, progressivement, le passage à l'Extension des Consignes de Tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique pour 2022, ce qui va augmenter de 70% les volumes de déchets à trier, volume et contenu auxquels l'actuel centre de tri, déjà saturé, ne pourra répondre.

Le centre de tri de Varilhes, construit en 2003, est en cours de modernisation. L'année 2021 a été consacrée aux travaux d'agrandissement du centre de tri avec la réalisation des deux extensions et de la future cabine de tri. Ces travaux ont été phasés avec pour objectif de diminuer au maximum les contraintes sur l'exploitation et ainsi maintenir le tri des déchets jusqu'au démarrage des travaux de process.

Les travaux de process ont démarré tout début janvier 2022 par l'arrêt de l'exploitation du centre de tri, le démantèlement des machines de tri et la démolition des deux cabines de tri existantes. Durant la période d'arrêt du centre de tri, les déchets d'emballages collectés sont stockés.

Le montage des nouveaux équipements et machines de tri est en cours et devrait se terminer début avril. Ensuite, les déchets d'emballages collectés seront à nouveau triés par le biais du nouveau process de tri pour une phase de mise en service industrielle et d'essais jusqu'à la mi-juin 2022.

Ce projet de modernisation du centre de tri répond aux contraintes liées à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques (barquettes, pots de yaourts, ...).

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de cette modernisation sont les suivants :

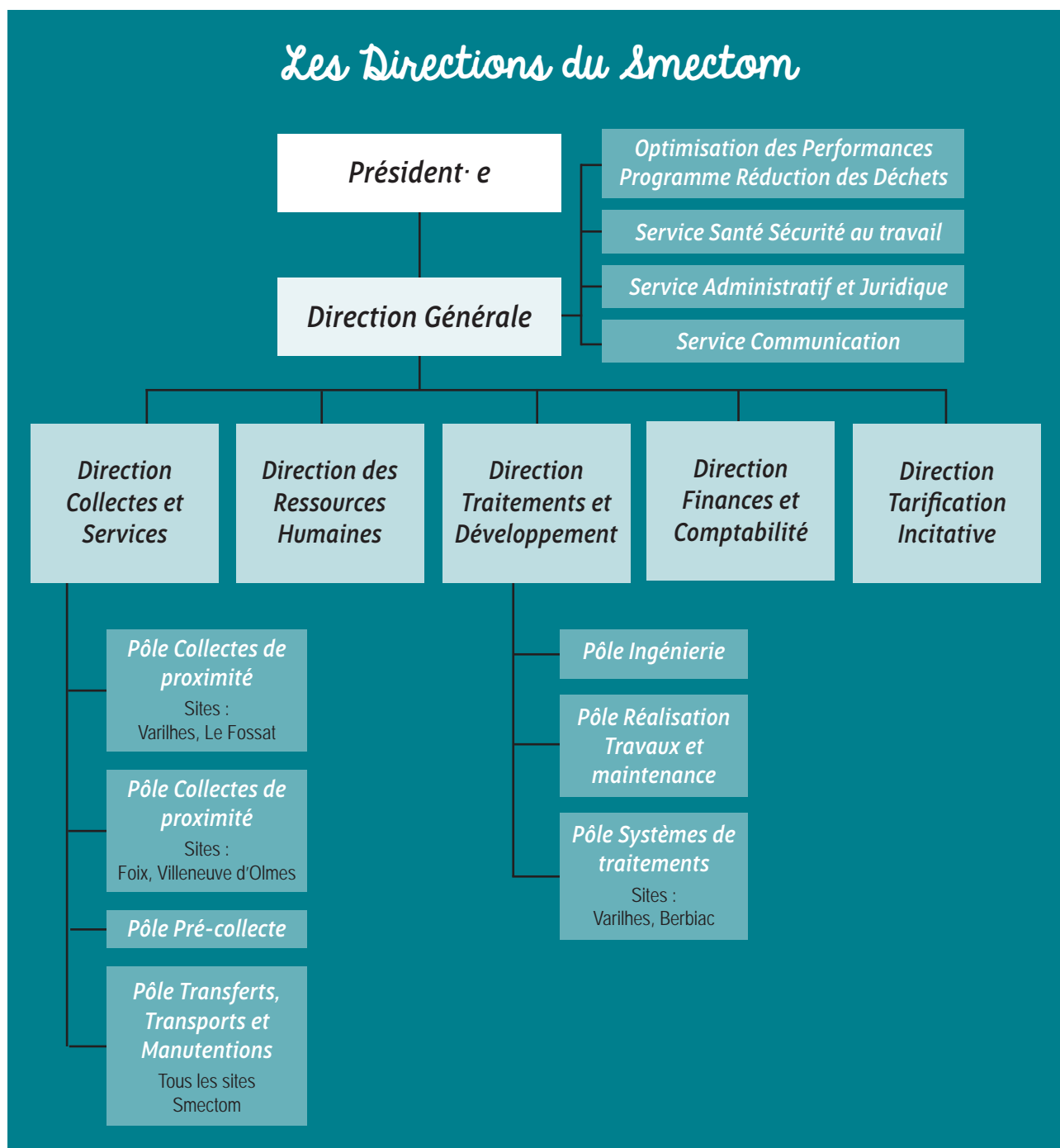
- Doter le SMECTOM du Plantaurel d'un outil de tri performant et capable de trier un flux entrant en Extension des Consignes de Tri
- Augmenter le débit et permettre ainsi de faire face à l'augmentation des volumes de déchets
- Augmenter le taux de valorisation et ainsi diminuer l'enfouissement des déchets à Berbiac
- Maîtriser le tri des emballages sur le territoire et ainsi trier les emballages au sein du département
- Améliorer les conditions de travail des agents de tri
- Maintenir l'emploi local et l'activité d'insertion professionnelle (76 salariés ont été accompagnés par la SCIC du Plantaurel en 2020)
- Augmenter les tonnages partant vers les filières de valorisation

Cette modernisation représente l'investissement le plus important du syndicat avec un montant total de 7,7 M€ répartis sur les exercices 2020 et 2021.

Chapitre 7 / L'emploi au Smectom du Plantaurel

7.1 > Description de l'emploi au Smectom du Plantaurel

L'effectif du Smectom du Plantaurel, se compose de 207 agent-es titulaires et stagiaires (dont 10 en position de disponibilité) auxquelles viennent se rajouter 82 agent-es non titulaires en équivalents temps plein (recrutement sous CDI, recrutement sur la base d'un motif de remplacement de personnel absent, de surcroît d'activité ou de d'activité ou de vacance d'emploi).



Si nous mettons en lumière les missions de collecte, transferts, transport et traitement, la répartition des emplois opérationnels, qui représentent près de 68 % de l'effectif, s'opère essentiellement autour des emplois suivants : chauffeur ripeur, ripeurs, chauffeurs grappin, agents gardiens valoristes (déchèteries), chauffeurs polybennes, agents d'exploitation.

Si l'on se concentre sur les emplois d'interface avec l'utilisateur, il convient de souligner notamment l'existence d'un pôle réduction des déchets (jusqu'alors dénommé service Optimisation des Performances et Programmes de Réduction des Déchets). Comptant 8 collaborateur·trices et structuré en deux services (sensibilisation de terrain et gestion de proximité des biodéchets) ce pôle est résolument tourné vers les citoyen·nes et structures, au travers de différentes interventions de proximité, de créations de supports, de prêts de matériel (broyeurs), d'actions de sensibilisation menées en étroite collaboration avec le service communication et les directions opérationnelles.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la tarification incitative, la direction tarification incitative est composée de 6 collaborateur·trices, verra son effectif évoluer dans les prochains mois.

Au niveau structurel, notre effectif présente par ailleurs les caractéristiques suivantes :

- Plus de 93% de nos agent·es relèvent de la catégorie C.
- Le taux de féminisation de l'effectif demeure quant à lui faible (15%).
- L'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap est respectée.
- La structure de la pyramide des âges laisse apparaître une population vieillissante. La moyenne d'âge se situe à 46 ans et 4 mois au 31 décembre 2021 pour le personnel fonctionnaire. Si l'on prend en considération le personnel contractuel, dont la moyenne d'âge est de 33 ans, la moyenne d'âge des agents du Smectom se situe alors à 42 ans et 2 mois. Le vieillissement de la population des agent·es induit des conséquences humaines et financières importantes, que le Smectom du Plantaurel essaie de prévenir en mettant notamment en œuvre des mesures proactives, et réactives, dans le domaine de la santé/ sécurité au travail.

Au niveau des éléments financiers rattachés au chapitre 012-charges de personnel, il apparaît intéressant de mettre en exergue les éléments suivants :

- Les charges de personnel s'élèvent à 10 356 052 € en 2021.
- Elles représentent 55.94% des charges réelles de fonctionnement.

7.2 > Perspectives d'évolution pour l'emploi

Les mutations qui impactent le secteur public sont nombreuses : allongement des carrières, usure professionnelle, dématérialisation, modifications des compétences et des connaissances attendues, accroissement du niveau d'exigence des usager·es, budget contraint...

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences constitue ainsi un projet de développement collectif. Porté par la direction générale et la direction des ressources humaines, il devrait permettre de continuer d'interroger les pratiques du Smectom en matière de politique ressources humaines, la mise à jour des compétences, le rôle des encadrant·es, l'organisation du travail et la préservation de la santé. La GPEEC est en lien direct avec la politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) de notre établissement.



7.3 > Politique sociale du Smectom

Le Smectom du Plantaurel propose une politique sociale active au travers de :

- La participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire (*PSC*), comprise entre 10€ et 57€ agent-e/ mois.
- L'octroi de titres «restaurant», d'une valeur faciale de 6€ / jour, avec une participation employeur comprise entre 50% et 60%.

7.4 > L'emploi au Centre de tri du Plantaurel

Le Centre de tri du Plantaurel est exploité par une entreprise d'insertion. Elle emploie, à ce titre, des personnes cumulant diverses difficultés les empêchant de retrouver un travail en entreprise « classique ». Ses effectifs sont composés à 50 % d'allocataires du RSA.

Les salarié-es bénéficient en interne d'un suivi social et professionnel pour concrétiser un projet d'emploi ou de formation et repartir redynamisés vers un avenir plus ouvert.

L'entreprise met en place des actions d'accompagnement et de formation (entretiens individuels réguliers, formation savoirs de base, formation sécurité, CACES, gestion de budget, groupe de parole, santé...).

Les employé-es sont des salarié-es de droit commun en CDD pour une durée maximale de 24 mois, l'objectif étant qu'ils ou elles retrouvent du travail durant cette période.

Pour son fonctionnement, le Centre de tri nécessite 48 Equivalents Temps Plein :

- 16 permanent-es
- 32 CDD I (salarié-es en contrat à durée déterminée d'insertion)

- Du 01/01/2021 au 31/12/2021, 70 CDD I ont été suivis par les Conseillères en insertion, on compte 41 « sorties » :
- 2 CDI
- 14 CDD
- 9 « formation qualifiante »
- 16 « recherche d'emploi »

Avec 39% de sorties emploi et 22% de sorties en formation qualifiante, nous obtenons un total de 61% de « sorties dynamiques » pour une durée moyenne des parcours de 12,10 mois.

7.5 > Hygiène et sécurité

Préserver la santé sécurité de nos collaborateurs.rices demeure une priorité.

Les moyens humains dont dispose le Smectom pour assurer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sont entre autres : une conseillère de prévention, deux assistants de prévention, un apprenti (pôle comprenant 2.3 ETP), un service de médecine de prévention placé auprès du Centre de Gestion de l'Ariège mais également l'ensemble de la chaîne managériale, sensibilisée de façon régulière à la problématique et aux enjeux de santé sécurité au travail.

Les principales actions mises en place par le pôle santé sécurité au travail sont les suivantes : visites sécurité sur sites, comité santé sécurité mensuel, réalisation et actualisation du document unique, réalisation des enquêtes accidents, procédure de signalement des risques psycho-sociaux, études de postes.

7.6.1 > Indicateurs liés aux accidents sur les installations

Comme les années précédentes, l'action du service Santé Sécurité au Travail a été guidée par un double objectif :

- L'amélioration des conditions de travail des agent-es, en vue de préserver leur santé et d'assurer leur sécurité
- Le renforcement de la sécurité de nos usager-es accueilli-es sur nos installations, et dans l'ensemble de nos missions accomplies à leur contact, sur le terrain.

A cette fin, outre les actions rendues nécessaires par la réglementation en vigueur (règlement de collecte et des déchèteries, évaluation des risques professionnels via le Document Unique, mise aux normes de nos installations ...), la collectivité a mis en œuvre et soldé 48 actions de prévention en 2021.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents constituent des indicateurs de suivi objectifs des accidents de service.

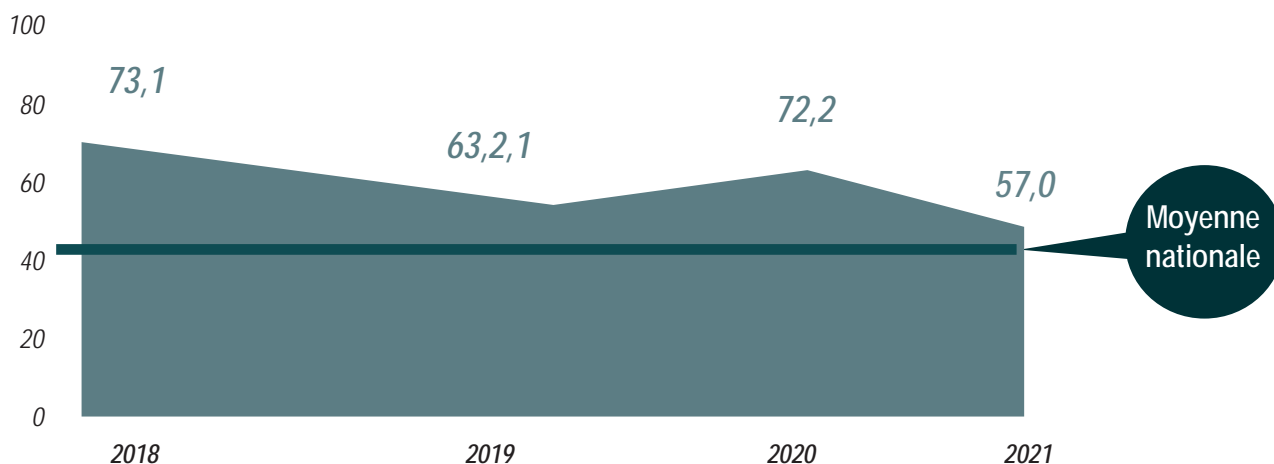
7.6.2 > Taux de fréquence et de gravité des accidents de service et de travail

Le taux de fréquence, qui rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt au nombre d'heures travaillées, mesure le degré d'exposition des agent-es aux risques, en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du

travail et du nombre d'agent-es. Son évolution et sa comparaison à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2019) est présentée ci-dessous :

Evolution du taux de fréquence des accidents de service et de travail

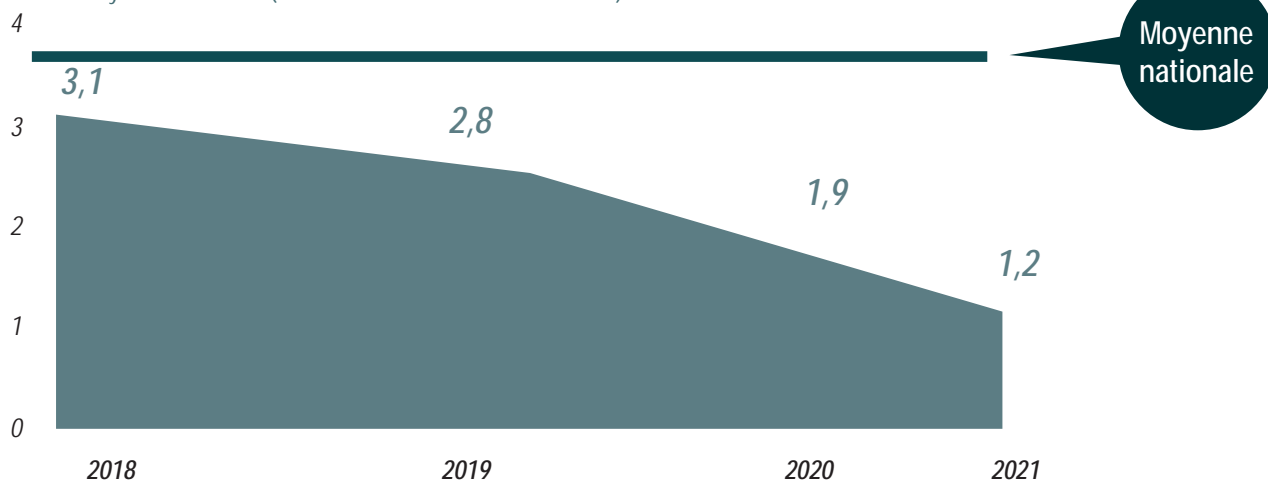
Comparé à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2018)



Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées. Il vise principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail. Son évolution et sa comparaison à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2019) est présentée ci-dessous :

Evolution du taux de gravité des accidents de service et de travail

Comparé à la moyenne nationale (source : CNAMTS – données 2018)



Les accidents entraînant un arrêt de travail sont moins fréquents en 2021 qu'en 2020 (-21% pour le taux de fréquence), et moins graves en nombre de jours d'arrêt (diminution de 40% du taux de gravité), en prenant en compte le nombre d'agent-es et le nombre d'heures travaillées sur l'année 2021.

En 2022, comme en 2021, une attention particulière sera portée en 2022 sur le strict respect des consignes de sécurité par les agent-es, gage de la préservation de leur santé et de leur sécurité, mais également sur les actions visant à améliorer les conditions de travail des agent-es.

7.6.4 > COVID-19

La Collectivité a adapté tout au long de l'année 2021 son fonctionnement aux conditions sanitaires, en assurant ses missions de service public, tout en protégeant la santé de ses agent-es et des usager-ères, dans le respect des directives des autorités sanitaires, en constante évolution au fil des mois.

Ainsi, diverses actions ont été menées en 2021 :

- Le suivi des agent-es en lien avec le médecin de prévention,
- La gestion des cas COVID et cas contacts (53 cas contacts et 36 cas positifs, avec reprise des agent-es en présentiel sur présentation d'un test négatif),
- Le dialogue continu avec les organisations syndicales par les réunions du CHSCT,
- Les rappels réguliers aux agent-es de consignes sanitaires, en constante évolution, par 8 notes de services,
- La gestion des dépenses liées au COVID-19, soit 10 211 € TTC sur 2021 (masques, désinfectants, entretien et aménagement des locaux ...).

Par ailleurs, une large communication auprès des usagers-ères a été mise en œuvre : rappels des consignes de tri (masques, mouchoirs ... potentiellement infectés) et des consignes sanitaires applicables à nos installations (port du masque...).

7.6.5 > Gestion des signalements de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le SMECTOM du PLANTAUREL recense depuis de trop nombreuses années des erreurs de tri sur les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Des signalements émanent tout à la fois des équipes de collecte, mais également du Centre de tri des emballages ménagers.

Ces DASRI, composés de déchets de soins mous (compresses, pansements) ou piquants (seringues, parfois nues) entraînent par leur présence dans les sacs jaunes un risque de contamination infectieuse pour les agents de collecte et du centre de tri, qui manipulent ce type de déchets à la main.

Devant la recrudescence de ce type de déchets lors de la collecte ou du tri des emballages recyclables, et les risques associés pour les agent-es, le service SST a poursuivi en 2021 la gestion des signalements opérés par les services. Dès que l'usager-ère est identifiable, un courrier lui est systématiquement adressé. 36 signalements ont été traités en 2021, assortis de l'envoi de 22 courriers, avec copie adressée aux maires et Présidents d'EPCI.

Une communication ciblée auprès de 45 pharmacies d'officine et 28 entreprises d'aide à la personne a également été réalisée en mars 2021 (rappels des consignes de tri des DASRI pour les patient-es en auto-traitement).

Les DASRI mous doivent être déposés dans le bac d'ordures ménagères résiduelles, dans un double sac fermé ; les DASRI composés de piquants / tranchants sont à ramener par les patients en auto-traitement à la pharmacie, ou à reprendre par les infirmiers-ères libéraux en cas de soins à domicile.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Chapitre 8 / Budget, coût du service et financement

8.1 > Le coût aidé du service public

Le coût complet de gestion des déchets représente l'ensemble des coûts de collecte, de transport, de traitement, de communication... et les frais de structure du syndicat.

Le coût aidé est le coût complet duquel sont déduits :

- Les ventes de matériaux, d'énergie, de compost
- Les aides diverses et soutiens des éco-organismes
- Autres recettes diverses

Coût aidé - Territoire «Collecte et traitement»

(96 061 hab. en 2021)

Le coût aidé pour 2021 est de 15 411 035 € TTC, soit 160.43 € / habitant·e

Coût aidé - Territoire «traitement»

(27 077 hab. en 2021)

Le coût aidé pour 2021 est de 1 887 484 € TTC, soit 69,71 € / habitant·e

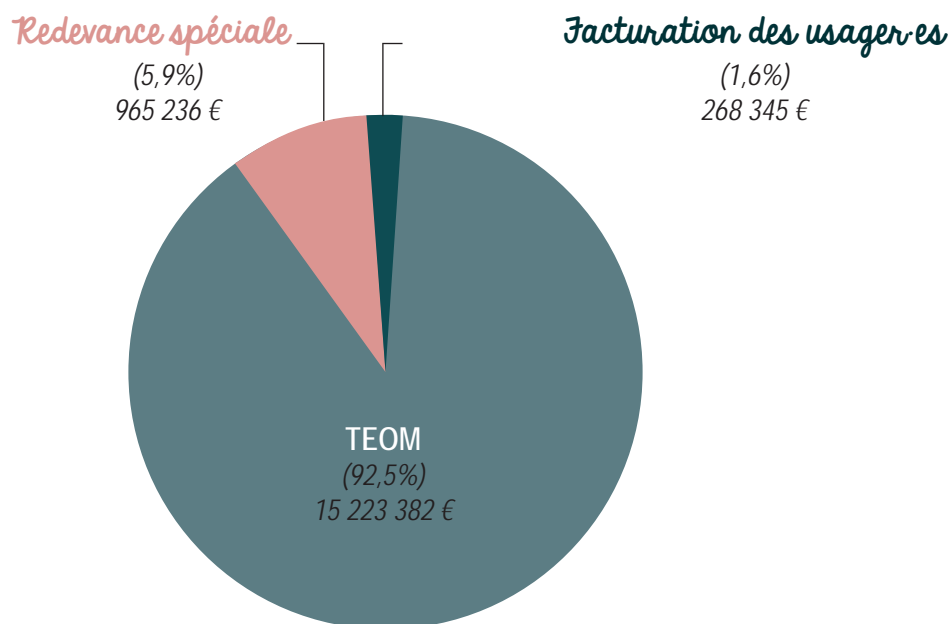
Au global, le coût aidé en 2021 est de :

17 298 519 € TTC soit 140.48 € / habitant·e

8.2 > Le financement du service public

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la contribution des usagers-es, laquelle se décompose en :

- La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le montant est assis sur la valeur locative du logement. Il s'agit d'un impôt local qui apparaît en parallèle de la taxe foncière
- La redevance spéciale réglée par les professionnel·les, ainsi que le paiement de leurs apports en déchèteries
- La facturation des usager-es qui comprend :
 - La redevance annuelle payée par les usager-es ayant un bac pour la collecte des végétaux
 - La location de bennes, quelques enlèvements d'encombrants
 - La vente des composteurs individuels



En 2021, la part de TEOM représente 92.5% de la contribution des usager-es (Territoire «collecte et traitement»).

La contribution totale des usager-es a généré **16 456 963 €** de recettes, soit **171.32 €/habitant·e** (Territoire «collecte et traitement») et à l'échelle globale du syndicat **18 776 190 €**, soit **152.48 €/habitant·e**.

8.3 > Les dépenses en 2021

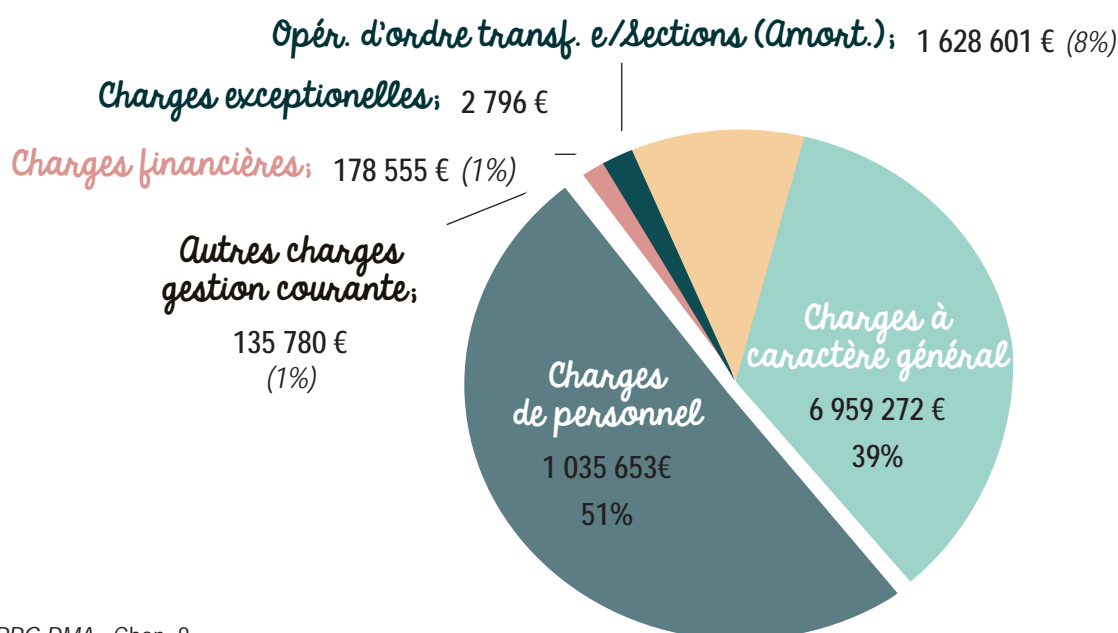
8.3.1 > Dépenses de fonctionnement 2021

Les principales dépenses de fonctionnement 2021 se décomposent comme suit :

- 3 111 110 € de contrats de prestations de services en 2021 dont :
 - Tri et mise en balle des emballages : 1 642 542 €, assurés par le centre de tri, (Scic du plantaurel)
 - Collecte du verre et du papier par Bioverre (Scic du plantaurel) : 201 171€
 - Mise en filière du bois et déchets verts : 617 717 €,
 - Traitement des lixiviats : 170 552 €,
 - Suivi des ICPE (analyse d'effluents, nettoyage des bacs décanteurs, dératisation, effarouchement...) : 101 852 €
 - Traitement des toxiques, huiles et pneus : 107 785 €,
 - Indemnisation conventionnelle des communes de Manses et Mirepoix et compensation de la TEOM à la CC Mirepoix : 106 947 €
 - Externalisation des systèmes d'information (informatique) 56 320 €
 - Traitement des gravats : 45 174 €
- Le montant de la TGAP payée est de 1 296 719 € en 2021 (contre 724 283 € en 2020.)
- 924 371 € de dépenses totales de carburant)
- Les dépenses d'EPI (Equipement de protection individuelle) ont atteint 74 467 €
- Les charges de formation des agents sont en hausse (+49 464 €) du fait du retard engendré par la crise sanitaire (27 654 € en 2019, 4 503 € en 2020, 53 968 en 2021)
- Les dépenses d'électricité subissent une hausse de 51 % passant de 120 910 € à 182 854 €
- La fourniture de petit équipement a augmenté de 108 281 € (+15,76%) avec un montant total de 795 265 €. La hausse correspond essentiellement aux pièces des Ateliers en vue de la réparation du parc de véhicules de collecte et de transport (506 811 € de pièces Ateliers).

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 10 356 053 € en 2021 contre 9 813 942 € en 2020.

Représentant 55,94 % des charges réelles de fonctionnement, elles constituent le premier poste de dépenses de cette section. (51% des charges totales intégrant les crédits d'ordre budgétaires).



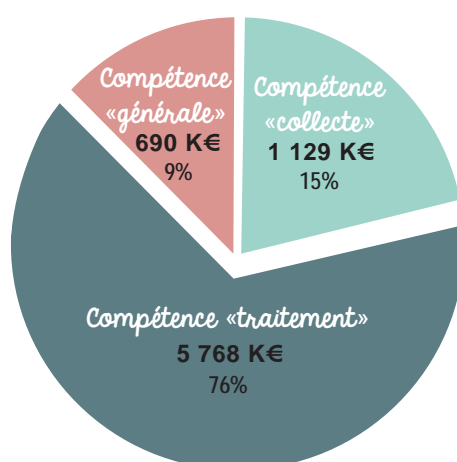
8.3.2 > Dépenses d'investissement 2021

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 9 625 209 € parmi lesquelles :

- 1 471 018 € de remboursement de la dette
- 7 588 907 € de dépenses d'équipements (dépenses réelles)
- 565 283 € de dépenses d'ordre budgétaires (travaux en régie, reprises de subventions reçues, réintégration des frais d'études et frais d'insertion)

Les 7 588 907 € de dépenses d'équipements réalisées en 2021 peuvent être présentées par compétence de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'équipement 2021 (hors dette) par compétence



Ces 7 588 907 € de dépenses d'équipement en 2021, correspondent à :

- 4 390 700 € pour les travaux de modernisation du centre de tri
- 954 700 € de travaux sur le site de Berbiac
- 512 950 € de travaux sur les déchèteries
- 395 281 € de véhicules de collecte (1 camion, 1 BOM)
- 310 250 € de matériel de pré collecte : bacs, PAV, bornes enterrées
- 172 237 € de conteneurs, composteurs et broyeurs pour action de préventions

Les restes à réaliser 2021, c'est dire les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2021, s'élèvent à 6 107 511,34 € et correspondent, pour l'essentiel, à :

- 3 590 000 € pour les travaux du centre de tri
- 919 700 € de bacs individuels, bacs 660L, PAV 800 L et bornes OMR
- 742 152 € de véhicules (un camion 19T, une BOM et un camion grue)
- 326 500 € de travaux dans les déchèteries des bordes sur Arize et Lézat

8.3.3 > Liste des marchés publics conclus en 2021

(article R. 2196-1 du Code de la commande publique)

L'article R2196-1 du code de la commande publique relatif à la mise à disposition des données essentielles oblige les acheteurs à donner un accès libre, direct et complet aux données essentielles de leurs marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes. Le Smectom du Plantaurel satisfait à cette obligation via son profil acheteur.

Toutefois, cet article indique que ces dispositions sont également applicables aux marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT. Dans ce cas, la satisfaction de l'obligation d'information peut se faire en publiant au cours du 1er trimestre la liste des marchés conclus l'année précédente.

Ainsi par souci de transparence de l'achat public et de complétude de l'information, le Smectom du Plantaurel publie la liste de l'ensemble des marchés publics, conclus l'année précédente.

Cette liste est établie en distinguant les marchés publics selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés publics sont regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Marchés publics	signés en 2021 +25 000 € HT et < seuils européens	Signés en 2021 et > seuils européens	Totaux
Travaux	10	0	10
Fournitures	8	17	25
Services	6	2	8
Totaux	24	19	43

(hors marchés déclarés infructueux/sans suite)

Objet	Date de notification	Attributaires	Montant HT	CP
<i>Marché de 25 000 € à 89 999,99 € HT</i>				
MARCHE DE TRAVAUX SUR LA DECHETERIE DE LEZAT SUR LEZE (09210) LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT	06/09/2021	COLAS France	29 784,00 €	09120
MARCHE DE TRAVAUX SUR LA DECHETERIE DE LEZAT SUR LEZE (09210) LOT 2 : TRAVAUX DE MAÇONNERIE	07/09/2021	RESPAUD SAS	55 165,09 €	09700
<i>Marchés de 90 000 € à 5 349 999,99 € HT</i>				
MARCHE DE CONCEPTION - REALISATION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE VARILHES	04/01/2021	VAUCHE SA	4 316 305 € (Tranche ferme + tranche optionnelle + PSE 2)	08200
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS DU CTR DE VARILHES-RELANCE DES LOTS N°4,6,9 ET 10 DE LA CONSULTATION 2020/44 BATCTR DECLARES SANS SUITE OU INFRUCTUEUX (4 LOTS)	17/05/2021	STIC	223 073,35 €	69600
LOT 4 : CLOISONS VITREES - ISOLATION - FAUX PLAFOND - MENUISERIES DES CABINES DE TRI				
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS DU CTR DE VARILHES-RELANCE DES LOTS N°4,6,9 ET 10 DE LA CONSULTATION 2020/44 BATCTR DECLARES SANS SUITE OU INFRUCTUEUX - LOT 6 : MENUISERIES EXTERIEURES	17/05/2021	MDC DUMORTIER	14 381,42 €	09240
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS DU CTR DE VARILHES-RELANCE DES LOTS N°4,6,9 ET 10 DE LA CONSULTATION 2020/44 BATCTR DECLARES SANS SUITE OU INFRUCTUEUX LOT 9 : PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	15/05/2021	DALKIA	266 465,12 €	31200
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS DU CTR DE VARILHES-RELANCE DES LOTS N°4,6,9 ET 10 DE LA CONSULTATION 2020/44 BATCTR DECLARES SANS SUITE OU INFRUCTUEUX LOT 10 : SECURITE INCENDIE	28/06/2021	SIEMENS SAS	254 189,31 €	31106
MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'OPTIMISATION SUR LA DECHETERIE DES BORDES SUR ARIZE (09350) LOT 1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT-VRD	07/10/2021	COLAS France	101 470,50	09120
MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'OPTIMISATION SUR LA DECHETERIE DES BORDES SUR ARIZE (09350) LOT 2 : TRAVAUX DE GROS ŒUVRE / MAÇONNERIE	12/10/2021	CROA TP	119 612,50 €	09100
MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'OPTIMISATION SUR LA DECHETERIE DES BORDES SUR ARIZE (09350) LOT 3 : TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE BLOCS MODULAIRES	08/10/2021	CROA TP	12 383,44 €	09100
<i>Marchés de 90 000 € à 5 349 999,99 € HT</i>				

Marchés de fournitures

Objet	Date de notification	Attributaires	Montant HT	CP
<i>Marchés - Consultations de 25 000 € à 89 999,99€ HT</i>				
<i>FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES ET CONSOMMABLES POUR L'ATELIER MECANIQUE DU SMECTOM DU PLANTAUREL LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOULONNERIE, QUINCAILLERIE, FIXATION</i>	18/05/2021	WURTH FRANCE SAS	Min 500,00 €/an Max 5 000,00 €/an	67158
<i>FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES ET CONSOMMABLES POUR L'ATELIER MECANIQUE DU SMECTOM DU PLANTAUREL LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE PETITS CONSOMMABLES ELECTRIQUES</i>	18/05/2021	WURTH FRANCE SAS	Min 500,00 €/an Max 5 000,00 €/an	67158
<i>FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES ET CONSOMMABLES POUR L'ATELIER MECANIQUE DU SMECTOM DU PLANTAUREL LOT 3 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES SPECIFIQUES POUR L'ATELIER MECANIQUE</i>	18/05/2021	WURTH FRANCE SAS	Min 500,00 €/an Max 32 000,00 €/an	67158
<i>FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES ET CONSOMMABLES POUR L'ATELIER MECANIQUE DU SMECTOM DU PLANTAUREL LOT 4 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE PETITS OUTILLAGES ET DE CONSOMMABLES POUR CHAUDRONNERIE</i>	18/05/2021	WURTH FRANCE SAS	Min 500,00 €/an Max 5 000,00 €/an	67158
<i>FCOMMANDE DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EMBALLAGES</i>	15/09/2021	SULO	39 780,00 €	31150
<i>FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES A VERRE</i>	12/10/2021	UGAP	49 882,50 €	77444
<i>FOURNITURE DE BACS ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES</i>	25/11/2021	UGAP	44 520,00 €	77444
<i>FOURNITURE D'UN BATIMENT MODULAIRE - DECHETERIE DES BORDES SUR ARIZE</i>	29/11/2021	ARMODULE	25 940,00 €	63118
<i>Marchés- Consultations de 90 000 à 213 999,99 € HT</i>				

Marchés de fournitures

Objet	Date de notification	Attributaires	Montant HT	CP
<i>Marchés supérieur à 214 000 € HT</i>				
FOURNITURE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS, DE COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DE BIOSEAUX LOT N° 3 : FOURNITURE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS EN BOIS EN UN MODULE DE 3 COMPARTIMENTS	04/01/2021	VALLEES VILLAGES MONTAGNES	Min 15 000,00 €/an Max 170 000,00 €/an	09400
FOURNITURE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS, DE COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DE BIOSEAUX LOT N° 4 : FOURNITURE DE BIOSEAUX EN PLASTIQUE	05/01/2021	RECYBIO	Min 2 000,00 €/an Max 20 000,00 €/an	67120
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 6X4, 26T, EQUIPE D'UN BRAS DE LEVAGE D'UNE CAPACITE DE 20 TONNES AVEC UNE REMORQUE PORTE CAISSONS 19T (3 LOTS) LOT N° 2 : FOURNITURE ET POSE D'UN BRAS DE LEVAGE HYDRAULIQUE	04/01/2021	BENNES DALBY	38 132,00 €	47340
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 6X4, 26T, EQUIPE D'UN BRAS DE LEVAGE D'UNE CAPACITE DE 20 TONNES AVEC UNE REMORQUE PORTE CAISSONS 19T (3 LOTS) LOT N° 3 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE REMORQUE SURBAISSEE PORTE-CAISSONS	04/01/2021	REMORQUES LOUAULT	30 890,00 €	89170
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 19T, EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES 14M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHÂSSIS CABINE	06/07/2021	MPVI SUD	103 650,00 €	31120
FOURNITURE D'UN CAMION NEUF, 19T, EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES 14M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES EQUIPEE D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES	06/07/2021	FAUN ENVIRONNEMENT	88 500,00 €	07500
MARCHE DE FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 16 T EQUIPE D'UNE BOM 12M3 ET D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES EQUIPEE D'UN BASCULEUR AUTOMATIQUE DOUBLE CHAISES	09/07/2021	MPVI SUD	76 350,00 €	31120
FOURNITURE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS, DE COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DE BIOSEAUX LOT N° 3 : FOURNITURE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS EN BOIS EN UN MODULE DE 3 COMPARTIMENTS	07/07/2021	SEMAT SA	83 100,00 €	17028
MARCHE DE FOURNITURE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE ET PRESTATIONS ASSOCIEES	19/07/2021	TRADIM	426 900,00 € (Tranche ferme + tranches optionnelles) €/an	75009
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS ET D'UNE SOLUTION AQUEUSE D'UREE A 32,5 % (TYPE ADBLUE) LOT 1 : FOURNITURE DE GAZOLE	01/10/2021	ALVEA BOURREL DYNEFF	Min 400 000,00 €/an Max 1 200 000,00 €/an	47200 11100 34000
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS ET D'UNE SOLUTION AQUEUSE D'UREE A 32,5 % (TYPE ADBLUE) LOT 2 : FOURNITURE DE GAZOLE NON ROUTIER	01/10/2021	ALVEA BOURREL DYNEFF	Min 30 000,00 €/an Max 170 000,00 €/an	47200 11100 34000
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS ET D'UNE SOLUTION AQUEUSE D'UREE A 32,5 % (TYPE ADBLUE) LOT 1 : FOURNITURE DE GAZOLE	01/10/2021	ALVEA BOURREL DYNEFF	Min 3 000,00 €/an Max 10 000,00 €/an	47200 11100 34000

Marchés de fournitures

Objet	Date de notification	Attributaires	Montant HT	CP
<i>Marchés supérieur à 214 000 € HT</i>				
<i>FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 6X2, 26T, EQUIPE D'UNE GRUE ET D'UNE BENNE AVEC FILETAGE HYDRAULIQUE LOT N°1 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS CABINE</i>	10/12/2021	VOLVO TRUCK CENTER	103 500,00 €	31152
<i>FOURNITURE D'UN CAMION NEUF 6X2, 26T, EQUIPE D'UNE GRUE ET D'UNE BENNE AVEC FILETAGE HYDRAULIQUE LOT N°2 : FOURNITURE ET MONTAGE D'UNE GRUE DE LEVAGE ET D'UNE BENNE AVEC FILETAGE HYDRAULIQUE ET A BENNAGE ARRIERE</i>	10/12/2021	GUIMA SUD-OUEST	160 210,60 €	31790
<i>GROUPEMENT DE COMMANDES (COORDONNATEUR : SDE 09) FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES (POINTS DE CONSOMMATION SUPERIEURS A 36 KVA) LOT N°1 : ENSEMBLE DES TARIFS SITUES SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION DONT ENEDIS EST LE GESTIONNAIRE</i>	NC (coordonnateur : SDE 09)	ENGIE	NC (coordonnateur : SDE 09)	NC (coordonnateur : SDE 09)
<i>GROUPEMENT DE COMMANDES (COORDONNATEUR : SDE 09) FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES (POINTS DE CONSOMMATION SUPERIEURS A 36 KVA) LOT N°2 : ENSEMBLE DES TARIFS SITUES SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DONT DES REGIES SONT LES GESTIONNAIRES</i>	NC (coordonnateur : SDE 09)	ALTERNA	NC (coordonnateur : SDE 09)	NC (coordonnateur : SDE 09)
<i>PRESTATIONS DE LOCATION DE MODULAIRES – SITE DE VARILHES (BAT R+1 ET VESTIAIRES)</i>	29/11/2021	ALGECO	64 812,00 €	33650

Marchés de services

Objet	Date de notification	Attributaires	Montant HT	CP
<i>Marchés de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT</i>				
<i>PRESTATIONS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SCHEMA TERRITORIAL DE GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS - GROUPEMENT DE COMMANDES (SMECTOM DU PLANTAUREL / COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES)</i>	10/11/2021	INDDIGO	66 850,00 €	31100
<i>POMPAGE ET TRANSPORTS DES LIXIVIATS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE BERBIAC (09500 MANSES) A LA STATION D'EPURATION DE LAROQUE D'OLMES</i>	10/11/2021	SARL SERNIN	Min 40 000,00 €/an Max 71 000,00 €/an	09500
<i>LOGICIEL RESSOURCES HUMAINES : NOUVEAUX MODULES</i>	02/11/2021	EKSAE	30 105,00 €	92500
<i>NETTOYAGE SEPARATEURS ET BACS DECANTEURS</i>	04/11/2021	SARL CHAROULEAU	28 371,00 €	09300
<i>LOCATION DE PELLE AVEC CHAUFFEUR POUR TRAVAUX EN REGIE</i>	09/11/2021	AB-TP	28 000,00 €	09500

<i>Marchés de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT</i>				
<i>COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) HORS PERIMETRE ECO DDS</i>	21/05/2021	CHIMIREC SOCODELI	Min 40 000,00 € Max 212 000,00 €	31390

<i>Marchés supérieur à 214 000 € HT</i>				
<i>MARCHE DE PRESTATIONS DE TRANSPORT ET MISE EN FILIERE DE BOIS DE CATEGORIES A ET B ET DE BROYAGE DE BOIS DE CATEGORIE A ET B ET DE SOUCHES LOT 2 : TRANSPORT ET MISE EN FILIERE DE DECHETS DE BOIS DE CATEGORIE B</i>	30/06/2021	TIMBERPAK 31	Min 45 000,00 €/an Max 350 000,00 €/an	31540
<i>MARCHE DE PRESTATIONS DE TRANSPORT ET MISE EN FILIERE DE BOIS DE CATEGORIES A ET B ET DE BROYAGE DE BOIS DE CATEGORIE A ET B ET DE SOUCHES LOT 3 : BROYAGE DE BOIS CATEGORIE A, B ET DES SOUCHES</i>	30/06/2021	CLER VERTS	Min 30 000,00 €/an Max 350 000,00 €/an	31540

Chapitre 9 / Structure du coût

9.1 > Nature des charges

Charges du SPPGDMA (*Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*)

Périmètre collecte et traitement – 96 061 hab.* (tous types de déchets confondus)

*comprend Gaudiès et Tremoulet dont la compétence collecte n'a pas été transférée.

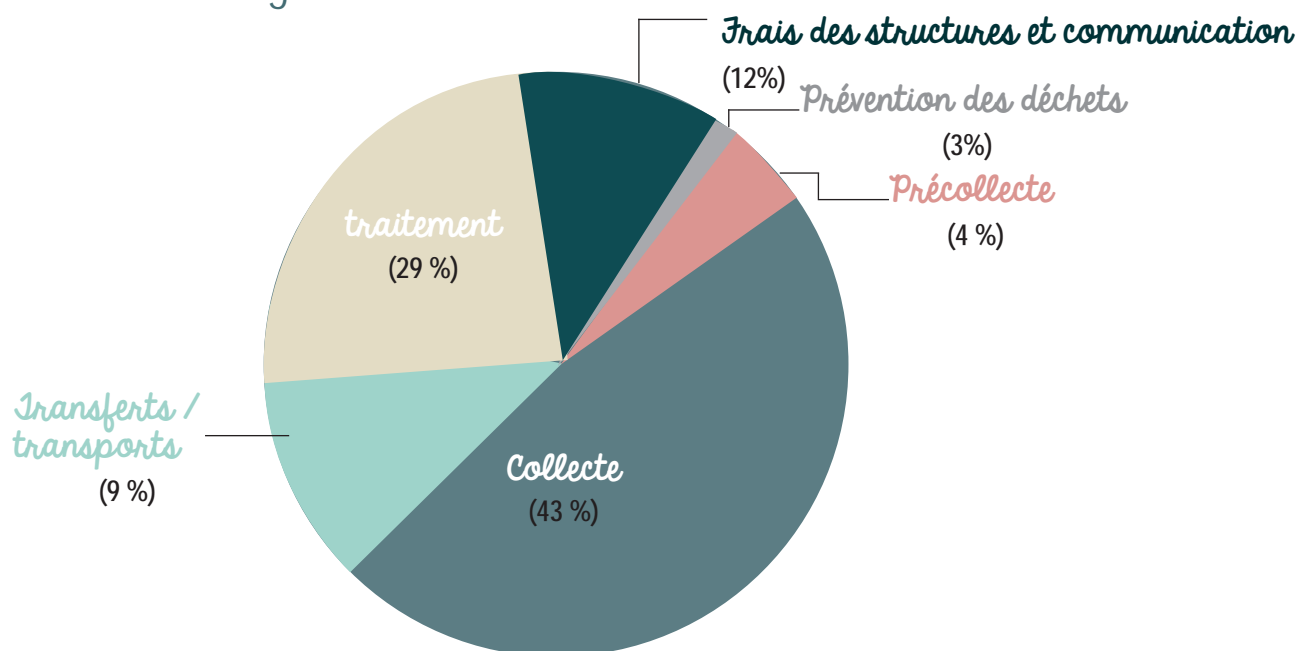
Coût complet HT	2019		2020		2021	
	en € HT	en € HT	en € HT	en € / hab. desservi	Progression 2019/2021	Progression 2020/2021
Frais de structure et communication	2 113 181 €	2 093 826 €	2 143 266 €	22,30 €	2,2 %	1,4 %
Prévention des déchets	247 143 €	249 907 €	480 206 €	5,00 €	92,2 %	94,3 %
Pré-collecte	579 305 €	691 082 €	707 086 €	7,40	2,3 %	22,1 %
Collecte	7 691 268 €	7 350 623 €	7 716 051 €	80,30 €	5,0 %	0,3 %
Transferts / transports	1 399 152 €	1 383 834 €	1 594 012 €	16,60 €	15,2 %	13,9 %
Traitement	4 657 152 €	4 535 289 €	5 235 917 €	54,50 €	15,4 %	12,4 %
Total des charges	16 687 201 €	16 304 561 €	17 876 539 €	186,10 €	9,6 %	7,1 %

Le coût complet HT des charges techniques et fonctionnelles du syndicat est de 17 876 539 € en 2021, soit en moyenne 186.10 €/habitant desservi.

Le coût complet HT est supérieur à celui de 2020 (169.60 €/hab.), lequel était inférieur au coût de 2019 (173.3 €/hab., suppression de collectes durant la période de confinement du printemps 2020).

La hausse est principalement due aux coûts de traitement.

Postes de charges du SPPGDMA en 2021



Comme chaque année, le coût de collecte est le poste de charges le plus important – 80.3 €/hab. en 2021 - (collectes porte-à-porte, et points d'apport volontaire, collecte des encombrants, déchèteries).

2020 n'étant pas une année de référence, ce coût reste maîtrisé et légèrement supérieur à celui de 2019 (79.90 €/hab.) grâce notamment à une optimisation des collectes des secteurs géographiques équipés en bacs individuels OMR pucés depuis 2016 en vue de la mise en place d'une tarification incitative.

Le coût de traitement à l'habitant (54.50 € tous flux de déchets confondus) est bien supérieur à celui de 2020 (47.20 €/hab.) et celui de 2019 (48.40 €/hab.). La raison principale est la prise en compte des amortissements du nouveau centre de tri des emballages.

9.2 > Nature des produits

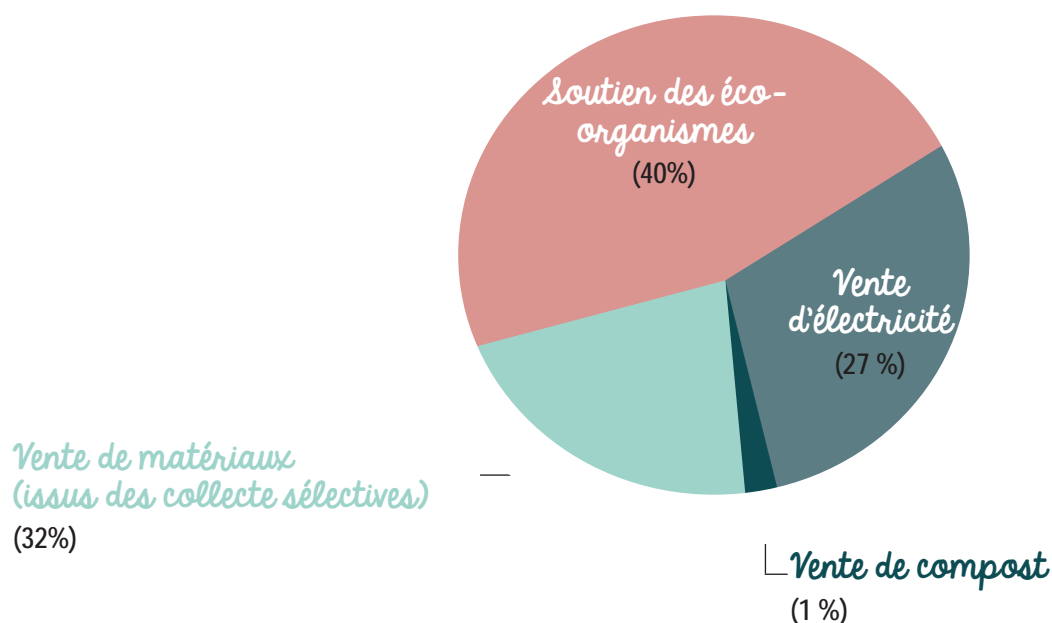
Postes de produits perçus (*Tous types de déchets*)

Territoire «collecte et traitement » + territoire «traitement»

				Variation
	2019	2020	2021	2020/2021
Postes de produits	en €	en €	en €	en €
Vente de matériaux	704 314	426 122	955 441	529 319
Vente de compost	20 547	27 279	17 611	- 9 668
Vente d'électricité	883 828	839 708	790 924	- 48 784
Soutiens des éco-organismes	961 999	1 375 100	1 198 028	- 177 073
Total des produits	2 570 687	2 668 209	2 962 004	293 794

- Les territoires « traitement » perçoivent directement les aides de l'éco-organisme CITEO et vendent directement les matériaux d'emballage et de papier. Ces recettes ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.
-
- 2 962 004 € de produits perçus en 2021, soit une augmentation de 11% par rapport à 2020 attribuée notamment à la reprise des cours des matériaux donc des prix de reprise.

Répartition des ventes de produits en 2021



Vente de matériaux issus des collectes sélectives

		2019	2020	2021
Perçue au titre du territoire «collecte et traitement»	Verre	114 756 €	105 619 €	59 879 €
	Papier	125 960 €	37 504 €	267 591 €
	Emballages recyclables	203 134 €	103 109 €	162 158 €
Perçue au titre du territoire global du SMECTOM	Carton	82 583 €	56 771 €	236 894 €
	Bois (cat .1)	53 886 €	43 388 €	19 885 €
	Ferraille et batteries	124 294 €	79 732 €	209 034 €
Total des charges		704 614 €	426 122 €	955 441 €

Remarque : en 2021, seulement 3 trimestres de matériaux issus des emballages et du verre ont été facturés (report en 2022).

Comme évoqué précédemment, l'augmentation du prix de vente des matériaux notamment des papiers et cartons, se traduit par un prix moyen de reprise de 83 €/t supérieur au niveau de 2019 (53 €/t en 2019, 35 €/t en 2020).

Détail des matériaux issus des collectes sélectives

Vente de matériaux issus des collectes sélective	Tonnes vendues			Prix moyen/tonne		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Verre	3 347	3 398	2 583	34 €	31 €	23 €
Papier	2 601	2 205	2 346	48 €	17 €	114 €
Emballages recyclables	2 856	2 462	1 572	71 €	42 €	103 €
Carton	1 414	1 279	1 604	58 €	44 €	148 €
Bois (cat.1)	1 546	1 336	1 634	35 €	32 €	12 €
Ferraille et batteries	1 424	1 583	1 793	87 €	50 €	117 €
Total	13 188	12 263	11 533	53 €	35 €	83 €

Pour les emballages recyclables (bouteilles plastique, cartons et briques, emballages métalliques), les prix de reprise sont remontés à un niveau bien supérieur à 2019 :

- Flacons plastique : 242 €/t en 2019 – 139 €/t en 2020 - **287 €/t en 2021**
- Cartons : 34 €/t en 2019 – 18 €/t en 2020 (84 €/t en 2018 !) - **127 €/t en 2021**
- Emballages acier : 95 €/t en 2019 – 75 €/t en 2020 - **240 €/t en 2021**

Soutiens des éco-organismes

La recette s'élève à 1 198 028 € (1 375 100 € en 2020, 961 999 € en 2019) et se décompose comme suit :

éco-organisme	Déchets concernés	2020			2021		
		montant soutien	tonnes traitées (refus compris)	coût moy. soutien /tonne	montant soutien	tonnes traitées (refus compris)	coût moy. soutien /tonne
CITEO	Emballages recyclables	1 069 676 €	3 322	322 €	888 339 €	3 045	292 €
	Papier	89 418	1 975	45 €	97 626 €	2 125	46 €
	AAP 2019 Verre				13 921 €		
Eco-Mobilier	Meubles et matelas	95 057 €	2 676	36 €	88 587 €	3 438	26 €
OCAD3E	D3E	113 468 €	1 449	78 €	93 871 €	1 615	58 €
EcoDDS	Déchets toxiques	7 481 €	202	37 €	15 684 €	223	70 €
	Total	1 375 100 €	9 624		1 198 028 €	10 446	
	Recette moyenne tous flux		143 €			115 €	

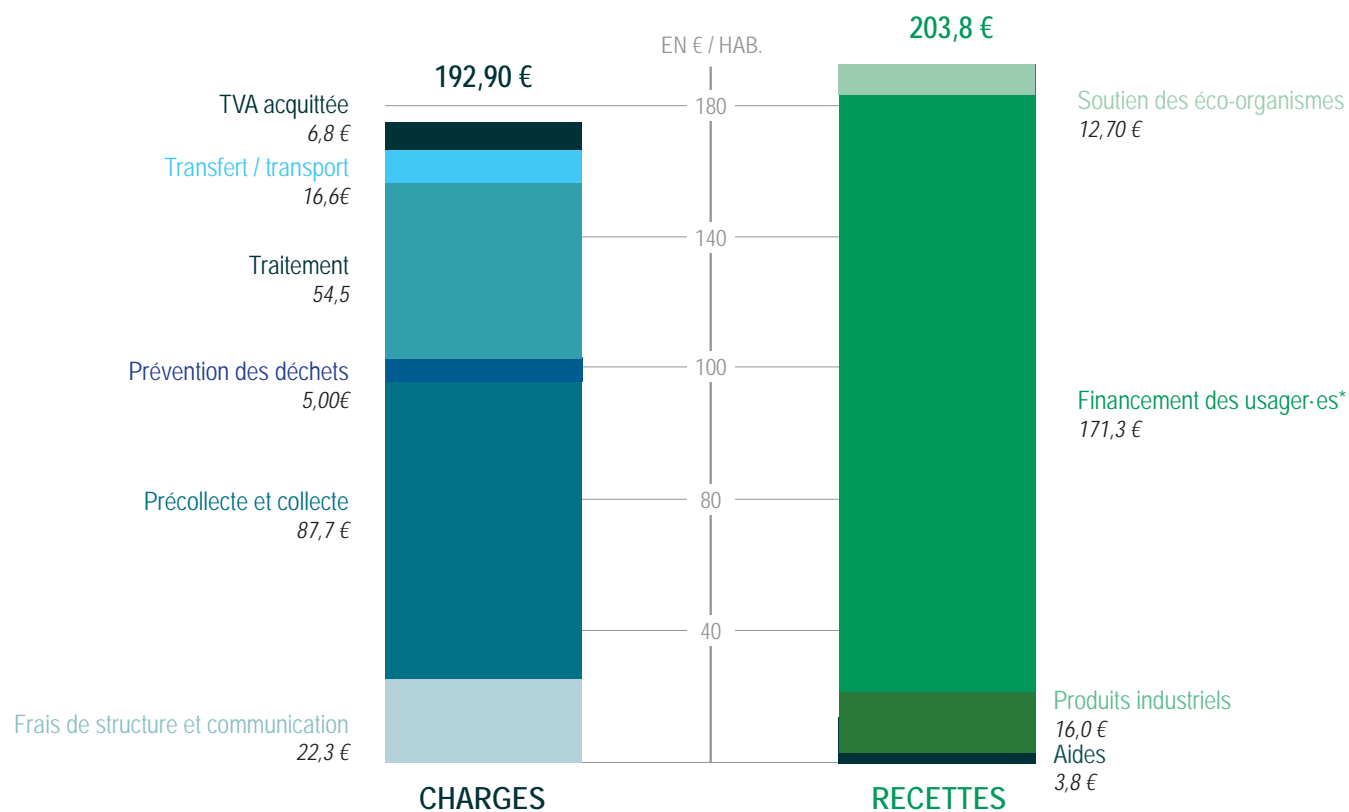
NB : Seul le soutien de CITEO est calculé et perçu à l'échelle du périmètre « collecte et traitement » du syndicat.

Le soutien global des éco-organismes affiche une baisse de 12.8% après une progression de 43% due en grande majorité à un versement de 363 038 € de CITEO en 2020 en reliquat des tonnes de 2018 (mise en place du nouveau barème F).

Depuis 2018, le montant perçu de CITEO pour les tonnes annuelles d'emballages est de 836 038 €, grâce à un soutien de transition. Cette somme ne sera pas dépassée d'ici la fin du barème F (2022), sauf si l'augmentation de nos performances nous faisait passer au-dessus du soutien de 2016 (836 038 €).

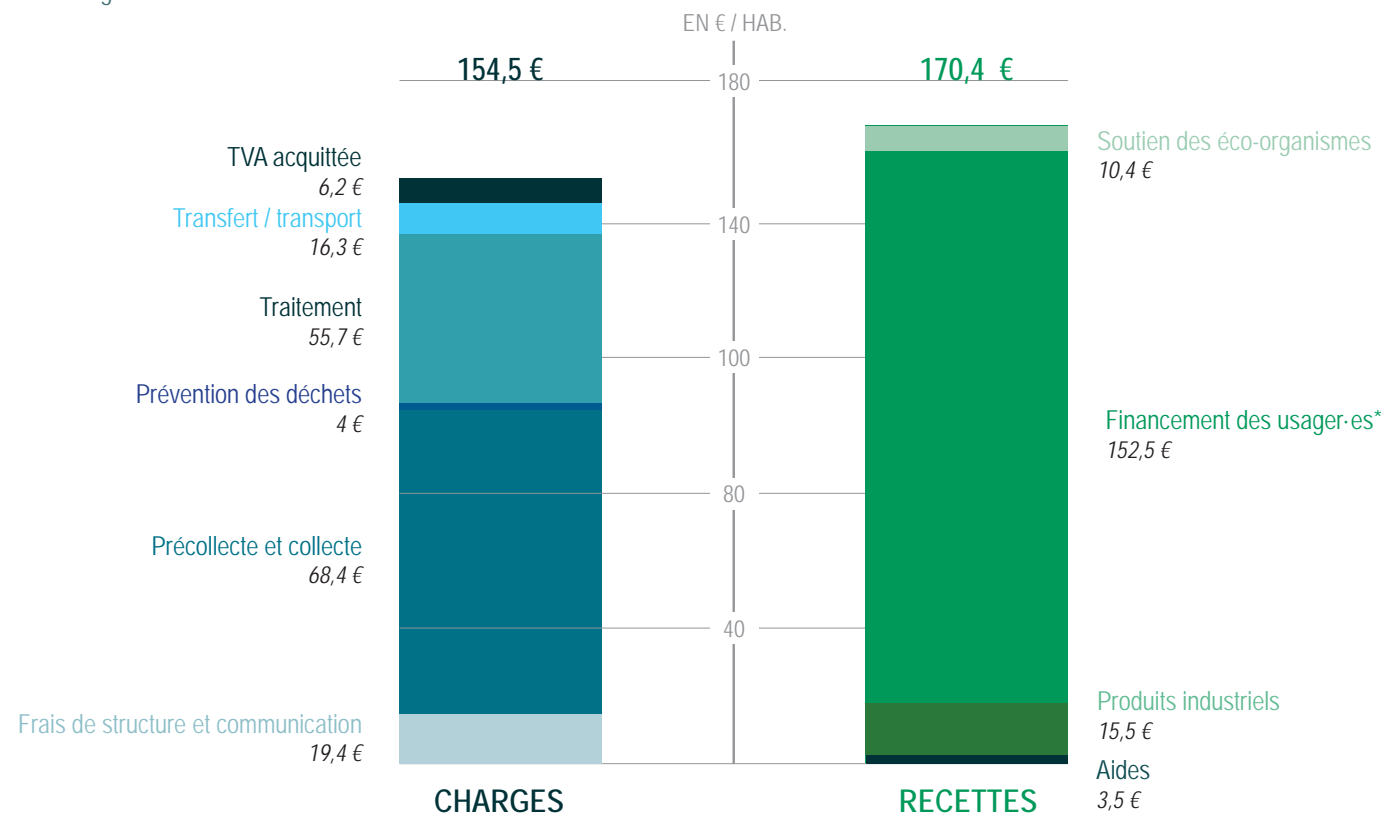
Comparaison du coût complet et des produits 2021

Territoire «collecte et traitement» - 96 061 hab. en 2021



Comparaison du coût complet et des produits 2021

Territoire global - Pour tou-te-s les adhérent-es Smectom - 123 138 hab.



*Voir page 84

Chapitre 10 / Coût des différents flux de déchets

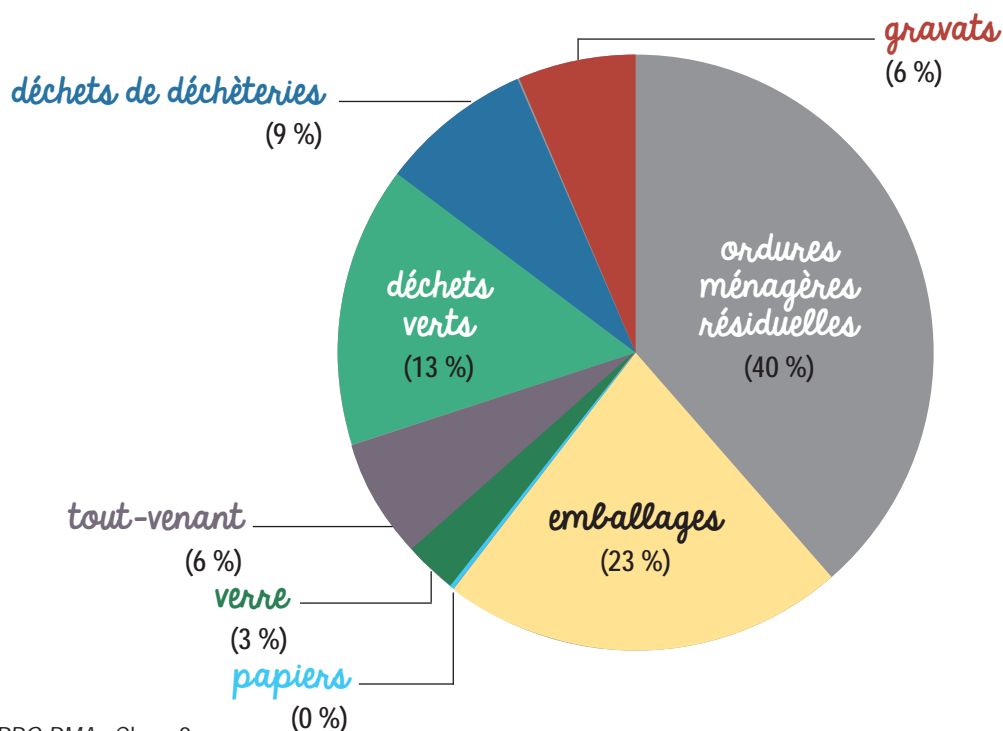
10.1 > Part relative des flux dans le coût du service public

Coût aidé par type de déchets

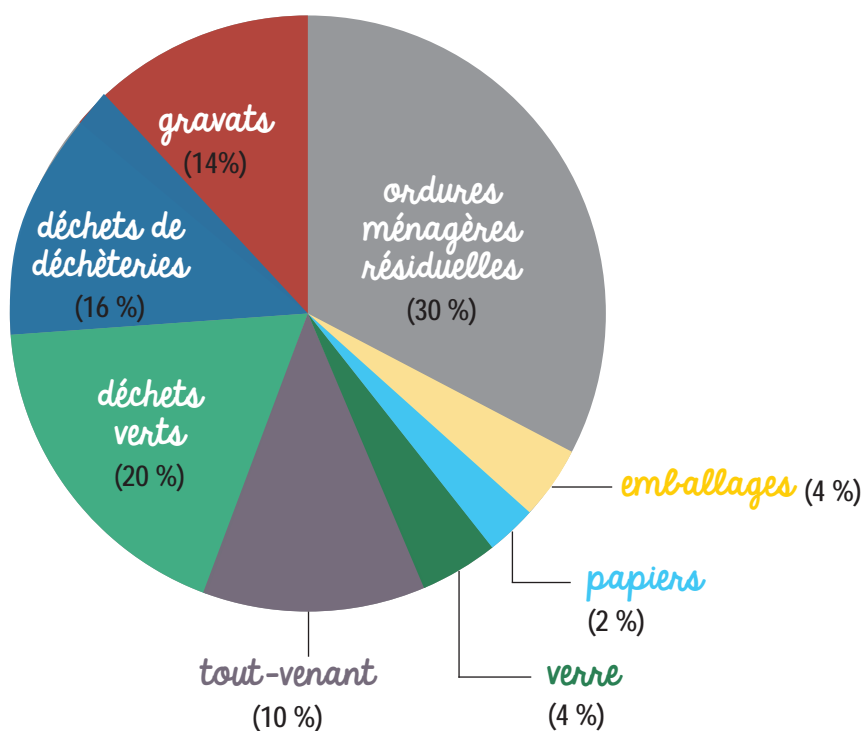
Territoire «collecte et traitement» - par tonne collectée et traitée, en TTC

2021	Coût aidé TTC	Tonnes collectées et traitées	soit en € TTC/tonnes
Ordures ménagères résiduelles	6 134 132 €	23 665 t	259 €
Emballages	3 524 045 €	2 935 t	1 201 €
Papier	45 964 €	1 721 t	27 €
Verre	527 048 €	3 616 t	146 €
Tout-venant	943 553 €	8 347 t	113 €
Déchets verts	2 100 735 €	15 502 t	136 €
Déchets des déchèteries	1 353 328 €	12 365 t	109 €
Gravats	862 129 €	10 716 t	80 €
Totaux	15 490 933 €	78 865 t	196,4 €

Part relative du coût aidé par type de déchets en 2021



Répartition des tonnages en 2021



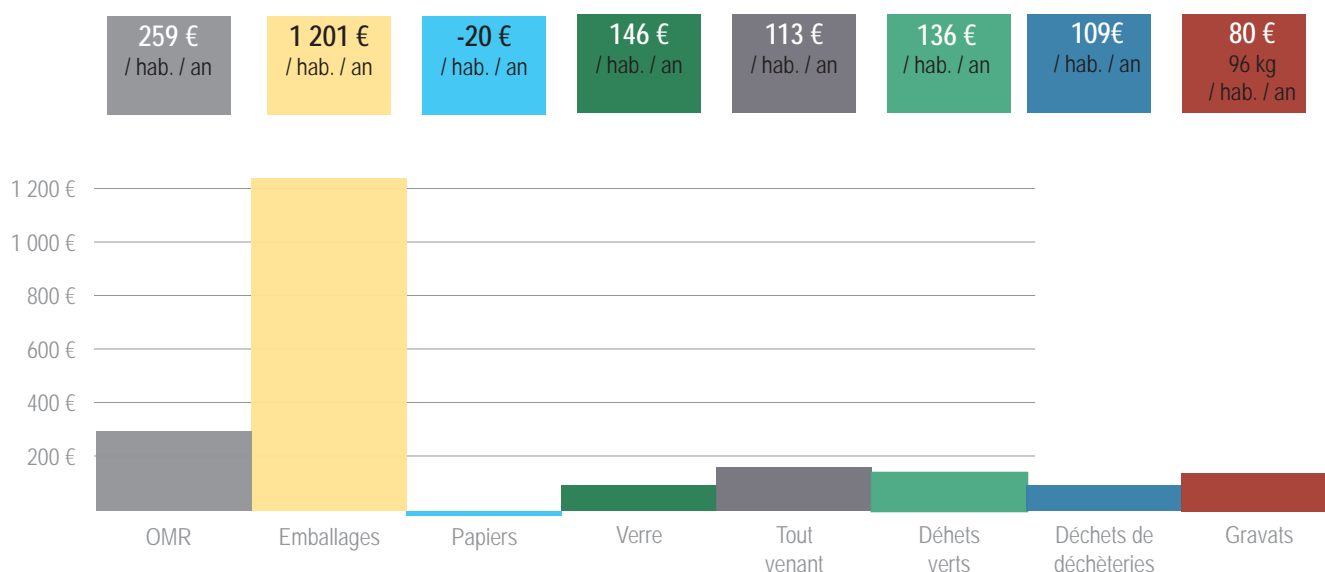
- Les OMR qui représentent 30% des tonnages en 2021, ont généré 40% des dépenses.
- Les déchets végétaux représentent 20% des tonnages et génèrent 13% des dépenses, coût encore important pour la collectivité alors qu'une part importante des végétaux peut rester dans les jardins des usagers. Toutefois en baisse par rapport à 2020 dû à la suppression de la collecte grappin des gros volumes (juin 2021) et du service porte à porte (décembre 2021).
- Le poste le plus onéreux est celui des emballages (sacs jaunes) qui représentent 4% des quantités de déchets mais ont généré 23% des dépenses.
- Comparativement aux emballages en verre et aux papiers qui représentent respectivement 4% et 2% des tonnages pour des coûts aidés de 3% et moins de 0.5%.
- Le tout-venant représente 10% des tonnages et 6% des coûts ; une part de ces déchets, moyennant un tri à la source plus poussé, pourrait être valorisée dans les filières des déchèteries.

10.2 > Les coûts des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

Le coût moyen tous déchets confondus est de 196.4 € la tonne en 2021 depuis la collecte jusqu'au traitement final.

Coût aidé TTC 2021 par flux de déchets

A la tonne - territoire «collecte et traitement» - 96 061 hab.



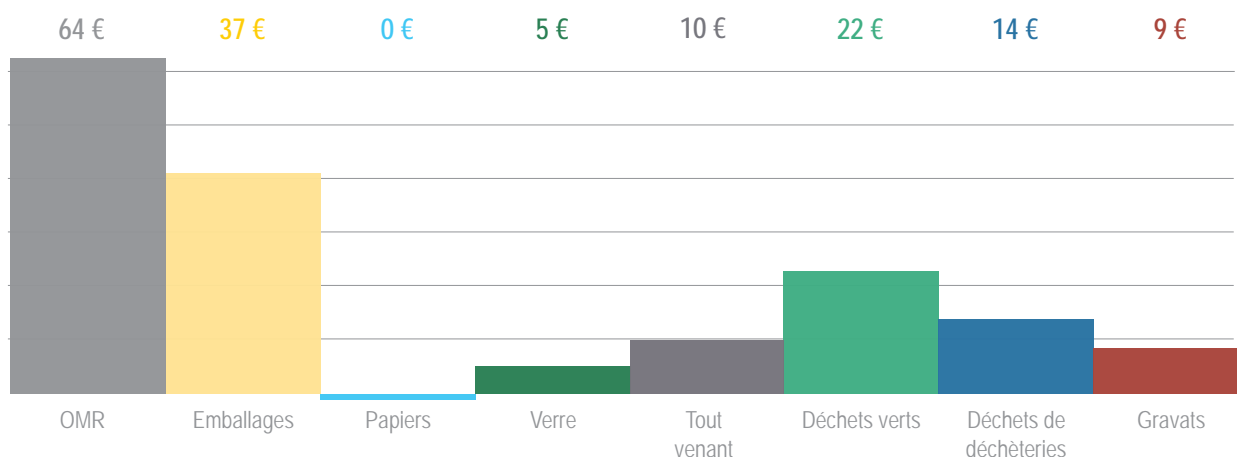
- Pour les emballages (sacs jaunes), le coût résiduel à la tonne de plus de 1 200 € met en évidence les dépenses de collecte et de traitement d'un flux de déchets particulièrement léger et nécessitant des opérations de tri pour permettre le recyclage des différents matériaux composant les emballages (31.5 kg/habitant en 2021, 33 kg en 2020, 32 kg en 2019 [refus compris]).

En 2020, le coût résiduel était de 1 068 €/tonne (prise en compte des amortissements de la modernisation du centre de tri à partir de 2021).

- Les déchets végétaux représentent 161 kg/habitant pour un coût de 136 €/tonne en 2021. (175 kg en 2020 pour un coût de 131 €/tonne)
- Si l'on rajoute les déchets des déchèteries et les gravats (lesquels sont collectés en déchèteries), le coût moyen est de 96 €/tonne pour 240 kg/habitant. (94 €/tonne en 2020 pour 209 kg/habitant)

Coût aidé TTC 2021 par flux ramené à l'habitant·e

A la tonne - territoire «collecte et traitement» - 96 061 hab.



Chapitre 11 / Evolution des coûts

11.1 > Evolution des coûts tous flux confondus

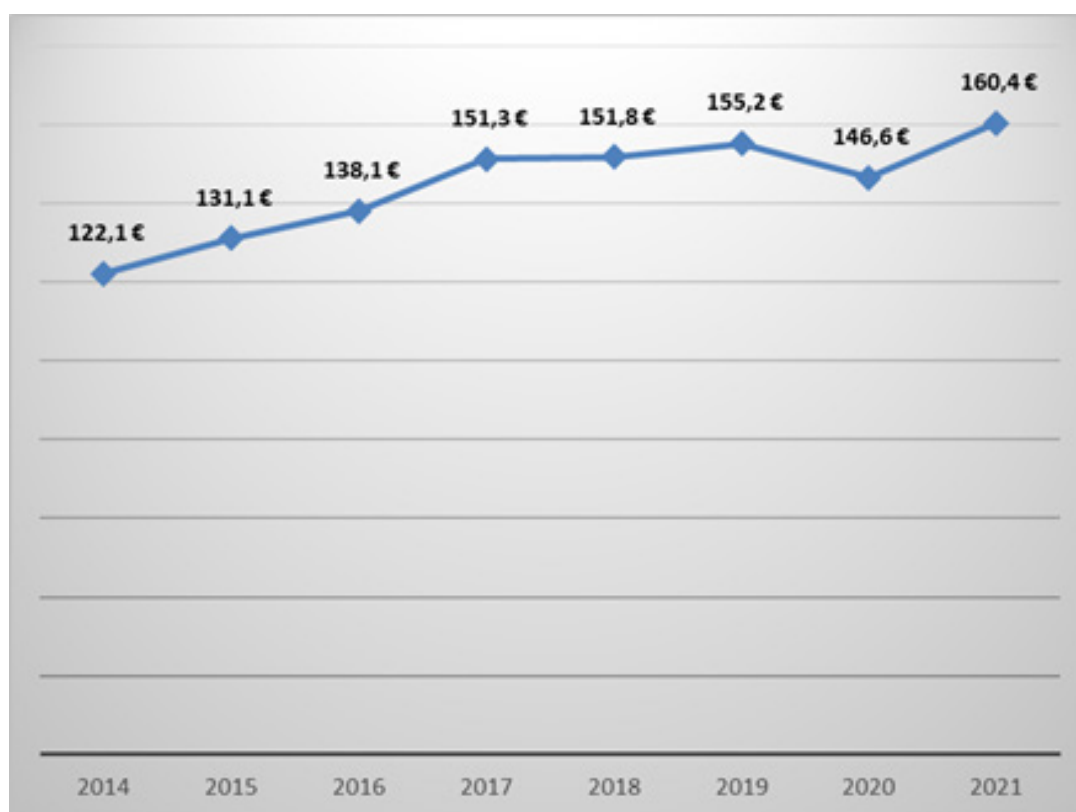
Le coût complet de gestion des déchets représente l'ensemble des coûts de collecte, de transport, de traitement, de communication... et les frais de structure du syndicat.

Comme vu au chapitre 8, le coût aidé est le coût complet duquel sont déduits :

- Les ventes de matériaux, d'énergie, de compost
- Les aides diverses et soutiens des éco-organismes
- Autres recettes diverses

Coûts aidés par flux par habitant·e

Territoire «collecte et traitement» - en € ttc par habitant



Entre 2019 et 2021, le coût aidé ttc/habitant augmente de 5 €, notamment sur la compétence traitement (premiers amortissements des travaux du centre de tri).

Les 146.6 €/habitant·e en 2020 le coût aidé ttc/habitant·e ne représentaient pas la réalité des services aux usagers (crise sanitaire et suspension des collectes)

11.2 > Evolution des coûts par habitant·e et par flux

Evolution des coûts par flux par habitant·e

Territoire «collecte et traitement» - en € par habitant·e

Coût aidé € ttc/hab.	2017	2018	2019	2020	2021
	68 787 hab.	95 607 hab.	95 780 hab.	96 165 hab.	96 061 hab.
Ordures ménagères résiduelles	61	59	60	58,3	63,9
Emballages recyclables	28	30	41	35,9	36,7
Papier	0	2	3	0,7	0
Verre	3	2	2	2,8	5,5
Tout-venant	17	16	Avec déchets * de déchèteries	6,4	9,8
Déchets verts	24	23	23	23,0	21,19
Déchets des déchèteries	7	9	27	10,3	14,1
Totaux hors gravats	140	142	154	137,5	151,9
Gravats	11	10	Non-comptabilisé*	8,8	9

Production de déchets par habitant·e

Territoire «collecte et traitement» - en kg par habitant·e

Population municipale (données INSEE)

	2017	2018	2019	2020	2021
	68 787 hab.	95 607 hab.	95 780 hab.	96 165 hab.	96 061 hab.
Ordures ménagères résiduelles	294	263	246	237	246
Emballages recyclables	28	31	32	33	31
Papier	22	21	20	18	18
Verre	29	31	35	35	38
Tout-venant	106	96	Avec déchets * de déchèteries	88	87
Déchets verts	154	146	142	175	161
Déchets des déchèteries	87	99	198	113	129
Totaux hors gravats	719	687	672	708	709
Gravats	121	110	Non-comptabilisé*	96	112

11.3 > Evolution des coûts à la tonne et par flux

Evolution du coût aidé par flux de 2017 à 2021

Territoire «collecte et traitement» -TTC - en € par tonne

Coût aidé € ttc/ tonne	2017	2018	2019	2020	2021
	68 787 hab.	95 607 hab.	95 780 hab.	96 165 hab.	96 061 hab.
Ordures ménagères résiduelles	209	223	242	237	259
Emballages recyclables	1 002	997	1 285	1 076	1201
Papier	10	93	125	39	-20
Verre	93	73	67	80	146
Tout-venant	162	168	<i>Avec déchets* de déchèteries</i>	73	113
Déchets verts	156	155	159	131	136
Déchets des déchèteries	76	95	135	92	109
Coût moyen (hors gravats)	180	191	230*	182	195
Gravats	91	93	<i>Non-comptabilisé*</i>	91	80

*Dans la méthodologie ADEME d'analyse des coûts (Compta-Coût), il n'est pas demandé de différencier les flux de déchèteries et les gravats, d'où leur non prise en compte en 2019.

Rapport SPPGD
2021

